

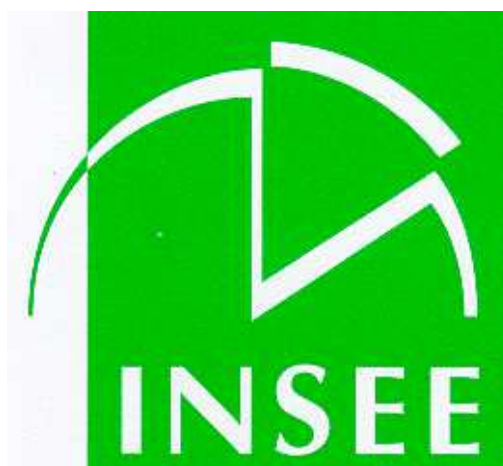
Direction des Statistiques Démographiques et Sociales

N° F1204

UNE DÉCOMPOSITION DU COMPTE DE PATRIMOINE
DES MÉNAGES DE LA COMPTABILITÉ NATIONALE
PAR CATÉGORIE DE MÉNAGES EN 2003

Sébastien DURIER, Lucile RICHET-MASTAIN,
Mélanie VANDERSCHULDEN

Document de Travail



Institut National de la Statistique et des Études Économiques

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

Série des Documents de Travail
de la Direction des statistiques démographiques et sociales

N°F1204

**UNE DÉCOMPOSITION DU COMPTE DE PATRIMOINE
DES MÉNAGES DE LA COMPTABILITÉ NATIONALE
PAR CATÉGORIE DE MÉNAGES EN 2003**

Sébastien DURIER (DÉPARTEMENT DES COMPTES NATIONAUX), Lucile RICHEL-MASTAIN
(DIVISION REVENUS ET PATRIMOINE DES MÉNAGES), Mélanie Vanderschelden (DÉPARTEMENT
DES COMPTES NATIONAUX*)

Document de travail

Juin 2012

Les auteurs tiennent à remercier la Banque de France, ainsi que tous les autres organismes et services sollicités (notamment l'IEDOM, le SoEs, la Drees, la DIRAG ainsi que la section « Enquête Patrimoine » et la division « Enquêtes et Etudes démographiques » à la DSDS de l'Insee) pour leur contribution au projet, ainsi que les membres du groupe de travail, pour leurs précieux conseils et leurs patientes relectures.

* Faisait partie du Département des Comptes Nationaux au moment de la rédaction de ce document

Ces documents de travail ne reflètent pas la position de l'INSEE et n'engagent que leurs auteurs.
Working-papers do not reflect the position of INSEE but only their authors' views.

Une décomposition du compte de patrimoine des ménages de la comptabilité nationale par catégorie de ménages en 2003

Résumé

Le compte de patrimoine des ménages publié par les comptes nationaux permet d'articuler dans un cadre complet et harmonisé la constitution des stocks (encours d'actifs et de passifs détenus par les ménages une année donnée) avec les flux économiques de l'année comme l'épargne.

Construit à un niveau agrégé sur l'ensemble des ménages, il permet d'appréhender la situation d'un ménage « moyen » sans fournir d'information sur les différences qui existent entre ménages. Parallèlement à la publication des comptes, l'enquête Patrimoine réalisée auprès des ménages collecte des informations individuelles sur les actifs et les passifs détenus. Mais cette enquête peut conduire à des résultats globaux qui s'écartent des grandeurs macroéconomiques.

Les deux approches (macroéconomique et microéconomique) sont associées ici pour décomposer le stock de patrimoine détenu par les ménages à la fin de l'année 2003, tel qu'il est mesuré dans les comptes nationaux selon cinq critères socioéconomiques : niveau de vie, composition du ménage, âge et catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage et taille d'unité urbaine de la résidence du ménage. Les résultats de ces travaux sont publiés et consultables sur internet http://www.insee.fr/fr/themes/theme.asp?theme=16&sous_theme=2.2

Ce document de travail décrit la méthodologie qui a conduit à la publication de ce compte de patrimoine des ménages décomposé par catégorie de ménages grâce aux données d'enquête.

Mots-clés : patrimoine, enquêtes, comptabilité nationale, ménages

A breakdown of households Wealth National Account according to household category in 2003

Abstract

The household National Wealth Account published by the national statistical office allows to describe in a complete and consistent frame the constitution of stocks (assets and liabilities held by households during a year) with economic flow like savings.

It is designed at a macro-level on the whole population, so it can be used to analyse a "mean" household but without information on disparities between households. On the other hand, the Wealth Survey provides individual data on assets and liabilities held by households. Nevertheless, this survey estimates may be different from national accounts figures.

These two approaches (macro and micro levels) have been combined to give a breakdown of wealth measured in the national accounts (for the year 2003) according to five criteria : standard of living, household composition, age or socio-professional category of the head of the household, and distinction of the size of the residence area. Results published can be found on the website :

http://www.insee.fr/fr/themes/theme.asp?theme=16&sous_theme=2.2

This working paper describes the methodology used to breakdown the household national account concerning Wealth using survey data.

Keywords : wealth, surveys, national accounts, households

Sommaire

Introduction.....	6
I - Définition du projet.....	7
I.1 Le cadre général.....	7
I.2 Les objectifs.....	7
I.3 La démarche.....	8
II - Analyse de l'existant.....	10
II.1 Le compte de patrimoine.....	10
II.2 L'enquête Patrimoine 2003-2004.....	11
II.3 Le recalage de l'enquête Patrimoine sur les données de la comptabilité nationale réalisé en 2007.....	12
III. Champ : ménages ordinaires et entreprises individuelles de France métropolitaine.....	13
III.1 Le patrimoine des ménages des DOM.....	13
III.1.1 Pas de compte de patrimoine des ménages pour les DOM.....	13
III.1.2 Les rapports de l'IEDOM mobilisés pour les actifs financiers et les passifs	14
III.1.3 Actifs non financiers : construction d'une hypothèse à l'aide de l'enquête Patrimoine 2009	15
III.2 Le patrimoine des collectivités.....	15
III.2.1 Les actifs non financiers : construction d'une hypothèse à l'aide d'enquêtes.....	16
III.2.2 Les actifs financiers : construction d'une hypothèse à l'aide d'enquêtes.....	16
III.2.3 Les passifs : construction d'une hypothèse à l'aide de l'enquête Patrimoine 2003.....	17
III.2.4. Les collectivités dans le compte de patrimoine et dans le compte des ménages par catégorie.....	18
III.3 Les entreprises individuelles (EI).....	18
III.3.1 Les EI dans le compte de patrimoine.....	18
III.3.2 Les EI dans l'enquête Patrimoine 2003.....	19
III.3.3 Les actifs/passifs professionnels dans le compte de patrimoine des ménages par catégorie	20
IV. Correspondances entre le compte de patrimoine et l'enquête Patrimoine 2003.....	22
IV.1 Les actifs non financiers.....	22
IV.2. Les actifs financiers.....	24
IV.3 Les passifs.....	28
V. Méthode de recalage.....	29
V.1 Le recalage des données	29
IV.1.1 Les actifs non financiers et les passifs.....	29
IV.1.2 Les actifs financiers	29
V.2 Le double recalage.....	30
V.3 Le recalage en détail.....	31
V.3.1 Les actifs non financiers.....	31
V.3.2 Les actifs financiers.....	32
V.3.3 Les passifs.....	34
V.4 Le niveau de diffusion.....	34
V.4.1 Les actifs non financiers.....	35
V.4.2 Les actifs financiers.....	35
V.4.3 Les passifs.....	36
VI. Mise en œuvre de la décomposition du compte de patrimoine.....	37
VI.1 Les montants moyens tirés de l'enquête Patrimoine.....	37
VI.1.1 Les variables de catégorie	37
VII.1.2 Le mode de calcul des montants moyens	38
VI.1.3 La précision des calculs.....	38
VI.1.4 Le niveau de détail des calculs	41
VI.2 Les effectifs de ménages, donnée exogène.....	42
VI.3 Le second recalage.....	46
VI.4 La finalisation de la décomposition.....	47
VI.4.1 La ventilation des montants associés aux opérations du compte sans correspondance dans l'enquête.....	47
VI.4.2 La suppression de montants résiduels du compte.....	48
Conclusions.....	50
Annexe 1 - Bibliographie.....	54

Annexe 2 - Les comptes de patrimoine et de variations de patrimoine.....	57
A2.1 - Le compte de patrimoine.....	57
A2.2 - Le compte de patrimoine des ménages dans ses grandes lignes.....	58
Annexe 3 - L'enquête Patrimoine.....	60
A3.1 - Présentation générale.....	60
A3.2 - Questionnement sur le patrimoine professionnel.....	60
A3.3 - Plan de sondage, redressements et calages sur marges.....	61
A3.4 - Reconstitution des montants.....	61
A3.5 - Calage sur les données de la comptabilité nationale.....	62
Annexe 4 - Estimation du patrimoine des ménages des DOM.....	64
A4.1 - Actifs financiers.....	64
A4.2 - Passifs.....	65
A4.3 - Actifs non financiers.....	65
Annexe 5 - Estimation du patrimoine des personnes vivant en collectivité.....	67
A5.1 - Répartition des personnes vivant en collectivité.....	67
A5.2 - Sources susceptibles de produire de l'information sur les collectivités explorées.....	67
Annexe 6 - Les entreprises individuelles.....	70
A6.1 - Définition des EI en comptabilité nationale.....	70
A6.2 - Actifs et passifs des EI dans le compte de patrimoine des ménages.....	70
A6.3 - Évaluation des actifs professionnels dans l'enquête Patrimoine 2003.....	71
Annexe 7 - Définitions des opérations du compte de patrimoine.....	73
A7.1 - Actifs non financiers.....	73
A7.2 - Actifs financiers.....	73
A7.3 - Passifs.....	75
Annexe 8 - La mesure de la valeur des actions non cotées et autres participations dans l'enquête Patrimoine.....	76
A8.1 - Le traitement des parts de SARL/EARL dans la décomposition.....	76
A8.2 - L'impact du traitement des parts de SARL/EARL sur les résultats de la décomposition.....	77
A8.3 - Conclusion sur le traitement des parts de SARL/EARL dans la décomposition.....	79
Annexe 9 - Calage uniforme pour tous les ménages ou non uniforme ?	80
A9.1 - Les travaux académiques sur les hauts et très hauts revenus.....	80
A9.2 - Les travaux précédemment réalisés sur l'enquête Patrimoine 2003.....	80
A9.3 - Exploitation de l'enquête Patrimoine 2009 pour évaluer la sous-évaluation du patrimoine.....	81
A9.4 - Exploitation de l'enquête Patrimoine 2009 sur les actifs financiers.....	81
A9.5 - Conclusion sur la méthode de recalage.....	82
Annexe 10 - Synthèse des recalages en base 2005.....	84
Annexe 11 - Impacts des recalages globaux.....	89
A11.1 - Impact théorique.....	89
A11.2 - Cas des actifs non financiers.....	90
Annexe 12 - Taille des strates de l'enquête Patrimoine servant au calcul des montants moyens d'actifs financiers et de passifs.....	91
Annexe 13 - Seconds coefficients de recalage.....	94
Annexe 14 - Comparaison des résultats de la décomposition selon que l'on ventile ou que l'on supprime les montants résiduels du compte de patrimoine.....	96

Introduction

Les comptes de patrimoine établis par la comptabilité nationale permettent d'articuler dans un cadre complet et harmonisé la constitution de stocks (encours d'actifs et de passifs détenus par les ménages à un moment donné) avec celle des flux économiques enregistrés durant l'année comme l'épargne. Ainsi, au 31 décembre 2003 le patrimoine net total des ménages ordinaires de France métropolitaine s'élève à 6 112 Md€, soit 6 700 Md€ d'actifs (4 193 Md€ d'actifs non financiers et 2 507 Md€ d'actifs financiers) desquels on retranche 588 Md€ de passifs.

Toutefois, cette approche macroéconomique ne tient pas compte des disparités patrimoniales entre ménages et n'offre donc qu'une vision incomplète du niveau de ressources et de la qualité de vie des ménages¹. Des données microéconomiques sont pourtant disponibles dans les enquêtes Patrimoine auprès des ménages. Dans la continuité des travaux de décomposition du compte de revenus et de consommation des ménages publiés en 2009, le compte de patrimoine a été décomposé par catégorie de ménages à l'issue d'un rapprochement entre les deux sources d'informations sur le patrimoine des ménages, notamment en termes de champ et de concept utilisés. Une fois la réconciliation opérée, on dispose pour les ménages ordinaires de France métropolitaine de plusieurs typologies de ménages (âge, niveau de vie, etc.) pour décomposer les agrégats macroéconomiques du compte de patrimoine.

Pour la première fois de façon aussi aboutie, les deux approches (macroéconomique et microéconomique) ont été associées pour décomposer le compte de patrimoine (en niveau sur l'année 2003), tel qu'il est mesuré dans les comptes nationaux, selon cinq critères socioéconomiques : niveau de vie, composition du ménage, âge et catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage et taille d'unité urbaine de la résidence du ménage.

Les résultats de ces travaux sont publiés et consultables sur internet
http://www.insee.fr/fr/themes/theme.asp?theme=16&sous_theme=2.2

Ce document de travail décrit la méthodologie qui a conduit à la publication de ce compte de patrimoine des ménages en 2003 décomposé par catégorie de ménages grâce aux données d'enquête.

¹ Ce manque est depuis quelques années régulièrement rappelé : Rapport Quinet (2008), Moati-Rochefort (2008), Stiglitz (2009), Eurostat « Emphasize the household perspective in national accounts through social statistics » (2011)

I - Définition du projet

I.1 Le cadre général

▪ Le projet de décomposition du compte de patrimoine des ménages par catégorie s'inscrit dans le cadre plus large d'un **ensemble de travaux**. Ceux-ci visent à répondre à une demande sociale et à des recommandations², qui suggèrent de rapprocher les données d'enquêtes et les données comptables, afin de **faire apparaître**, dans un cadre cohérent avec la comptabilité nationale, **la façon dont les agrégats macroéconomiques** (le pouvoir d'achat notamment) **et leurs évolutions se répartissent parmi la population**. Ils sont réalisés conjointement par le département des comptes nationaux (DCN) et la division « revenus et patrimoine des ménages » de la direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS), en collaboration avec l'unité des méthodes statistiques (UMS).

▪ La **décomposition par catégorie du compte de revenus et de consommation des ménages pour l'année 2003**, dont les résultats ont été publiés en 2009, a constitué une première étape.

▪ La **décomposition du compte de patrimoine des ménages par catégorie pour l'année 2003**, qui constitue l'objet du présent document, est une suite logique à ces premières études.

Les résultats de cette décomposition éclairent ceux de la décomposition du compte des ménages relatifs au taux d'épargne.

Ce travail pourra être reproduit à l'avenir pour des années postérieures (2009 par exemple, année de la dernière édition de l'enquête Patrimoine, qui est, à l'heure actuelle, réalisée tous les 5-6 ans - cf. II. 2.). En revanche, il n'est pas envisagé de faire évoluer ce compte dans le temps.

I.2 Les objectifs

L'objectif est de produire un compte de patrimoine des ménages par catégorie cohérent avec le compte des ménages par catégorie.

▪ Seul le **patrimoine en fin d'année** est décomposé. Les montants associés aux flux, à la consommation de capital fixe (CCF), à la réévaluation et aux autres changements de volume et ajustements, c'est-à-dire le compte de variations du patrimoine (*annexe 2*) ne le sont pas³. Par compte de patrimoine, on entend **les actifs financiers et non financiers et les passifs** (et non le compte de capital, le compte financier et le Tableau des Opérations Financières (TOF)).

Remarque : seul le patrimoine en fin d'année étant décomposé par catégorie, il n'est pas possible de distinguer les effets prix des effets volume, c'est-à-dire de voir quelles catégories de ménages bénéficient de la hausse de la valeur des actifs et/ou accroissent leur patrimoine en volume.

▪ Le **champ** retenu est celui des **ménages purs ordinaires** (c'est-à-dire hors collectivités) **et des EI** (entreprises individuelles) **de France métropolitaine**. Il s'agit du champ retenu pour le compte des ménages par catégorie. L'exclusion des DOM et des collectivités est motivée par le fait que les enquêtes portent généralement sur ce champ.

▪ Les **cinq variables de catégorie** choisies⁴ sont :

- la composition familiale du ménage,

² Cf. « Ventiler revenu et consommation par catégorie de ménages : genèse et mise en œuvre d'un projet statistique innovant », Fabrice Lenglar, Courrier des statistiques n°131, septembre 2011.

³ On ne dispose pas, à l'heure actuelle, d'informations susceptibles de décomposer les flux. Une enquête « épargne », visant à mesurer l'épargne comme une variation du stock de patrimoine entre deux années (ce qui supposait deux interrogations du même ménage) a cependant été réalisée par deux fois (1973-1975 et 1974-1976). Le protocole prévoyait également un appariement avec des fichiers bancaires (« Le patrimoine en France : état des lieux, historique et perspectives », L. Arrondel, A. Masson et D. Verger - *annexe 1*).

- la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence,
- la tranche d'âge de la personne de référence,
- le quintile de revenu disponible,
- la taille de l'unité urbaine en deux modalités (commune rurale, unité urbaine).

Contrairement au compte de patrimoine, le compte des ménages n'est actuellement pas décomposé selon la variable taille d'unité urbaine. Il le sera par la suite.

Remarque : Certains effectifs correspondant aux différentes modalités détaillées des « retraités » de la variable catégorie socioprofessionnelle sont très faibles. Isoler, pour chaque catégorie, les retraités permet de neutraliser l'effet de l'activité/inactivité. On constituera donc trois sous-ensembles parmi les retraités : indépendants (entrepreneurs individuels) / cadres et professions intermédiaires / autres retraités et autres inactifs.

▪ La **période** pour laquelle le compte est décomposé est l'**année 2003**, qui correspond aussi à celle retenue pour la décomposition du compte des ménages par catégorie. Cette année a été choisie parce qu'elle était la plus proche des années de réalisation des enquêtes utilisées pour décomposer le compte des ménages. Elle correspond également à la période d'évaluation du patrimoine dans l'avant-dernière édition de l'enquête Patrimoine (réalisée fin 2003, début 2004).

▪ Le **niveau de détail des résultats à produire** peut être **différent de celui retenu pour la diffusion du compte de patrimoine**, parce que le rapprochement des deux sources macroéconomique et microéconomique nécessite dans le cas de certains types actifs d'effectuer des regroupements pour trouver une correspondance entre les nomenclatures.

A noter : L'annexe 1 de la note de base sur le compte de patrimoine donne une nomenclature des actifs plus détaillée que celle retenue pour la diffusion⁵. Pour les actifs non financiers, les comptes ne sont disponibles qu'au niveau de détail retenu pour la diffusion. En revanche, dans le Tableau des Opérations Financières (TOF), le niveau de détail est plus fin pour les actifs financiers et passifs.

Après analyse des valeurs correspondantes, on procédera à des regroupements de certains actifs et passifs pour diffusion des résultats.

Dans les résultats publiés, les entreprises individuelles ne sont pas distinguées des ménages purs.

Remarque :

Les premiers travaux de décomposition du compte de patrimoine par catégorie de ménages ont eu lieu au printemps et à l'été 2011. Dans un premier temps, les travaux ont été menés à partir des montants de la comptabilité nationale en base 2000. Ensuite, la décomposition a été mise à jour avec les montants disponibles en base 2005 (en juillet/août 2011).

Le présent document de travail ne présente que les résultats de la décomposition finale, c'est-à-dire à partir des données de la comptabilité nationale en base 2005.

1.3 La démarche

La démarche pour décomposer le compte de patrimoine par catégorie de ménages est la suivante :

- en premier lieu, il faut rechercher les sources d'information sur le patrimoine des ménages du côté des données microéconomiques et dresser le bilan de l'existant (cf. II.) ;
- ensuite, il s'agit de délimiter le champ de l'analyse, pour être cohérent entre les données du compte et les données d'enquête. La plupart des enquêtes auprès des ménages sont

⁴ Ces variables de catégorie sont décrites dans le document suivant : « Une décomposition du compte des ménages de la comptabilité nationale par catégorie de ménage en 2003 », V. Bellamy, G. Consales, M. Fesseau, S. Le Laidier et E. Raynaud, document de travail G2009/11, Insee, novembre 2009.

⁵ Attention, dans l'annexe 1 de la note méthodologique de la base 2000 n°10, les codes de trois actifs (matériels de transport, matériel informatique et matériel de communication) sont erronés. Les codes corrects sont ceux figurant en *annexe 2* du présent document.

réalisées hors Dom, hors collectivités donc il faut se ramener à un champ commun d'étude (cf. III.) ;

- puis, on étudie le contenu des données microéconomiques et macroéconomiques : on liste les différentes composantes du compte de patrimoine et on essaye d'associer à chaque composante une information produite par une enquête auprès des ménages. On compare les définitions de chaque composante et les masses associées entre les deux sources afin d'obtenir un taux de couverture par opération et de voir s'il faut ou non réaliser des imputations sur des composantes non couvertes par les enquêtes (cf. IV.) ;
- on met ensuite au point la méthode de décomposition proprement dite, sachant qu'elle sera forcément proche de celle utilisée lors de la décomposition du compte des ménages selon les revenus et la consommation (cf. V.) ;
- pour terminer, après la production des résultats, on pourra passer à leur analyse et à leur diffusion à travers des publications.

II - Analyse de l'existant

II.1 Le compte de patrimoine

Le compte de patrimoine est présenté dans ses grandes lignes en *annexe 2*. Sont soulignés ici quelques éléments importants pour sa décomposition par catégorie de ménages.

- Le **champ** du compte de patrimoine est la **France métropolitaine et les DOM y compris les collectivités et les entreprises individuelles (EI)**. Cependant, **ni les DOM, ni les collectivités ne peuvent être isolés**.

Les EI peuvent quant à elles être distinguées des ménages purs.

- **Le patrimoine des ménages est principalement composé d'actifs** (*annexe 2. A2.1*) : les passifs représentent seulement 11 % des actifs en 2003. Ils sont composés presque exclusivement des crédits et des « autres comptes à payer ».

Les actifs sont **majoritairement non financiers** (61 %).

Les actifs financiers sont de types variés mais correspondent essentiellement aux trois postes suivants : « Numéraire et dépôts », « Actions et titres d'organismes de placements collectifs en valeurs mobilières (OPCVM) » et « Provisions techniques d'assurance ».

Les actifs non financiers sont, pour la très grande majorité de leur valeur, des **logements et terrains**. Cependant, l'intégration des EI dans le compte des ménages implique une diversification des actifs apparaissant dans le compte de patrimoine des ménages (pour des montants faibles) : actifs cultivés, machines et équipements, etc⁶.

- Le compte de patrimoine **distingue les logements des terrains qui les portent**, les bâtiments étant des actifs produits et les terrains des actifs non produits (la construction de bâtiments constitue de la formation brute de capital fixe, contrairement à l'acquisition de terrains). De même, la valeur du bois sur pied (arbres des forêts) d'une part et des actifs cultivés (vignes, vergers, etc.) d'autre part est distinguée de celle des terrains sur lesquels ils sont plantés. Ce n'est pas nécessairement le cas dans les enquêtes auprès des ménages.

- La **qualité de l'information** servant à construire le **patrimoine des EI** est **incertaine**, notamment parce qu'elle découle d'un partage délicat entre sociétés non financières et entreprises individuelles dans la donnée d'entreprise relative à l'investissement.

- Les **actifs et les passifs** sont généralement **évalués à leurs prix courants sur le marché** à la date d'élaboration du compte de patrimoine (*annexe 2. A2.2*). L'**information** sur la valeur du patrimoine dans le compte est donc en principe **proche de l'information théoriquement collectée dans l'enquête Patrimoine**, qui cherche à mesurer la valeur la plus récente des actifs et passifs. Cependant, il faut tenir compte des différences de définitions de chaque composante et des erreurs de mesure dans l'une et l'autre sources (cf. II. 2 pour l'enquête Patrimoine).

- Le compte de patrimoine des ménages n'est pas toujours élaboré directement à partir de sources d'information portant sur les ménages. Le **patrimoine** (les logements et terrains notamment) est parfois évalué pour l'ensemble des secteurs institutionnels, puis **ventilé dans chaque secteur au moyen d'une clé fixe**.

- Le compte de patrimoine 2003 comporte des lignes de **décalages comptables**⁷ (F792) pour des montants importants (56 milliards pour les actifs financiers et 99 milliards pour les passifs). Il faut répartir ces montants sans déformer la répartition du patrimoine.

⁶ Certains actifs ne peuvent être, par convention, possédés que par les EI (actifs incorporels non produits par exemple).

⁷ Cf. définitions en *Annexe 7*.

II.2 L'enquête Patrimoine 2003-2004

L'enquête Patrimoine est présentée dans ses grandes lignes en *annexe 3*. Sont soulignés ici quelques éléments importants pour la décomposition du compte de patrimoine par catégorie de ménages.

▪ **L'enquête décrit les biens immobiliers⁸, financiers et professionnels des ménages.**

▪ Par ailleurs, les **catégories** de ménages supposées détenir davantage de patrimoine que les autres (cadres, indépendants, retraités et quartiers « riches ») sont **sur-représentées**, de façon à mieux capter le patrimoine.

▪ **L'information collectée couvre la majeure partie** des actifs et passifs mesurés en comptabilité nationale, **mais il reste cependant certains écarts** :

- du fait de la très forte concentration du patrimoine⁹, son estimation reste sensible à l'échantillonnage et il est vraisemblable que la surreprésentation des ménages aisés dans le plan de sondage de l'enquête de 2003 ne se soit pas appuyée sur des critères suffisamment bien corrélés au niveau de richesse pour réduire substantiellement l'aléa de sondage dans le haut de la distribution¹⁰ ;
- l'enquête de 2003 ne collecte pas directement les montants des objets de valeur (œuvres d'art, bijoux, chevaux de course, yachts, etc.)¹¹ ;
- si le contenu des plans d'épargne en actions (PEA), comptes-titres, contrats d'assurance-vie est décrit, les stock-options ne le sont pas ;
- le patrimoine professionnel d'un ménage donné est décrit de façon détaillée pour deux entreprises au maximum (pour les autres, seule une valeur globale est demandée).

Par ailleurs, le nombre de ménages concernés par certains actifs (financiers notamment) dans l'enquête peut être relativement faible.

▪ De manière à faciliter la restitution de l'information sur les montants, limiter le caractère « inquisiteur » de l'enquête et améliorer les taux de réponse ou de participation, **une valeur exacte du patrimoine n'est généralement pas demandée** : le ménage indique seulement une **tranche** ou une **fourchette** (minimum et maximum). Lorsqu'un montant en clair est demandé, si l'enquêté ne veut ou ne peut répondre, il lui est proposé de donner une fourchette ou une tranche. Les enquêteurs ont alors pour consigne d'insister pour obtenir une estimation, même grossière.

Des montants continus sont ensuite imputés à partir d'un modèle de régression selon la méthode dite des « résidus simulés » (cf. II. 3. et *annexe 3*). La méthode est décrite en détail dans le document de travail n°F0702 (*annexe 1*).

▪ L'évaluation du patrimoine par les ménages enquêtés est rendue délicate par l'effort de mémoire qui leur est demandé pour certains actifs acquis de longue date par exemple, ou par la complexité du paysage des produits financiers et la connaissance parfois limitée qu'ils en ont. **Evaluer son patrimoine est donc un exercice compliqué pour les ménages**. En effet,

- la valeur des produits financiers peut fluctuer fortement et rapidement ;
- la valeur des biens immobiliers ou professionnels est difficile à estimer lorsque leur vente n'a pas été envisagée récemment ;
- la perception du patrimoine diffère d'un ménage à l'autre ;
- les ménages ne valorisent pas nécessairement leur patrimoine en se conformant aux consignes qui leur sont données¹².

▪ La comparaison avec les données de la comptabilité nationale fait apparaître que **certaines actifs** (financiers notamment) sont **nettement sous-estimés** (cf. II. 3), sans qu'on puisse distinguer ce qui

⁸ Résidences principales et autres logements possédés totalement ou partiellement.

⁹ En 2003, les 10 % des ménages les plus riches détenaient environ 45 % du total du patrimoine des ménages.

¹⁰ L'édition 2009 de l'enquête a été élaborée de façon à mieux capter les hauts patrimoines.

¹¹ Les objets de valeurs sont en revanche théoriquement comptabilisés dans l'estimation globale du patrimoine que donne l'enquête.

¹² Par exemple, certains ne comptabilisent dans l'estimation de la valeur globale de leur patrimoine que les actifs listés dans le questionnaire ; malgré les consignes, certains indiquent la valeur d'achat et d'autres la valeur du jour.

provient du sondage, de l'erreur d'évaluation ou d'une sous-estimation ou sous-déclaration intentionnelle du répondant.

II.3 Le recalage de l'enquête Patrimoine sur les données de la comptabilité nationale réalisé en 2007

Cette partie décrit le travail réalisé en 2007 et non pas le travail mis en œuvre lors de la décomposition du compte de patrimoine par catégorie de ménages.

- Les résultats des enquêtes Patrimoine passées ont été comparés aux données de la comptabilité nationale. Il est apparu que :
 - la **valorisation des logements** est **plus faible** dans l'enquête Patrimoine 2003 que dans le compte de patrimoine ; elle recouvre 73 % du montant.
 - **l'enquête Patrimoine 2003 recouvre 33 % de la valeur des actifs financiers** (contre 35 % pour l'enquête de 1998 et 32 % pour l'enquête de 1992) ;
 - elle recouvre **67 % du patrimoine professionnel** (contre 66 % pour l'enquête de 1998 et 60 % pour l'enquête de 1992).

Les comparaisons n'ont pas porté sur l'endettement.

A noter : D'après la note de base relative au compte de patrimoine, le montant des actifs incorporels non produits des ménages dans les comptes (45 milliards pour les EI) est proche de celui obtenu à partir de l'enquête Patrimoine 2003 (46 milliards pour les EI et 3 milliards pour les ménages purs).

- Afin de réconcilier les données microéconomique et macroéconomique, **les données de l'enquête Patrimoine 2003 ont été recalées sur les données de la comptabilité nationale, pour les actifs financiers et le patrimoine professionnel uniquement**. La même méthodologie avait été appliquée pour caler les données de l'enquête Patrimoine 1998.

L'enquête Patrimoine n'a pas été recalée pour les logements parce que la réévaluation des terrains sous-jacents aux logements dans les comptes de variations du patrimoine a été jugée probablement surestimée, du fait de la méthode retenue¹³.

Un calage sur les données de la comptabilité nationale a également été réalisé pour l'enquête Patrimoine 2009 en 2011.

- Les coefficients de redressement obtenus sont plus ou moins forts (de 1,29 pour les actions cotées hors PEA à 5,31 pour les comptes à terme).

L'effet du calage sur les résultats tirés de l'enquête Patrimoine **est important** : la part du patrimoine immobilier dans le patrimoine total, y compris professionnel, passe de 66 à 50 % après calage ; celle du patrimoine financier de 20 à 37 %. Les 10 % des ménages les moins riches dans l'enquête Patrimoine possédaient moins de 900 € avant calage, et moins de 2 000 € après calage¹⁴. Le recalage a pour effet de réduire la dispersion du patrimoine global.

- Le recalage **n'apporte cependant qu'une solution partielle aux limites à la mesure des inégalités de patrimoine** :
 - il ne corrige pas les effets de la non-déclaration (un ménage n'ayant pas déclaré détenir un actif ne sera toujours pas détenteur de cet actif après recalage) ;
 - l'échantillonnage ne permettant pas bien d'approcher les ménages détenteurs des plus hauts patrimoines, le recalage ne reconstitue pas l'hétérogénéité des très hauts patrimoines absents de l'enquête.

¹³ Pour revaloriser une année donnée les actifs « logements », on utilise l'indice Insee-notaires des prix des logements anciens. Pour le bâtiment (c'est-à-dire la construction sans son terrain), on utilise l'indice Insee du coût à la construction. La plus-value immobilière porte donc sur les terrains sous-jacents en période de forte hausse de l'immobilier.

¹⁴ Le patrimoine des ménages possédant peu de patrimoine, composé essentiellement de produits financiers (fortement réévalués), est nettement gonflé, peut-être artificiellement, le calage étant réalisé de façon uniforme pour l'ensemble des ménages.

III. Champ : ménages ordinaires et entreprises individuelles de France métropolitaine

Dans un premier temps, il convient, par souci de cohérence avec la décomposition du compte des ménages par catégorie, de se ramener à un champ d'étude commun.

Le compte de patrimoine des ménages est établi pour l'ensemble du territoire national (France métropolitaine et DOM) et de la population française (ménages ordinaires et collectivités). Il inclut également les entreprises individuelles (EI).

L'enquête Patrimoine 2003, quant à elle, ne couvre pas les DOM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion) ni les collectivités.

Inversement, les actifs professionnels qu'elle décrit ne correspondent pas uniquement à ceux des entreprises individuelles mais peuvent appartenir également à des sociétés non financières (SNF).

Les actifs et passifs du compte de patrimoine sont donc décomposés par catégorie de ménages uniquement pour les ménages ordinaires et les entreprises individuelles de France métropolitaine. C'est en effet le choix retenu pour le compte des ménages par catégorie¹⁵, avec lequel le compte de patrimoine des ménages par catégorie doit être cohérent.

La population des DOM représente, en 2003, 2,8 % de la population française, et les métropolitains vivant en collectivité 2,1 %¹⁶. Les différences de champ entre le compte de patrimoine des ménages et l'enquête Patrimoine sont donc limitées. Cependant, la composition du patrimoine de ces populations spécifiques peut être différente de celle du reste de la population.

Il faut donc, avant de le décomposer, ramener le compte de patrimoine des ménages au champ visé, c'est-à-dire estimer les montants correspondant au patrimoine des ménages des DOM (cf. III.1) et des personnes vivant en collectivité (cf. III.2), puisqu'il n'est pas possible d'isoler dans le compte ces deux sous-ensembles, **et les ôter des montants totaux du compte de patrimoine des ménages.** Il faut également déterminer comment **repérer les seules entreprises individuelles** dans l'enquête Patrimoine (cf. III.3).

On estime dans un premier temps le patrimoine des ménages des DOM, pour en déduire celui des ménages de France métropolitaine, puis on estime dans un second temps le patrimoine des personnes vivant en collectivité de France métropolitaine pour en déduire celui des ménages ordinaires de France métropolitaine.

III.1 Le patrimoine des ménages des DOM

III.1.1 Pas de compte de patrimoine des ménages pour les DOM

▪ Dans le compte des ménages par catégorie, pour ôter les montants correspondants aux DOM des montants totaux de chacune des composantes des revenus et de la dépense de consommation, les comptes de chacun des quatre DOM ont été utilisés. On a eu recours à des données administratives pour les ôter des montants totaux des différentes composantes des transferts privés (cf. document de travail G2009/11, p. 15 et suivantes).

¹⁵ Une autre solution aurait consisté à décomposer le compte des ménages (et le compte de patrimoine des ménages) pour la France entière et l'ensemble des ménages, en construisant des hypothèses sur la répartition des revenus, des transferts sociaux, de la dépense de consommation et du patrimoine des ménages des DOM et des collectivités.

¹⁶ Cf. « Une décomposition du compte des ménages de la comptabilité nationale par catégorie de ménage en 2003 », V. Bellamy, G. Consoles, M. Fesseau, S. Le Laidier et E. Raynaud, document de travail G2009/11, Insee, novembre 2009.

▪ **Il n'existe pas**, à l'heure actuelle, **de compte de patrimoine des ménages des DOM**. Il n'est donc pas possible d'appliquer la même méthode pour se ramener au champ de la France métropolitaine dans le compte de patrimoine.

III.1.2 Les rapports de l'IEDOM mobilisés pour les actifs financiers et les passifs

L'institut d'émission des départements d'outre-mer (**IEDOM**) publie un **rapport annuel** pour chacun des DOM, donnant les montants des actifs financiers de la clientèle des établissements de crédit et des concours des établissements de crédit à la clientèle non financière.

A partir de ces données, en supposant que le secteur des ménages correspond bien aux ménages purs et entreprises individuelles, on peut approximer le compte de patrimoine des ménages des DOM pour ce qui concerne les actifs financiers et les passifs. Il faut cependant recourir à un certain nombre d'hypothèses et homogénéiser les données pour les quatre DOM (*annexe 4*).

III.1.2.1. Actifs financiers

▪ Si les différents actifs financiers sont ainsi assez bien couverts, il n'en reste pas moins que **le compte de patrimoine n'est pas entièrement constitué**. Les billets et pièces, les crédits accordés par les ménages aux autres secteurs institutionnels ainsi que l'épargne salariale notamment, ne figurent pas dans la liste des actifs.

Compte tenu du poids réduit des actifs non listés, ils sont négligés : nous supposons que les données figurant dans le tableau en annexe 4. A4.1 représentent l'ensemble des actifs financiers des ménages des DOM.

▪ Le total des **actifs financiers des ménages des DOM** ainsi obtenu (**12,3 Md€**) représente **0,46 % du total des actifs financiers de l'ensemble des ménages français**.

Pour mémoire, en 2003, la population des DOM représente 2,8 % de la population française et son revenu disponible environ 1,9 % du revenu disponible de l'ensemble des ménages français¹⁷. La proportion d'actifs financiers détenus par les ménages des DOM semble donc a priori faible. Elle est toutefois proche de la proportion des revenus du patrimoine des ménages des DOM dans l'ensemble des revenus du patrimoine des ménages en 2003¹⁸.

III.1.2.2 Passifs

▪ Pour les passifs, le total des seuls encours (crédits accordés aux ménages) sains est donné.

Le taux d'encours douteux est connu pour l'ensemble des secteurs institutionnels pour chacun des DOM. En le supposant égal au taux de créances douteuses pour le secteur des ménages, on estime un montant total de créances y compris créances douteuses (*annexe 4. A4.2*)¹⁹.

Il semble cependant que les seuls prêts aux ménages purs soient ainsi comptabilisés. De façon à tenir compte des crédits accordés aux entreprises individuelles, on applique une correction, correspondant à la proportion des crédits accordés aux entreprises individuelles dans le total des **prêts à court/long terme des institutions financières aux ménages** (opérations F411 et F412) en 2003²⁰. On affecte à ces opérations du compte le montant total obtenu (réparti entre ménages purs et entreprises individuelles).

▪ Ce total (**10,0 Md€**) représente **1,3 % du total des passifs de l'ensemble des ménages français et 1,7 % de l'ensemble des prêts (F4)** qui leur ont été accordés. Il est plus faible que la proportion des intérêts versés par les ménages des DOM dans l'ensemble des intérêts versés par les ménages

¹⁷ D'après les estimations réalisées dans le cadre de la décomposition du compte des ménages par catégorie.

¹⁸ 0,66 % pour les seuls intérêts reçus (D41) et 0,68 % pour l'ensemble des revenus du patrimoine (D41, D42, D44 et D45) (cf. document de travail G2009/11, p. 16).

¹⁹ Sauf pour la Guyane, pour laquelle le montant des créances douteuses sur les ménages est connu.

²⁰ Cette proportion est de 16,5 %.

(2,4 %²¹), ce qui s'expliquerait par les taux d'intérêt plus élevés supportés par les ménages des DOM²².

III.1.3 Actifs non financiers : construction d'une hypothèse à l'aide de l'enquête Patrimoine 2009

- Différentes solutions ont été envisagées pour évaluer le patrimoine non financier des ménages des DOM (annexe 4. A4.3).
- L'option qui a été retenue est celle consistant à :
 - calculer dans l'enquête Patrimoine 2009²³ la proportion des logements²⁴ détenus par les ménages des DOM (à partir des montants déclarés, avant recalage - les montants n'ayant pas encore été simulés au moment de nos calculs, nous avons travaillé sur les moyennes des bornes des tranches déclarées) ;
 - supposer qu'elle est stable entre 2003 et 2009 et identique pour tous les actifs non financiers ;
 - en déduire le montant des actifs détenus par les ménages des DOM en 2003, en appliquant la proportion obtenue à chaque type d'actif.
- Cette proportion, qui atteint **1,66 %**, a été calculée à partir de données provisoires de l'enquête Patrimoine 2009 (montants en clair non encore simulés en été 2011) et a été recalculée au moment de l'intégration des données des Comptes Nationaux en base 2005.

Remarque : en septembre 2011, à partir des montants simulés disponibles de l'enquête Patrimoine, une vérification de la part des DOM pour chacun des actifs non financiers a été réalisée. Les variations de la part des DOM par actifs non financiers étant minimes et la vérification qu'une part de 3 % au lieu de la part estimée initialement à 1,66 % n'avait pas de conséquence sur le résultat final, la part globale de 1,66 % a été conservée.

Les montants correspondant aux départements d'Outre-Mer ont été soustraits des montants totaux disponibles à partir des comptes, pour les actifs non financiers, pour les actifs financiers et pour les passifs. On travaille ensuite à partir de ces montants France entière hors DOM pour traiter du champ des collectivités.

Remarque : toutes ces hypothèses ont été réalisées à partir des montants provenant de la Comptabilité Nationale en base 2000. Nous avons cependant travaillé par estimation de ratios. Ainsi lors du passage en base 2005, nous n'avons pas eu à reprendre toutes ces hypothèses ni à modifier les ratios estimés pour les actifs financiers, les actifs non financiers et les passifs des DOM. La méthode est la même pour les collectivités : ainsi, le passage en base 2005 n'a pas nécessité de choisir de nouvelles hypothèses pour les ratios à déduire du champ total du fait des collectivités.

III.2 Le patrimoine des collectivités

- Il s'agit ensuite d'estimer le patrimoine détenu par les personnes vivant en collectivité dans l'ensemble du patrimoine détenu par les ménages métropolitains.

A noter : par patrimoine détenu par les personnes en collectivité, on entend exclusivement le patrimoine qu'elles détiennent à titre personnel (et non le patrimoine détenu par la collectivité).

- Pour ce faire :

²¹ Cf. document de travail G2009/11, p. 16.

²² En rapportant le total des intérêts versés par les ménages des DOM (données des comptes des DOM retravaillées pour le compte des ménages par catégorie) à la somme des passifs des ménages des DOM (données de l'IEDOM), on peut approcher le taux d'intérêt apparent, qui est de 7 % (0,7/10,0*100), et le comparer au taux apparent calculé de la même manière pour l'ensemble des ménages : 3,7 % (29,2/786,8*100).

²³ Le champ de l'enquête Patrimoine 2009 a été élargi et concerne la France métropolitaine et les DOM.

²⁴ Actifs immobiliers 01 (résidence principale), 02 (maison individuelle autre que résidence principale), 03 (appartement seul), 04 (appartements regroupés dans le même immeuble), 05 (garages ou parkings).

- on utilise la répartition des personnes âgées de 15 ans ou plus vivant en collectivité en métropole en 2003 par type de collectivité et par tranche d'âge retenue pour la décomposition du compte des ménages par catégorie²⁵ (*annexe 5. A5.1*) ;
 - on lui associe les montants moyens de patrimoine auxquels on parvient sous certaines hypothèses décrites ci-dessous.
- L'**information** relative aux personnes vivant en collectivité a été **recherchée dans plusieurs enquêtes** (EHPA, Résidents, recensement des collectivités, SHARE, HID-Santé et HID-prisons - *annexe 5. A5.2*), seule l'**enquête Résidents de la Drees**²⁶ étant finalement exploitée.

III.2.1 Les actifs non financiers : construction d'une hypothèse à l'aide d'enquêtes

- On suppose que :
 - les personnes vivant en collectivité ne détiennent pas d'autres biens non financiers que les logements (c'est-à-dire qu'elles ne détiennent pas de biens professionnels) ;
 - seules les personnes vivant en maison de retraite, représentant environ le tiers de la population des collectivités, détiennent du patrimoine immobilier²⁷.
- On estime ensuite la valeur du patrimoine immobilier des personnes vivant en maison de retraite comme suit :
 - 1- l'**enquête Résidents de la Drees** (*annexe 5. A5.2*), réalisée auprès de ce public, donne une estimation de la proportion des résidents en maison de retraite propriétaires d'un bien immobilier par tranche d'âge (globalement de 30 %), qui permet d'estimer leur nombre ;
 - 2- on suppose leur patrimoine immobilier moyen égal à celui d'un ménage ordinaire composé d'une seule personne inactive propriétaire du même âge, qu'on estime à partir de l'enquête Patrimoine 2003²⁸ ;
 - 3- on applique enfin un coefficient correcteur (1,37) afin de tenir compte du fait que l'enquête Patrimoine 2003 couvre seulement 73,1 % de la valeur du bâti détenu par les ménages purs (hors DOM) mesurée par la comptabilité nationale.
- La **part du patrimoine immobilier des ménages détenu par les personnes vivant en collectivité**²⁹ est finalement estimée à **0,49 %**.

III.2.2 Les actifs financiers : construction d'une hypothèse à l'aide d'enquêtes

- On suppose que :
 - les personnes sans abri ne détiennent pas de patrimoine financier ;

²⁵ Cette répartition résulte de l'application de la structure de cette population connue en 1999 (source recensement) à une estimation du nombre d'individus vivant hors ménages ordinaires en 2003 (cf. document de travail G2009/11, page 19).

²⁶ Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère de la Santé.

²⁷ Les personnes hospitalisées ou en traitement et les détenus pourraient également détenir du patrimoine immobilier. Cependant, il s'agirait d'estimer uniquement le patrimoine immobilier de celles de ces personnes qui vivaient auparavant dans un ménage composé d'une seule personne (le patrimoine des autres faisant toujours partie du patrimoine des ménages ordinaires). Parmi les personnes hospitalisées ou en traitement, dont un peu plus de la moitié a plus de 75 ans (âge auquel on est plus souvent veuf), les personnes qui vivaient seules sont probablement assez nombreuses. De même, environ la moitié des détenus seulement avaient un conjoint en 2002 (http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ip706.pdf). Ne disposant pas d'information sur ces deux catégories (le questionnaire de l'enquête Handicap et Dépendance réalisée dans les prisons en 2001 - HID-Prisons - ne contient pas de variable sur la possession d'un logement avant la détention), on suppose néanmoins, au vu de leur proportion dans l'ensemble des personnes vivant en collectivité (9,3 % pour les personnes hospitalisées ou en traitement et 4,2 % pour les détenus), leur patrimoine immobilier nul.

²⁸ Les recherches réalisées dans le cadre de la décomposition du compte des ménages par catégorie ont montré que la proportion de personnes inactives parmi les personnes vivant en collectivité était de l'ordre de 80 %. Retenir comme référence les ménages ordinaires composés d'une seule personne ou d'une seule personne inactive (propriétaire et du même âge) conduit à des résultats quasi-identiques, les personnes de l'âge des résidents des maisons de retraite étant très majoritairement inactives.

²⁹ Obtenue en rapportant la valeur du patrimoine immobilier des personnes vivant en collectivité à celle du bâti détenu par les ménages purs dans le compte de patrimoine (hors DOM).

- les personnes vivant dans les autres types de collectivités sont susceptibles de détenir tous types d'actifs financiers.
- On estime ensuite la valeur du patrimoine financier des personnes vivant en collectivité comme suit :
- 1- on suppose
 - a. le patrimoine financier moyen des ménages vivant en habitation mobile égal à celui d'un ménage ordinaire (du même âge) composé d'un couple et deux enfants (détenteur)
 - b. et le patrimoine financier moyen des autres personnes vivant en collectivité égal à celui d'un ménage ordinaire composé d'une seule personne inactive du même âge (détentric), tous deux estimés à partir de **l'enquête Patrimoine 2003** (la même hypothèse a parfois été retenue pour la décomposition du compte des ménages par catégorie - pour la dépense de consommation) ;
 - 2- on corrige le patrimoine financier moyen des personnes vivant en maison de retraite :
 - a. en appliquant un coefficient (décliné par tranche d'âge) égal au rapport du taux de propriétaires au sein des ménages ordinaires, tiré de l'enquête logement 2002, et du taux de propriétaires parmi les personnes vivant en maison de retraite³⁰ ;
 - b. en appliquant une seconde correction (rapport entre le montant total du bâti détenu par les ménages purs et le montant total des actifs financiers dans le compte de patrimoine 2003 pour la France entière - 1,41), de façon à tenir compte des poids respectifs des actifs non financiers et financiers ; ce second coefficient permet de tenir compte du fait que le poids du patrimoine non financier est plus important que celui du patrimoine financier.
 - 3- on passe du nombre de personnes vivant en habitation mobile au nombre de ménages en le divisant par deux, supposant ainsi que chaque ménage est composé de deux personnes de 15 ans ou plus ;
 - 4- on estime le nombre de ménages de chaque tranche d'âge détenant du patrimoine financier en appliquant des taux de détention calculés à partir de l'enquête Patrimoine 2003 (sur les mêmes champs que les patrimoines financiers moyens), en distinguant les ménages vivant en habitation mobile, les personnes vivant en maison de retraite et les autres ménages ;
 - 5- on estime ensuite le patrimoine financier total en rapprochant les patrimoines moyens des nombres de ménages détenteurs ;
 - 6- on applique un **coefficient correcteur** (2,99) afin de tenir compte du taux de couverture³¹ des actifs financiers détenus par les ménages (hors DOM) du compte de patrimoine par l'enquête Patrimoine 2003.

▪ **La part du patrimoine financier des ménages détenu par les personnes vivant en collectivité³²** est finalement estimée à **1,79 %**. Cette part est **appliquée à chaque type d'actif financier**.

▪ Ces calculs ont été déclinés pour les livrets A et les obligations. Les résultats font apparaître une part plus importante du patrimoine des personnes vivant en collectivité pour ces deux types d'actifs. Cependant, les montants moyens et les taux de détention sont alors calculés à partir d'un nombre faible, voire nul d'observations. **La déclinaison des calculs par type d'actif n'est donc pas envisageable.**

III.2.3 Les passifs : construction d'une hypothèse à l'aide de l'enquête Patrimoine 2003

- On suppose que :
- les crédits immobiliers et les emprunts professionnels ne peuvent pas être détenus par les personnes vivant en collectivité ;
 - toute personne vivant en collectivité peut détenir des passifs d'un autre type.

³⁰ Cette correction vise à tenir compte du fait que la vente d'un bien immobilier à l'entrée en maison de retraite ou en cours de séjour se traduit par une augmentation du patrimoine financier. Cependant, il n'est pas tenu compte ainsi du fait qu'une partie de ce capital financier peut avoir été utilisé pour financer le séjour en maison de retraite.

³¹ Taux calculé uniquement sur les actifs décrits par l'enquête Patrimoine 2003.

³² Obtenue en rapportant la valeur du patrimoine financier total des personnes vivant en collectivité à celle du patrimoine financier détenu par les ménages dans le compte de patrimoine (hors DOM - actifs décrits par l'enquête Patrimoine uniquement).

- On estime ensuite la valeur des passifs des personnes vivant en collectivité comme suit :
 - 1- on suppose
 - a. le passif moyen des personnes vivant en habitation mobile égal à celui d'un ménage ordinaire (du même âge) composé d'un couple et deux enfants (détenteur)
 - b. et le passif moyen des autres personnes vivant en collectivité égal à celui d'un ménage ordinaire composé d'une seule personne inactive du même âge (détentrices), hors emprunts immobiliers et professionnels, tous deux estimés à partir de **l'enquête Patrimoine 2003** (la même hypothèse a parfois été retenue pour la décomposition du compte des ménages par catégorie - pour la dépense de consommation) ;
 - 2- on passe du nombre de personnes vivant en habitation mobile au nombre de ménages en le divisant par deux, supposant ainsi que chaque ménage est composé de deux personnes de 15 ans ou plus ;
 - 3- on estime le nombre de ménages de chaque tranche d'âge détenant un passif en appliquant des taux de détention calculés à partir de l'enquête Patrimoine 2003 (sur les mêmes champs que les passifs moyens), en distinguant les ménages vivant en habitation mobile et les autres ménages ;
 - 4- on estime ensuite le passif total en rapprochant les passifs moyens des nombres de ménages détenteurs ;
 - 5- on applique un **coefficient correcteur** (4,82) afin de tenir compte du taux de couverture des passifs détenus par les ménages (hors DOM) hors crédits immobiliers et emprunts professionnels du compte de patrimoine par l'enquête Patrimoine.

- La **part des passifs des ménages détenus par les personnes vivant en collectivité**³³ est finalement estimée à **1,04 %**.

Les montants correspondant aux collectivités ont été soustraits des montants totaux disponibles à partir des comptes, pour les actifs non financiers, pour les actifs non financiers et pour les passifs. On travaille ensuite à partir de ces montants France entière hors DOM et hors collectivités.

III.2.4. Les collectivités dans le compte de patrimoine et dans le compte des ménages par catégorie

La part du patrimoine détenu par les personnes vivant en collectivité (0,49 % pour le bâti détenu par les ménages purs, 1,79 % pour les actifs financiers et 1,04 % pour les passifs) est **inférieure à la part des collectivités dans les revenus du patrimoine** retenue pour le compte des ménages par catégorie (2,6 %)³⁴.

III. 3 Les entreprises individuelles (EI)

III.3.1 Les EI dans le compte de patrimoine

- En comptabilité nationale, les entreprises individuelles (EI) sont les **unités** (répertoriées dans SIRENE) correspondant à des **personnes physiques** : la notion d'EI exclut donc les entreprises ayant le statut d'une société. Elles sont **repérées par leur catégorie juridique** (*annexe 6. A6.1*).
- Les EI sont intégrées au **secteur institutionnel des ménages (S14)**, qui est donc composé de deux sous-ensembles : les ménages purs (S14B) et les EI (S14A).

³³ Obtenue en rapportant la valeur des passifs des personnes vivant en collectivité à celle des passifs hors emprunts immobiliers et professionnels détenus par les ménages dans le compte de patrimoine (hors DOM).

³⁴ Cette part a été appliquée aux revenus de terrains et gisements (opération D45), aux revenus des ménages bailleurs (part appliquée au montant des loyers effectifs reçus au sein de l'opération P11 pour les ménages purs) et aux revenus financiers (part appliquée à la somme des opérations D41, D42 et D44 reçus par les ménages purs).

▪ Dans le compte de patrimoine des ménages, les actifs et les passifs des EI peuvent être distingués de ceux des ménages purs. Toutefois, le compte de patrimoine des ménages est publié globalement. **L'estimation du patrimoine des EI** est en effet **fragile**, du fait du partage de la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF) (dont des séries très longues sont utilisées pour estimer la valeur du patrimoine) imprécis entre sociétés non financières et EI. L'impact de cette imprécision est d'autant plus sensible pour les EI que, si elles sont à peu près aussi nombreuses que les sociétés non financières, leur poids relatif est faible.

▪ En 2003, d'après le compte de patrimoine des ménages, les EI détenaient **7,6 %** de l'ensemble **des actifs non financiers**, **3,2 % des actifs financiers** et **13,4 % des passifs** du secteur institutionnel des ménages.

▪ **Certains actifs/passifs** ne sont **possédés que par les ménages purs**, **d'autres** ne sont au contraire détenus **que par les EI**, quelques-uns enfin sont répartis entre ménages purs et EI (*annexe 6. A6.2*).

▪ Il n'est fait **aucune distinction**, dans le compte de patrimoine, entre les actifs professionnels **selon qu'ils sont ou non exploités professionnellement**. Tous les biens professionnels sont comptabilisés dans l'évaluation.

III.3.2 Les EI dans l'enquête Patrimoine 2003

III.3.2.1 Les actifs/passifs des EI dans l'enquête

▪ Dans l'enquête Patrimoine 2003³⁵, les ménages sont interrogés sur leurs biens (actifs non financiers) professionnels (terres ou autres) dès lors :

- qu'ils ne les exploitent pas dans le cadre de leur activité professionnelle (soit qu'ils les louent, soit qu'ils ne les utilisent pas) ;
- que l'un des membres du ménage est « indépendant à titre principal »³⁶ ou « indépendant à titre secondaire »³⁷.

Les actifs décrits sont :

- les **terres**³⁸ non exploitées professionnellement par le ménage,
- les **biens professionnels (autres que terres)**³⁹ **non exploités professionnellement par le ménage**,
- les terres exploitées professionnellement par le ménage,
- les biens professionnels (autres que terres) **exploités professionnellement par le ménage**.

▪ L'enquête Patrimoine 2003 décrit également les crédits contractés pour financer l'achat de biens professionnels ou couvrir les besoins de trésorerie des entreprises détenues par les ménages⁴⁰. Ces **emprunts professionnels** peuvent avoir été contractés au titre d'une activité d'indépendant passée.

³⁵ Le questionnement relatif aux actifs professionnels est différent dans les enquêtes Patrimoine 2003 et 2009.

³⁶ C'est-à-dire actif ayant comme statut d'activité « 5 » (salarié chef de son entreprise ou de son conjoint), « 6 » (aide un membre de sa famille), « 7 » (à son compte).

³⁷ C'est-à-dire actif ayant comme activité secondaire « 2.1 » (agriculteur), « 2.2 » (commerçant), « 2.3 » (artisan ou petit industriel) ou « 2.4 » (profession libérale).

³⁸ Terrains à bâtir viabilisés ; terres labourables ou prairies ; vignes ou vergers ; bois, forêts, peupleraies ; autres terrains non bâtis (landes, maquis, étangs) ; autres terrains bâtis.

³⁹ Bâtiments, locaux ; matériel, machine, véhicule ; cheptels ; stocks ; fonds de commerce, clientèle, droits au bail, études, etc.

⁴⁰ Les emprunts professionnels sont distingués selon leur nature : immobilier (local, bureau, bâtiment professionnel) ; terres, terrains, travaux fonciers (drainage) ; incorporel (cabinet d'étude, clientèle, fonds de commerce) ; machine, véhicule, équipement ; cheptel, matières premières, stocks ; besoin de trésorerie, dépense exceptionnelle.

Les biens professionnels décrits dans l'enquête ne sont pas (comme les passifs) **systématiquement détenus par les EI** : ils peuvent également appartenir à des ménages purs ou à des sociétés non financières dont le dirigeant est membre du ménage.

III.3.2.2 Le repérage des EI dans l'enquête

- Un ménage dont l'un des membres est « indépendant pour son activité principale » ou « indépendant pour son activité secondaire » déclare nécessairement qu'il détient au moins une entreprise. Dès lors, il doit décrire les actifs qu'il exploite professionnellement (inversement, les actifs exploités professionnellement ne peuvent être détenus en dehors du cadre d'une entreprise). Mais **les actifs professionnels décrits dans l'enquête Patrimoine peuvent être détenus par des sociétés non financières**. Nous avons donc défini une méthode pour repérer les entreprises individuelles⁴¹.
- Dans l'enquête Patrimoine 2003,
 - si l'entreprise est une entreprise non agricole, en société et comptant 10 salariés ou plus, seule une évaluation globale de l'entreprise est demandée au ménage (aucun actif productif n'est décrit), mais ces entreprises sont hors du champ des EI dans les comptes.
 - si le ménage possède plus de deux entreprises, seule une évaluation globale est demandée pour les entreprises au delà de la deuxième, mais parmi les ménages possédant au moins une entreprise, seulement 0,3 % en possèdent plus de deux en 2003.
 - si les actifs détenus par les deux premières entreprises sont utilisés conjointement par les deux entreprises, ils sont décrits ensemble. Cependant, dans la grande majorité des cas, quand un ménage détient plusieurs entreprises (ce qui est le cas de 7,7 % des ménages possédant au moins une entreprise), elles ont la même catégorie juridique.

Ces « restrictions » ne sont donc **pas gênantes**.

▪ Dans l'enquête, les entreprises individuelles sont repérées par leur **forme juridique** (comme dans les données comptables) : « exploitation individuelle » (si l'activité est agriculture et assimilé), « entreprise individuelle » (artisans et petites industries / commerçants et assimilés) ou « exercice individuel » (professions libérales et intellectuelles indépendantes). La nomenclature utilisée ne correspond cependant pas à la nomenclature des catégories juridiques utilisée dans SIRENE et par la comptabilité nationale. Une **table de passage** a donc été constituée pour passer de l'une à l'autre (cf. tableau en *annexe 6. A6.3*).

▪ Pour estimer les montants des actifs/passifs professionnels, il faut **combinaison l'information contenue dans deux tables de données** : la table MENAGE, qui indique la catégorie juridique de l'entreprise et la table PRODUIT qui donne le type, la nature et la valeur de chaque actif/passif (*annexe 6. A6.3*).

▪ Parmi les entreprises décrites par les ménages interrogés, 58,7 % sont des EI au sens de la comptabilité nationale. Près de **62 % des actifs exploités professionnellement sont détenus dans le cadre d'une EI**.

III.3.3 Les actifs/passifs professionnels dans le compte de patrimoine des ménages par catégorie

▪ L'enquête Patrimoine 2003 n'interroge pas les ménages sur les actifs financiers professionnels (une précision est cependant donnée sur l'utilisation des comptes courants dans le cadre professionnel). La distinction entre actifs financiers détenus par les ménages purs et par les EI dans le compte de patrimoine n'a « pas de sens », dans la mesure où les EI correspondant à des personnes physiques, l'entreprise ne peut détenir en son nom propre un actif financier.

On suppose donc, dans le cadre de la décomposition du compte de patrimoine des ménages par catégorie, **que les actifs financiers sont détenus en totalité par les ménages purs**.

▪ Les biens professionnels appartiennent aux ménages purs ou aux EI :

⁴¹ On ne sait pas comment étaient distinguées les EI lors du recalage de l'enquête Patrimoine 2003 réalisé en 2007.

- selon qu'ils sont ou non exploités professionnellement dans l'enquête,
- selon leur nature dans le compte de patrimoine.

La distinction entre actifs détenus par les ménages purs et actifs détenus par les EI n'est donc pas la même dans le compte de patrimoine et dans l'enquête. Par conséquent :

- **dans l'enquête, on prendra en compte les biens professionnels** qu'ils soient **exploités ou non** professionnellement ;
- il ne sera **pas fait de distinction**, dans la décomposition du compte de patrimoine, **entre les actifs professionnels détenus par les EI et ceux détenus par les ménages purs** (les actifs seront seulement distingués selon leur nature).

▪ Les passifs des EI peuvent être détenus, d'après l'enquête, par des ménages purs ou des EI (ou des sociétés). C'est pourquoi, comme pour les biens professionnels :

- dans l'enquête, **on tiendra compte de tous les emprunts professionnels** (qu'ils aient été contractés au titre d'une activité présente, dès lors qu'elle a été exercée dans le cadre d'une EI), ou passée (on supposera alors qu'elle a été exercée dans le cadre d'une EI) ;
- il ne sera **pas fait de distinction**, dans la décomposition du compte de patrimoine, entre les emprunts professionnels **selon qu'ils sont détenus par des ménages purs ou des EI** (les emprunts seront seulement distingués selon leur nature), sauf pour le recalage.

Remarque : on n'exclue pas totalement les biens détenus par les SNF dans l'enquête Patrimoine, puisqu'on va estimer la valeur des biens professionnels des dirigeants de SARL, EARL et EURL, dont on aura ôté la valeur de leurs passifs professionnels, et ajouter ce montant à la valeur des actions non cotées. Tout ceci sera décrit en détail dans la partie IV.2.

On travaille désormais sur le champ : montants des comptes hors DOM et hors collectivités et montants de l'enquête Patrimoine hors Sociétés Non Financières.

IV. Correspondances entre le compte de patrimoine et l'enquête Patrimoine 2003

- Nous inspirant d'un recalage de l'enquête Patrimoine 2003 sur les montants de la comptabilité nationale réalisé en 2007, nous avons analysé et comparé leurs définitions (*annexe 7*) pour associer à chaque opération du compte de patrimoine un ou plusieurs actifs décrits dans l'enquête Patrimoine 2003.
- Dans la plupart des cas, la correspondance est établie aisément. Mais, la **table de passage** finalement obtenue n'est **pas « parfaite »** : du fait que l'enquête Patrimoine s'adresse aux ménages, le champ correspondant à certaines opérations n'est qu'imparfaitement couvert par l'enquête ; celui de quelques autres opérations ne l'est pas du tout (les montants associés à ces opérations sont parfois importants). En outre, il est parfois difficile d'établir une correspondance claire, c'est-à-dire d'associer de façon évidente certains actifs décrits dans l'enquête Patrimoine aux opérations du compte de patrimoine, mais aussi d'évaluer le niveau de couverture de l'enquête pour certaines opérations du compte.
- Il apparaît en tous cas que certains actifs décrits dans l'enquête Patrimoine correspondent à plusieurs opérations du compte de patrimoine ou vice-versa, ce qui justifie le **regroupement ou l'éclatement de certaines opérations du compte de patrimoine ou des actifs décrits par l'enquête**, lorsqu'il est possible, pour l'opération de recalage et/ou pour les calculs et la diffusion des résultats.

IV.1 Les actifs non financiers

Pour mémoire : les actifs dits « professionnels » dans l'enquête Patrimoine peuvent être détenus par des ménages purs car il peut s'agir de terres ou de biens professionnels non exploités professionnellement.

Les correspondances établies entre les actifs non financiers décrits dans le compte de patrimoine et dans l'enquête Patrimoine 2003 sont récapitulées dans le tableau suivant :

Opération		Existence d'une correspondance dans l'EP 2003	Types d'actifs correspondant à l'opération décrits dans l'EP 2003
AN1 ACTIFS PRODUITS			
AN11 Actifs fixes			
AN111 Actifs fixes corporels			
	AN1111	Logements	O "Partie bâtiment" des actifs immobiliers 01 (résidence principale), 02 (maison individuelle autre que résidence principale), 03 (appartement seul), 04 (appartements regroupés dans le même immeuble), 05 (garages ou parkings)
	AN1112	Autres bâtiments et ouvrages de génie civil	
	AN11121	Bâtiments non résidentiels	O "Partie bâtiment" de l'actif professionnel 07 (Bâtiments, locaux)
	AN11122	Autres ouvrages de génie civil	O/N Au moins en partie intégrés à la "partie bâtiment" des actifs immobiliers et de l'actif professionnel 07 (Bâtiments, locaux) (gros travaux de terrassement)
	AN1113	Machines et équipements	
	AN11131	Matériels de transport	O Composante de l'actif professionnel 08 (Matériel, machine, véhicule)
	AN11132	Autres machines et équipements	
	AN111321	Matériel informatique	O Composante de l'actif professionnel 08 (Matériel, machine, véhicule)
	AN111322	Matériel de communication	O Composante de l'actif professionnel 08 (Matériel, machine, véhicule)
	AN111329	Autres machines et équipements n.c.a.	O Composante de l'actif professionnel 08 (Matériel, machine, véhicule)
	AN1114	Actifs cultivés	O "Partie arbres" de l'actif professionnel 03 (Vignes ou vergers) et actif professionnel 09 (Cheptel)
	AN112	Actifs fixes incorporels	
	AN1122	Logiciels	N
	AN1123	Œuvres récréatives, littéraires et artistiques originales	O Actif professionnel 11 (Fonds de commerce, clientèle, droit au bail, études, etc.)
	AN12	Stocks	O Actif professionnel 10 (Stocks) et "partie bois sur pied" de l'actif professionnel 04 (Bois, forêts, peupleraies)
	AN13	Objets de valeur	O/N Objets de valeur
AN2 ACTIFS NON PRODUITS			
AN21 Actifs corporels non produits			
AN211 Terrains			
	AN2111	Terrains supportant des bâtiments et des ouvrages de génie civil	O/N "Partie terrain" des actifs immobiliers 01 (résidence principale), 02 (maison individuelle autre que résidence principale), 03 (appartement seul), 04 (appartements regroupés dans le même immeuble), 05 (garages ou parkings), "partie terrain" de l'actif professionnel 07 (Bâtiments, locaux) et actif professionnel 06 (Autres terrains bâtis)
	AN2112	Terrains cultivés	O "Partie terrain" de l'actif professionnel 03 (Vignes ou vergers) et actif professionnel 02 (Terres labourables ou prairies)
	AN2119	Autres terrains et plans d'eau	O "Partie terrain" de l'actif professionnel 04 (Bois, forêts, peupleraies) et actifs professionnels 05 (Autres terrains non bâtis (landes, maquis)) et 01 (Terrains à bâtir viabilisés)
	AN22	Actifs incorporels non produits	O Actif professionnel 11 (Fonds de commerce, clientèle, droit au bail, études, etc.)

▪ Contrairement à l'enquête Patrimoine, le compte de patrimoine distingue le bâti (logements, bâtiments non résidentiels, autres ouvrages de génie civil) des terrains sous-jacents. Les **logements du compte** de patrimoine (opération AN1111) correspondent donc à **une partie seulement des actifs immobiliers⁴² décrits dans l'enquête Patrimoine**, sans qu'il soit possible de distinguer les bâtiments des terrains les supportant dans cette dernière.

Il en est de même des actifs cultivés (vignes et vergers) ou des bois et forêts et des terrains qui les supportent.

Les « **terrains supportant des bâtiments et des ouvrages de génie civil** » du compte (opération AN2111) correspondent quant à eux à la somme de l'actif professionnel « **Autres terrains bâtis** » et d'**une partie des actifs immobiliers et de l'actif professionnel « Bâtiments, locaux »** décrits dans l'enquête Patrimoine.

▪ L'opération « **autres ouvrages de génie civil** » (AN11122), comprend les gros travaux de terrassement tels que ceux destinés à la construction de piscines. Elle est donc associée aux actifs immobiliers de l'enquête Patrimoine (pour la partie détenue par les ménages purs) et à l'actif professionnel « Bâtiments, locaux » (pour la partie détenue par les EI). Cependant, la **correspondance avec l'enquête Patrimoine ne semble pas clairement établie** pour cette opération.

▪ L'actif professionnel « **Terrains à bâtir viabilisés** » de l'enquête a été associé à l'opération du compte « **Autres terrains et plans d'eau** » (AN2119), car considéré comme terrains « urbanisables », mais il subsiste une **incertitude** sur ce classement⁴³.

⁴² On choisit d'associer l'ensemble des actifs immobiliers (résidence principale, maison individuelle autre que résidence principale, appartement seul, appartements regroupés dans le même immeuble, garages ou parkings) aux logements (et aux terrains les supportant).

⁴³ Lors des travaux de recalage de l'enquête Patrimoine 2003 réalisés en 2007, les « Terrains à bâtir viabilisés » n'avaient pas trouvé de correspondance dans le compte de patrimoine (cf. document de travail n°F0702, p. 11).

- Les **logiciels**, isolés dans le compte de patrimoine (opération AN1122), ne sont pas décrits dans l'enquête Patrimoine.
- Le passage en base 2005 a eu pour conséquence l'apparition d'un nouvel actif dans la partie non financière du compte de patrimoine : AN1123 « **œuvres récréatives, littéraires et artistiques originales** », sous-ensemble de l'actif AN112 « actifs fixes incorporels ». Le montant correspondant est très faible (5 millions d'euros). On l'assimile au poste « Fonds de commerce, clientèle, droit au bail, études, etc.) dans l'enquête Patrimoine.
- Les **objets de valeur** ne sont **pas décrits dans l'enquête Patrimoine**, mais leur valeur est incluse dans l'estimation du patrimoine total donnée par le ménage. Il n'est cependant pas certain que le compte de patrimoine (qui semble évaluer les bijoux uniquement) et l'enquête regroupent les mêmes types de biens sous ce terme.

IV.2. Les actifs financiers

Les correspondances établies entre les actifs financiers décrits dans le compte de patrimoine et dans l'enquête Patrimoine 2003 sont récapitulées dans le tableau suivant :

Opération		Existence d'une correspondance dans l'EP 2003	Types d'actifs correspondant à l'opération décrits dans l'enquête Patrimoine	
F2	Numéraires et dépôts			
	F21	Billets et pièces	N	
	F22	Dépôts transférables	O	Comptes-chèques
	F28	ICNE sur dépôts	N	
	F29	Autres dépôts		
	F291	Placements à vue	O	Livrets A, bleus, livrets jeune, livrets d'épargne populaire, CODEVI (livret de développement durable), soumis à l'impôt, comptes d'épargne-logement
	F292	Placements à échéance	O	Bons d'épargne, bons de caisse, comptes à terme
	F293	Epargne contractuelle	O	Plans d'épargne-logement (PEL), livrets d'épargne entreprise (LEE), plans d'épargne populaire (PEP) bancaires, sommes en instance d'emploi sur les plans d'épargne en actions (trésorerie PEA)
	F299	Dépôts et cautionnement divers	N	
F3	Titres hors actions			
	F33	Titres hors actions, à l'exclusion des produits financiers dérivés		
	F331	Titres de créances négociables et titres assimilés	O	Bons du Trésor
	F332	Obligations et titres assimilés	O	Obligations
F4	Crédits			
	F41	Prêts à court terme	O	Comptes courants d'associés, épargne salariale au titre de la participation sur compte courant bloqué
	F42	Prêts à long terme	O	
F5	Actions et autres participations			
	F51	Actions et autres participations, à l'exclusion des parts d'OPCVM		
	F511	Actions cotées	O	Epargne salariale sous forme de titres de l'entreprise Actions cotées sur PEA Actions cotées sur compte-titres ordinaire
	F512	Actions non cotées	O	Actions non cotées sur compte-titres ordinaire
	F513	Autres participations	O	Parts sociales de banque ; parts de SARL, etc.
	F52	Titres émis par les OPCVM		
	F521	Titres d'OPCVM monétaires	O	Parts de SICAV ou FCP des PEA, SICAV ou FCP sur compte-titres ordinaire, parts de SICAV de l'épargne salariale
	F522	Titres d'OPCVM généraux	O	
	F523	Titres de fonds d'investissement divers	O	Parts de SCPI, parts de FCPE de l'épargne salariale
F6	Réserves techniques d'assurance			
	F61	(= F611) Droits nets des ménages sur les réserves techniques d'assurance-vie	O	Assurance-vie, PEP assurance, assurance-décès, bons de capitalisation, épargne retraite
	F62	Réserves-primés et réserves-sinistres	N	
F7	Autres comptes à recevoir ou à payer			
	F71	(=F711=F7111) Crédits commerciaux à court terme en euros	N	
	F79	Décalages comptables	N	

▪ La **couverture** de certains postes du compte de patrimoine par les actifs décrits dans l'enquête est très bonne. C'est le cas pour les postes F22 (« Dépôts transférables ») ou F291 (« Placements à vue »). Mais **pour la plupart des opérations, elle est difficile à évaluer**, notamment du fait de l'absence de statistiques de sources comptables à un niveau plus fin que celui disponible dans le Tableau des Opérations Financières (TOF), qui permettraient de repérer plus facilement les différents actifs associés à chacun de ces postes, et de comparer les montants.

▪ Les **bons de caisse et d'épargne** ne sont **pas distingués des bons du Trésor** dans l'enquête Patrimoine 2003. Or, les premiers sont associés à l'opération F292 (« Placements à échéance ») et les seconds à l'opération F331 (« Titres de créances négociables et titres assimilés »).

Les **parts de SICAV de l'épargne salariale**, associées aux opérations F521 et F522 (« Titres d'OPCVM monétaires » et « Titres d'OPCVM généraux »⁴⁴) sont également **décrites ensemble** dans l'enquête.

De même, les **prêts à court terme** et les **prêts à long terme**, associés à des opérations distinctes du compte, ne sont **pas différenciés** dans l'enquête.

Enfin, dans l'enquête, les **parts de SARL** sont **incluses dans les actions non cotées d'entreprise**, alors que les premières sont associées à l'opération F513 (« Autres participations ») et les secondes à l'opération F512 (« Actions non cotées »).

▪ De la même façon, l'enquête Patrimoine ne donne **que des montants globaux pour les PEA** : elle ne permet pas de distinguer leurs différentes composantes, qui sont pourtant associées à différents postes du compte de patrimoine.

▪ Les **actions sur PEA** et l'**épargne sous forme de titres de l'entreprise** sont supposées être en totalité des **actions cotées**.

▪ Le poste F61 (=F611 « Droits nets des ménages sur les réserves techniques d'assurance-vie ») est associé aux actifs de l'enquête « assurance-vie », « PEP assurance », « assurance-décès », « bons de capitalisation » et « épargne retraite ». Cependant, **l'assurance-décès et l'épargne retraite** ne sont **pas complètement décrites dans l'enquête**, qui donne seulement la détention pour l'assurance-décès et qui indique un montant pour l'épargne retraite uniquement dans le cas d'une sortie en capital⁴⁵.

Remarque : les droits nets des ménages en fonds de pension (F612), qui étaient comptabilisés dans l'opération F611 (assurance-vie) en base 2000 sont classés en F612⁴⁶ (fonds de pension) en base 2005. Les fonds de pension s'apparentent à de l'épargne retraite, et comprennent les contrats à prestations définies (article 39 du Code Général des Impôts), les contrats d'IFC, PERE, contrats Madelin, etc.

▪ Les **actions non cotées ou parts de SARL dont le dirigeant** n'est pas membre du ménage sont classées dans l'enquête en valeurs mobilières, alors que celles **dont le dirigeant est membre du ménage** sont **considérées comme un bien professionnel**. La valeur des actions non cotées ou parts de SARL y est donc sous-estimée, d'autant plus qu'il est très difficile d'estimer la valeur de ce type d'actif pour les ménages interrogés.

De façon à mieux approcher la valeur des parts de SARL, on ajoute à la valeur des actions non cotées dans l'enquête Patrimoine celle des actifs professionnels des dirigeants de SARL/EARL/EURL dont on déduit la valeur des passifs professionnels.

L'analyse de l'impact de l'intégration de ces données dans la rubrique « Actions non cotées » est décrite en *annexe 8*.

▪ **Certains postes du compte** de patrimoine ne trouvent **pas de correspondance dans l'enquête** Patrimoine 2003. Les prêts en argent consentis par le ménage à titre professionnel uniquement ne semblent pas être un bon proxy des crédits commerciaux (F71). De même, on ne trouve pas d'actifs décrits dans l'enquête à associer aux postes F21 (« Billets et pièces »), F28 (« ICNE⁴⁷ sur dépôts »),

⁴⁴ L'enquête ne fait pas de distinction entre les OPCVM monétaires et les OPCVM généraux.

⁴⁵ Lorsqu'il s'agit d'une sortie en rente, elle ne donne pas l'équivalent en capital.

⁴⁶ La Banque de France n'a cependant pas fourni les montants correspondant aux opérations F611 et F612.

⁴⁷ Intérêts Corus Non Echus.

F299 (« Dépôts et cautionnements divers »), F62 (« Réserves-primés et réserves-sinistres ») et F79 (« Décalages comptables »).

IV.3 Les passifs

Les correspondances établies entre les passifs financiers décrits dans le compte de patrimoine et dans l'enquête Patrimoine 2003 sont récapitulées dans le tableau suivant :

Table de passage TOF/enquête Patrimoine 2003 pour les passifs

Opération			Existence d'une correspondance dans l'EP 2003	Types d'actifs correspondant à l'opération décrits dans l'EP 2003
F4	Prêts			
	F411	Prêts à court terme des IF aux agents non financiers	O	Emprunts immobiliers ("Achat de la résidence principale" ; "Autre achat immobilier ou foncier" ; "Gros travaux immobiliers") ; emprunts professionnels ("Immobilier professionnel (local, bureaux, bâtiments)" ; "Terres, terrains, travaux fonciers (drainage)" ; "Incorporel (cabinet d'études, clientèle, fonds de commerce)" ; "Machine, véhicule, équipement" ; "Cheptel, matières premières, stocks" ; "Besoin de trésorerie, dépenses exceptionnelles") et autres emprunts ("Achat d'une voiture ou d'une moto" ; "Achat d'autres biens d'équipement" ; "Autre motif personnel Y COMPRIS crédit à la consommation") ; à l'exception des prêts auprès de "Employeur, administration"
	F421	Prêts à long terme des IF aux agents non financiers	O	
	F419	Autres prêts à court terme	O	
	F429	Autres prêts à long terme	O	
	F48	ICNE sur crédits	N	Emprunts auprès de "Employeur, administration"
F7	Autres comptes à recevoir ou à payer			
	F71	Crédits commerciaux et avances	N	
	F79	Autres comptes divers (= F792 : décalages comptables)	N	

▪ Aux **prêts des institutions financières (IF) aux agents non financiers** (opérations F411 et F421) correspondent dans l'enquête les emprunts de différents types contractés par les ménages à titre personnel ou professionnel :

- **emprunts immobiliers** ("Achat de la résidence principale" ; "Autre achat immobilier ou foncier" ; "Gros travaux immobiliers") ;
- **emprunts professionnels** ("Immobilier professionnel (local, bureaux, bâtiments)" ; "Terres, terrains, travaux fonciers (drainage)" ; "Incorporel (cabinet d'études, clientèle, fonds de commerce)" ; "Machine, véhicule, équipement" ; "Cheptel, matières premières, stocks" ; "Besoin de trésorerie, dépenses exceptionnelles") ;
- **autres emprunts** ("Achat d'une voiture ou d'une moto" ; "Achat d'autres biens d'équipement" ; "Autre motif personnel Y COMPRIS crédit à la consommation") ;

à l'exception des prêts « employeur, administration » (cf. infra).

Cependant, l'enquête ne distingue pas les prêts à court terme (moins d'un an) des prêts à long terme (les prêts à court terme représentent 4,6 % du total).

▪ Aux autres prêts (opérations F419 et F429) correspondent les prêts accordés par l'employeur ou l'administration.

▪ En revanche, on ne trouve **pas de correspondance dans l'enquête** aux opérations F48 (« ICNE sur crédits »), F71 (« Crédits commerciaux et avances ») et F792 (« décalages comptables »).

V. Méthode de recalage

Lors de l'opération de recalage de l'enquête Patrimoine 2003 réalisée en 2007, les montants correspondant aux actifs financiers et aux actifs professionnels avaient été recalés sur les masses du compte de patrimoine. Ceux correspondant aux actifs immobiliers et aux passifs ne l'avaient pas été.

La méthode de calcul des montants associés aux actifs professionnels dans l'enquête utilisée en 2007 est a priori différente de celle retenue pour la décomposition du compte de patrimoine des ménages, le repérage des EI dans l'enquête n'étant pas forcément identique.

En vue de la décomposition du compte de patrimoine 2003, **les montants de l'ensemble des actifs et des passifs ont donc été recalés.**

V.1 Le recalage des données

La **méthode** employée lors du **recalage de l'enquête Patrimoine 2003** sur les masses du compte de patrimoine **réalisé en 2007** est celle du **recalage uniforme** : pour un actif donné, le même coefficient de recalage a été appliqué à tous les ménages détenteurs de cet actif, quelles que soient leurs caractéristiques. Pourtant, il est probable que la sous-déclaration du patrimoine des ménages répondants ne soit pas répartie uniformément. Par ailleurs, le coefficient de recalage associé à un actif donné n'est affecté qu'aux ménages ayant déclaré détenir cet actif : aucune « détention » n'a été imputée. Le recalage permet donc de ramener les montants totaux des différents actifs décrits dans l'enquête Patrimoine au niveau des montants donnés par la comptabilité nationale, mais il ne gomme pas les disparités éventuelles par catégorie de ménages en termes de sous-déclaration et ne corrige pas non plus la non-déclaration. Cette méthode avait déjà été utilisée pour le recalage de l'enquête Patrimoine 1998.

IV.1.1 Les actifs non financiers et les passifs

Pour la décomposition du **compte de patrimoine des ménages** par catégorie, on retient la méthode du **recalage uniforme pour tous les actifs non financiers et les passifs**. Le recalage est réalisé **actif par actif**, à partir des données brutes de l'enquête, sans tenir compte du recalage réalisé au préalable en 2007.

On choisit d'affecter le coefficient de recalage associé à un actif donné aux seuls détenteurs de cet actif dans l'enquête, c'est-à-dire de **ne pas imputer de « détention »**.

Le recalage de l'enquête Patrimoine 2003, s'il permet de se ramener aux niveaux du compte de patrimoine, ne corrige ni la non-déclaration dans l'enquête (un ménage n'ayant pas déclaré détenir un actif ne sera toujours pas détenteur de cet actif après recalage), ni les disparités par catégorie de ménages en termes de sous-déclaration.

IV.1.2 Les actifs financiers

▪ Dans la **décomposition du compte des ménages par catégorie**, la **méthode de recalage uniforme** a été aussi généralement employée, **sauf pour les revenus du patrimoine**, pour lesquels, sachant que les enquêtes sous-estiment le patrimoine financier, en particulier dans le haut de la distribution, l'écart de 20 milliards d'euros entre le montant tiré de l'enquête et celui donné par le compte des ménages a été affecté pour moitié aux 5 % de ménages au revenu disponible le plus élevé et pour moitié aux 2 % de ménages au revenu disponible le plus élevé (cf. document de travail G2009/11 p. 132)⁴⁸.

▪ Nous avons donc recherché des informations auxiliaires sur chaque actif financier, afin d'améliorer la méthode de recalage uniforme mise en œuvre. L'idée est de procéder à une correction en amont sur les montants de chacun des actifs financiers obtenus dans l'enquête et de mettre en œuvre par la suite la méthode de recalage uniforme appliquée aux actifs non financiers et aux passifs.

⁴⁸ L'analyse des données de l'Exhaustif Fiscal 2003 réalisée a posteriori a montré la nécessité de procéder à un recalage non uniforme afin d'affecter davantage de revenus financiers aux ménages appartenant au haut de la distribution.

C'est finalement l'**enquête Patrimoine 2009** qui a été mobilisée. L'enquête Patrimoine 2009 capte mieux les hauts patrimoines, car le plan de sondage est stratifié selon des critères de niveau et de composition du patrimoine, ce qui permet de réduire l'aléa de sondage. Par ailleurs, le mode de collecte des montants en 2009 permet également de collecter des montants plus précis pour le patrimoine des ménages les plus aisés.

On applique un coefficient multiplicateur obtenu à partir de l'enquête Patrimoine 2009 afin de tirer bénéfice de l'amélioration de l'échantillonnage. Les encours des actifs financiers des ménages selon leur quintile de niveau de vie disponibles dans l'enquête 2009 ont été comparés aux montants disponibles dans l'enquête 2009 - à méthodologie constante - par rapport à l'enquête de 2003. Ceci a permis de mesurer les écarts de montants liés à la moins bonne représentation des hauts patrimoines en 2003, et de redresser en conséquence, pour chaque type d'actifs financiers et chaque ménage selon son quintile de niveau de vie les montants de l'enquête Patrimoine 2003.

Le choix de cette méthode de recalage est détaillé en annexe 9.

Remarque : nous avons envisagé d'exploiter l'**enquête Logement** pour calculer des montants moyens d'actifs immobiliers détenus par les ménages purs. Or, l'édition 2002 de l'enquête (la plus proche de l'année du compte de patrimoine à décomposer) comprend des informations partielles sur le prix des logements mais ne donne pas d'indication sur le prix des terrains. L'information sur le prix des terrains a été introduite dans l'édition 2006 de l'enquête, mais les données relatives aux prix des logements et des terrains s'avèrent insuffisantes pour calculer des montants moyens d'actifs immobiliers. La question du prix du terrain n'est posée qu'aux propriétaires récents (ayant acheté après 1999) et qui ont acheté leur terrain séparément, soit un champ réduit des ménages enquêtés. Seul le prix global du terrain et du logement a été redressé et diffusé. **Nous utilisons donc uniquement les données collectées par les enquêtes Patrimoine pour estimer les montants moyens de chaque actif.**

V.2 Le double recalage

▪ Pour le compte des ménages par catégorie, la méthode retenue pour appliquer la distribution des enquêtes aux masses des comptes nationaux (décrite dans le document de travail G2009/11, pages 12-13) consiste à **multiplier, pour une catégorie donnée, un montant moyen** donné par une enquête (le salaire moyen par exemple) **et un nombre de ménages, puis à recalculer les masses obtenues sur la masse totale de la comptabilité nationale**, ce qui assure un calage sur des effectifs de ménages uniques (plusieurs enquêtes étant utilisées)⁴⁹.

La même méthode est retenue pour décomposer le compte de patrimoine des ménages par catégorie, de façon à utiliser les mêmes séries d'effectifs de ménages que pour le compte des ménages par catégorie.

Remarque : les dernières séries d'effectifs de ménages ont été introduites en juin 2011 dans la décomposition du compte des ménages par catégorie lors de la mise à jour des données de la comptabilité nationale en base 2005.

▪ Pour la décomposition du compte de patrimoine des ménages par catégorie, on choisit aussi de procéder généralement de cette façon, mais le **recalage** est réalisé **en deux temps** (d'où le terme de double recalage) :

- 1- Les **montants d'actifs non financiers et de passifs donnés par l'enquête Patrimoine 2003** sont **recalés sur les masses données par le compte de patrimoine**. Les montants **d'actifs financiers** sont au préalable multipliés par un **coefficient de redressement**, obtenu à partir de l'enquête Patrimoine 2009, avant d'être recalés sur les masses données par le compte de patrimoine.
- 2- Des **montants moyens par catégorie** sont **calculés** pour chaque actif (ou groupe d'actifs) à partir de l'enquête Patrimoine.
- 3- Ces montants moyens sont **multipliés par les nombres de ménages de chaque catégorie calculés par ailleurs** (information exogène à l'enquête Patrimoine).

⁴⁹ Il était possible d'appliquer directement la répartition de la variable (le salaire par exemple) donnée par une enquête à la masse totale de la comptabilité nationale, mais les effectifs de ménages retenus auraient alors été ceux de l'enquête.

- 4- Ces nombres de ménages par catégorie étant différents de ceux de l'enquête, les montants totaux ainsi obtenus ne sont plus calés sur les masses données par le compte de patrimoine. Un **second recalage uniforme** est donc réalisé, pour chaque actif, **sur les valeurs du compte de patrimoine**.

Le choix de la méthode du double recalage **vise à réduire le temps de travail** nécessaire à la décomposition du compte de patrimoine des ménages **à l'avenir** , sans modification de la méthode de décomposition. En effet, l'enquête Patrimoine 2009 a été recalée fin 2011 sur les masses données par le compte de patrimoine par l'équipe en charge de l'enquête, selon la même méthode que celle retenue pour la décomposition du compte de patrimoine 2003. Dans le cas où un nouvel exercice de décomposition du compte serait réalisé ultérieurement à partir de l'enquête Patrimoine 2009, il serait possible de repartir directement des montants recalés de l'enquête. Il resterait uniquement à recalculer *in fine* (après multiplication des montants moyens et des nombres de ménages par catégorie) sur les valeurs données par le compte de patrimoine.

V.3 Le recalage en détail

V.3.1 Les actifs non financiers

- Pour le recalage, on choisit de regrouper certains actifs non financiers dans le compte de patrimoine, de façon à se rapprocher de la description des actifs de l'enquête Patrimoine (*annexe 10*).

Un premier ensemble, correspondant au **bâti détenu par les ménages purs**, regroupe les logements (AN1111), les autres ouvrages de génie civil (AN11122) détenus par les ménages purs, qu'on assimile aux logements, et les terrains supportant des bâtiments ou des ouvrages de génie civil détenus par les ménages purs (AN2111).

Il est associé aux **actifs immobiliers et** à l'actif professionnel « **Autres terrains bâtis** » de l'enquête. Ce dernier devrait en réalité être associé en partie seulement au bâti détenu par les ménages purs, mais il n'est possible ni de partager le montant donné par l'enquête (faible), ni de décomposer le montant correspondant du compte de patrimoine.

Un deuxième ensemble, correspondant au **bâti détenu par les EI**, regroupe les bâtiments non résidentiels (AN11121), les autres ouvrages de génie civil (AN11122) détenus par les EI, qu'on assimile aux bâtiments non résidentiels, et les terrains supportant des bâtiments ou des ouvrages de génie civil détenus par les EI (AN2111).

Il est associé à l'actif professionnel « **Bâtiments, locaux** » de l'enquête.

Le troisième ensemble comprend **les actifs professionnels autres que les actifs agricoles et les actifs incorporels non produits** : matériel de transport (AN11131), matériel informatique (AN111321), matériel de communication (AN111322), autres machines et équipements n.c.a. (AN111329). On suppose les logiciels (non décrits) inclus dans le matériel informatique dans l'enquête Patrimoine.

Cet ensemble est associé à l'actif professionnel « **Matériel, machine, véhicule** » de l'enquête.

Les **actifs incorporels non produits** sont isolés dans le compte et associés à l'actif professionnel « **Fonds de commerce, clientèle, droit au bail, études, etc.** » de l'enquête.

Les **actifs cultivés** (AN1114) regroupent le cheptel et la partie « arbres » des vignes et vergers. Les terrains supportant ces derniers sont inclus dans les terrains cultivés (AN2112). Une estimation *ad hoc* de leur valeur, réalisée par le responsable du compte de patrimoine, a permis de les ôter des terrains cultivés et de les ajouter au montant des actifs cultivés.

De plus, une estimation a été réalisée par le responsable du compte de patrimoine sur la part représentée par le Cheptel dans le total des Actifs cultivés dans les comptes (ratio estimé à 50,4%). En appliquant ce ratio, nous avons pu estimer de façon distincte les montants de comptabilité nationale associés respectivement aux vignes et vergers d'une part et au cheptel d'autre part et les associer distinctement à ces deux modalités de l'enquête Patrimoine.

Le **reste des terrains cultivés** (AN2112), une fois ôtés les terrains sous-jacents des vignes et vergers, est associé à l'actif professionnel « **Terres labourables ou prairies** » de l'enquête.

Les stocks (AN12) incluent les stocks (des EI) au sens strict et le bois sur pied. Le fond forestier (terrains sous-jacents aux bois et forêts) est quant à lui intégré à l'ensemble « autres terrains et plans d'eau ». Une estimation *ad hoc* de leurs valeurs respectives, réalisée par le responsable du compte de patrimoine, a permis d'isoler les bois et forêts (fond forestier + bois sur pied), et d'ôter le bois sur pied des stocks et le fond forestier des autres terrains et plans d'eau.

L'ensemble « **bois et forêts** » ainsi obtenu est associé à l'actif professionnel « **Bois, forêts, peupleraies** » de l'enquête. Les **stocks au sens strict** sont associés à l'actif professionnel « **Stocks** ». Le **reste des autres terrains et plans d'eau** est associé aux actifs professionnels « **Terrains à bâtir viabilisés** » et « **Autres terrains non bâtis (landes, maquis)** ».

L'actif **Œuvres récréatives, littéraires et artistiques originales** (AN1123) doit être regroupé avec un autre actif pour le recalage. Bien qu'il soit un sous-ensemble de l'actif AN112 (« Actifs fixes incorporels »), qui regroupe ces œuvres et les logiciels, nous choisissons de le regrouper avec l'actif AN22 (« Actifs incorporels non produits »), les ménages ayant répondu à l'enquête ayant plus probablement classé les œuvres originales dans la modalité « Fonds de commerce, clientèle, droits au bail, études, etc. » que dans la modalité « Matériel, machines, véhicules », à laquelle nous avons associé les logiciels.

▪ Dans l'enquête Patrimoine 2003, théoriquement, on peut estimer le montant des **objets de valeur** (AN13) par la différence entre l'estimation globale du patrimoine des ménages et celles des différents actifs décrits dans l'enquête. Cependant le patrimoine global n'est disponible qu'en tranches très larges (exemple : de 300 000 à 450 000 euros). A moins de réaliser des hypothèses fortes, en tenant compte des valeurs moyennes des tranches, il semble délicat de recalculer le montant correspondant aux objets de valeur (et de calculer des montants moyens d'objets de valeur selon les variables de catégorie de l'enquête)⁵⁰. On considère donc qu'ils n'ont pas de correspondance établie dans l'enquête, et on ne réalise pas de recalage pour cet actif non financier.

▪ Les **coefficients de recalage** ainsi obtenus (*annexe 10*) varient **entre 1** pour les actifs incorporels non produits⁵¹ **et 4,6** pour les autres terrains et plans d'eau hors fond forestier. Ils sont **le plus souvent inférieurs à 2**. Pour le bâti détenu par les ménages purs, représentant 87,7 % des actifs non financiers évalués dans le compte de patrimoine, le coefficient est de 1,36.

Remarque : les coefficients de recalage obtenus, malgré des choix parfois différents dans la méthode sont finalement assez proches de ceux calculés lors du recalage de l'enquête Patrimoine 2003 réalisé en 2007.

V.3.2 Les actifs financiers

Le tableau en *annexe 10* synthétise les choix retenus pour le recalage des actifs financiers.

▪ Les **statistiques monétaires de la Banque de France permettent de décomposer** les valeurs du Tableau des Opérations Financières (TOF) pour les **postes F291** (« Placements à vue »)⁵², **F292** (« Placements à échéance »)⁵³ et **F293** (« Épargne contractuelle »)⁵⁴.

⁵⁰ Dans l'enquête 2009, un module spécifique sur le patrimoine immatériel, social et symbolique a été ajouté pour un tiers des ménages. Les premières exploitations indiquent que 5,8 % des ménages déclarent détenir des bijoux de valeur (5 % du mobilier ancien, objet de design, etc., 2,1 % une œuvre d'art, 3,4 % des objets de collection et 0,5 % un autre objet de valeur). La modalité « bijoux de valeur » arrive en quatrième position parmi les modalités citées. Il n'est donc pas certain que tous les détenteurs de bijoux aient répondu. Globalement, presque 12 % des ménages déclarent avoir au moins un des objets précédemment cités.

⁵¹ Les données de l'enquête Patrimoine auraient été utilisées pour recalculer le compte de patrimoine pour cet actif.

⁵² On distingue les livrets soumis à l'impôt, les livrets A ou bleus, les livrets jeunes, les livrets d'épargne populaire, les livrets de développement durable (CODEVI) et les comptes d'épargne-logement.

⁵³ On distingue les comptes à terme et les bons de caisse ou d'épargne.

⁵⁴ On distingue les plans d'épargne-logement, les plans d'épargne populaire et les autres comptes d'épargne.

L'enquête peut alors être recalée à un niveau fin : par exemple, pour les placements à vue, le coefficient de recalage peut être décliné par type de livret : livret A ou bleu, livret jeune, livret d'épargne populaire, etc. Cependant, les totaux obtenus à partir de ces statistiques ne sont pas exactement calés sur les valeurs du TOF, ce qui s'explique au moins partiellement par des différences de champ. Par conséquent, on les utilise pour calculer une **répartition** pour chaque opération, qu'on applique ensuite aux valeurs données par le TOF, réestimant ainsi les valeurs de chaque composante (les écarts sont cependant faibles).

• L'enquête « Titres » trimestrielle de la Banque de France indique la **valeur globale des PEA fin 2003**, qu'on peut rapprocher de celle donnée par l'enquête Patrimoine (ne distinguant pas les actions et parts de FCP/SICAV sur PEA). Cette enquête donnant également la proportion d'actions dans l'ensemble de ces PEA, elle permet de décomposer les montants du TOF de façon à distinguer les actions sur PEA de l'ensemble des actions cotées d'une part et les parts de FCP/SICAV sur PEA de l'ensemble des parts de FCP/SICAV d'autre part. Le compte de patrimoine n'isole pas, en effet, les PEA, mais distingue les actions des parts de FCP/SICAV.

• Inversement, les statistiques de la Banque de France ne permettant pas de décomposer le reste des actifs financiers et l'enquête Patrimoine ne différenciant pas certains actifs, il est **nécessaire de recourir à quelques recalages globaux** (qui ne sont pas sans conséquence - *annexe 11*), pour :

- les « prêts à court terme » et les « prêts à long terme »⁵⁵ ;
- les bons de caisse et d'épargne (composante de l'opération F292 - « Placements à échéance ») et les bons du Trésor (opération F331 « Titres de créances négociables et titres assimilés »),
- les actions cotées sur compte-titres ordinaire et l'épargne salariale sous forme de titres de l'entreprise, qu'on ne peut pas dissocier dans le compte au sein de l'opération F511 (« Actions cotées ») ;
- les « actions non cotées » et les « autres participations » (parts sociales de banques, de SARL), les parts de SARL étant incluses dans les actions non cotées dans l'enquête Patrimoine 2003 ;
- les FCP/SICAV hors PEA, les FCP/SICAV sur épargne salariale et les « titres de fonds d'investissement divers » (parts de SCPI, parts de FCPE de l'épargne salariale), les parts de FCPE n'étant pas distinguées des parts de FCP/SICAV sur épargne salariale dans l'enquête Patrimoine 2003 d'une part et les parts de FCP/SICAV hors PEA ne pouvant être distinguées des parts de FCP/SICAV sur épargne salariale au sein des opérations F521 et F522 du compte ;
- l'assurance-vie, les PEP assurance, les bons de capitalisation.

Remarque : le partage entre les opérations F331 et F332 étant réalisé en base 2005 selon la maturité à l'émission des titres, le montant associé à l'opération F331 ne correspond plus exactement aux bons du Trésor. Cependant, il est très probable que cette opération regroupe une bonne partie des bons du Trésor, et que le reste soit inclus dans l'opération F332. On choisit donc de supposer que l'opération F331 correspond toujours aux bons du Trésor.

Certains de ces recalages globaux, bien que justifiés par l'impossibilité de désagréger le TOF ou de décomposer les actifs décrits dans l'enquête Patrimoine, permettent en outre d'éviter des coefficients de recalage très forts pour les parts sociales de banque et les parts de SCPI (auxquels aboutiraient vraisemblablement des recalages réalisés à un niveau plus fin).

Pour les actifs financiers, il était envisagé d'exploiter une enquête de la DARES sur l'épargne salariale (PIPA) afin de réaliser deux recalages distincts pour l'épargne salariale au titre de la participation sur compte courant bloqué et les comptes courants d'associés. Or, d'une part, la publication relative à l'année 2003 des résultats de cette enquête⁵⁶ ne fait apparaître que les primes versées au cours de l'année et non les montants totaux détenus par les salariés, et d'autre part, elle ne retient pas un découpage des différentes formes d'épargne salariale identique à celui utilisé dans le compte de patrimoine et dans l'enquête Patrimoine. N'ayant pas trouvé d'information suffisante pour réaliser deux recalages, nous avons choisi de réaliser un recalage global pour ces deux types d'actifs.

⁵⁵ Les prêts à court terme et les prêts à long terme (en actifs des ménages) ne sont plus distingués dans le TOF en 2009.

⁵⁶ <http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/IMG/pdf/2005.09-39.3.pdf>

- Les montants correspondant à l'assurance-décès et l'épargne retraite (estimés par la Fédération Française des Sociétés d'Assurance - FFSA) sont ôtés du total de l'opération F61 - « Droits nets des ménages sur les réserves techniques d'assurance-vie » pour le recalage, l'assurance-décès et l'épargne retraite n'étant pas complètement décrites dans l'enquête Patrimoine.
- Lors de la précédente opération de recalage, le montant correspondant aux PEP bancaires (0,4 milliard d'euros) était complété par un montant faible correspondant aux PEP assurance. Par souci de simplification, on ne tient pas compte des PEP assurance pour le recalage.
- Les **coefficients de recalage** (*annexe 10*) finalement obtenus sont compris **entre 0,7** (pour les crédits) **et 7,3** (pour les autres comptes d'épargne)⁵⁷. Le montant associé à cette dernière composante est cependant faible.
- Enfin, pour les **actifs financiers du compte** de patrimoine **n'ayant pas trouvé de correspondance** dans l'enquête, on ne réalise **pas de recalage**.

V.3.3 Les passifs

Le tableau en *annexe 10* synthétise les choix retenus pour le recalage des passifs.

- Un **recalage** est réalisé **pour les prêts** (à court ou long terme) **des institutions financières aux agents non financiers** (opérations F411 et F421), qui représentent en 2003 les trois quarts du total des passifs.

Contrairement à ce qui est fait pour les actifs, le recalage distingue les prêts aux ménages purs et les prêts aux EI. En outre, le recalage différencie, pour les ménages purs comme pour les EI, les prêts immobiliers et les autres prêts, qui correspondent pour les ménages purs aux crédits à la consommation et pour les EI aux prêts professionnels, hors immobilier (l'ensemble des prêts immobiliers et des autres prêts des EI correspondant au total des prêts professionnels des EI). En revanche, il est réalisé globalement pour les prêts à court terme et les prêts à long terme, que l'enquête Patrimoine ne distingue pas.

- Cependant, le TOF donne les montants correspondant aux prêts à court/long terme des institutions financières aux ménages purs d'une part et aux EI d'autre part, mais ne distingue pas les prêts immobiliers des autres prêts. Les **montants associés aux deux types de prêts** sont **estimés à l'aide de statistiques de la Banque de France**, donnant les montants des crédits distribués aux agents résidents par les établissements de crédit de la métropole (par agent et par type⁵⁸). On calcule, à partir de ces données, deux clés de répartition (l'une pour les prêts aux ménages purs et l'autre pour les prêts aux EI) entre prêts immobiliers et autres prêts, qu'on applique aux masses du TOF⁵⁹.

- Les **coefficients de recalage** (*annexe 10*) ainsi obtenus sont **de 1,5** pour les prêts immobiliers aux ménages purs et **supérieurs à 4** pour les autres prêts aux ménages purs et les prêts immobiliers aux EI.

- Enfin, pour les **passifs du compte** de patrimoine **n'ayant pas trouvé de correspondance** dans l'enquête, on ne réalise **pas de recalage**.

V.4 Le niveau de diffusion

⁵⁷ Entre 1 et 16,9 avant comptabilisation de la valeur des parts de SARL-EARL-EURL dans la valeur des actions non cotées (voir *annexe 8*).

⁵⁸ Sont en fait distingués : la trésorerie des ménages purs (correspondant aux prêts à la consommation), la trésorerie des EI, l'investissement, et l'habitat (pour l'ensemble ménages purs et EI).

⁵⁹ Pour ce faire, il faut cependant recourir à quelques hypothèses, de façon à ventiler le total des prêts immobiliers aux ménages entre ménages purs et EI et à ôter du calcul de la répartition les créances douteuses et les autres crédits.

Pour la diffusion du compte de patrimoine des ménages par catégorie, des **regroupements** sont réalisés **parmi les actifs/passifs**. Certains sont imposés par la nature des données utilisées en entrée, d'autres résultent de choix visant à rendre plus lisibles et plus facilement interprétables les résultats⁶⁰.

Ces regroupements sont parfois différents de ceux réalisés pour le recalage de l'enquête. Par ailleurs, bien que les résultats soient diffusés à un niveau agrégé, certains calculs sont réalisés à un niveau plus fin.

V.4.1 Les actifs non financiers

Parmi les **actifs non financiers**, on distingue les deux sous-ensembles suivants :

V.4.1.1 Les actifs non financiers non professionnels

En effet, afin d'être plus proche de la notion de patrimoine dans l'enquête, le concept de biens professionnels a été introduit. Les actifs non financiers non professionnels regroupent :

- **le bâti détenu par les ménages purs** (logements, autres ouvrages de génie civil et terrains supportant des bâtiments ou des ouvrages de génie civil détenus par les ménages purs - 87,7 % des actifs non financiers) ;
- **les bois et forêts** (fond forestier et bois sur pied) **et autres terrains et plans d'eau** (3 % des actifs non financiers).

A noter : les « bois et forêts » et les « autres terrains et plans d'eau » peuvent être distingués, mais les « bois et forêts » représentent seulement 0,9 % des actifs non financiers.

V.4.1.2 Les actifs non financiers professionnels

Les actifs non financiers professionnels regroupent :

- **le bâti détenu par les EI** (bâtiments non résidentiels, autres ouvrages de génie civil et terrains supportant des bâtiments ou des ouvrages de génie civil détenus par les EI - 2,7 % des actifs non financiers) ;
- **les autres actifs professionnels hors actifs agricoles** (matériel de transport, matériel de communication, matériel informatique, autres machines et équipements, logiciels, stocks, actifs incorporels non produits - 2,5 % des actifs non financiers) ;
- **les autres actifs professionnels agricoles** (actifs cultivés et terrains cultivés - 2,3 % des actifs non financiers) ;
- les « **Actions non cotées** » (F512) et les « **Autres participations** » (F513).

Les « **Actions non cotées** » (F512) et les « **Autres participations** » (F513) ont été introduites dans cette catégorie dans la mesure où elles englobent l'estimation réalisée sur les parts des SARL/EARL/EURL détenues par leurs dirigeants (cf. V.3.2.).

V.4.2 Les actifs financiers

Parmi les actifs financiers, on distingue les sous-ensembles suivants :

- les « **Billets et pièces** » (F21) et les « **Dépôts transférables** » (F22) ;
- les **principaux livrets** (F291- « Placements à vue ») ;
- les **autres livrets** (F291- « Placements à vue ») ;
- l'« **Épargne contractuelle** » (F293) ;

⁶⁰ Par exemple, le regroupement des logements, des autres ouvrages de génie civil et des terrains supportant des bâtiments ou des ouvrages de génie civil détenus par les ménages purs est nécessaire, l'enquête Patrimoine ne distinguant pas les logements des terrains sous-jacents. En revanche, le regroupement de certains actifs professionnels est destiné à faciliter la lecture des résultats.

- les **autres dépôts** (F292 - « Placements à échéance » - ; F299 - « Dépôts et cautionnement divers » - ; F28 - « ICNE sur dépôts ») ;
- les « **Titres hors actions** » (F3) ;
- les « **Crédits** » (F4) ;
- les « **Actions cotées** » (F511) et « **Titres émis par les OPCVM** » (F52) ;
- l'**assurance-vie**⁶¹ (F611 - « Droits nets des ménages sur les réserves techniques d'assurance-vie »).

V.4.3 Les passifs

Parmi les passifs, on distingue les sous-ensembles suivants :

- les **prêts immobiliers** aux ménages purs ;
- les **crédits à la consommation** (aux ménages purs) ;
- les **prêts professionnels** aux EI (y compris les prêts immobiliers aux EI) ;
- les **autres prêts** (F419 - « Autres prêts à court terme » ; F429 - « Autres prêts à long terme ») ; F48 - « ICNE sur crédits »).

⁶¹ Y compris les PEP assurance, les bons de capitalisation, l'assurance-décès et l'épargne retraite.

VI. Mise en œuvre de la décomposition du compte de patrimoine

Les étapes de la décomposition du compte de patrimoine sont les suivantes :

1. Pour chaque actif pour lequel une correspondance est établie entre l'enquête Patrimoine et le compte de patrimoine, on calcule, à partir de l'enquête recalée sur le compte (cf. V.), des montants moyens d'actif pour chaque catégorie de ménages (cf. VI.1).
2. Ces montants sont multipliés par les effectifs de ménages de chaque catégorie estimés par ailleurs (cf. VI.2) (« effectifs exogènes »), de façon à estimer les masses associées.
3. On cale une seconde fois les masses ainsi obtenues sur les montants donnés par le compte de patrimoine (cf. VI.3). En effet, ces masses ne sont plus calées sur les valeurs du compte de patrimoine parce qu'elles ont été obtenues par la multiplication de montants moyens tirés de l'enquête (recalée sur le compte) et d'effectifs de ménages exogènes à l'enquête.
4. On finalise la décomposition en ventilant les montants associés aux opérations du compte sans correspondance dans l'enquête par catégorie de ménages (cf. VI.4).

VI.1 Les montants moyens tirés de l'enquête Patrimoine

VI.1.1 Les variables de catégorie

La contrainte est d'utiliser les **mêmes variables de catégorie** que celles utilisées dans le compte de ménages. Cela suppose d'utiliser la **même équation économétrique** estimée à partir de l'enquête Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie des ménages - SRCV - **pour imputer le revenu disponible** à partir des revenus déclarés (cf. document de travail n°G2009/11, p. 30).

Les variables de catégorie « composition familiale », « âge », « catégorie socioprofessionnelle » et « taille d'unité urbaine » sont disponibles dans l'enquête Patrimoine 2003.

Les modalités retenues sont les suivantes :

- « Personne seule », « Famille monoparentale », « Couple sans enfant », « Couple avec 1 enfant », « Couple avec 2 enfants », « Couple avec 3 enfants ou plus » ;
- « Moins de 30 ans », « 30 - 39 ans », « 40 - 49 ans », « 50 - 59 ans », « 60 - 69 ans », « 70 ans ou plus » ;
- « Commune rurale », « unité urbaine » ;
- « Agriculteurs », « Chefs d'entreprises et professions libérales », « Cadres », « Professions intermédiaires », « Employés », « Ouvriers », « Retraités agriculteurs et autres indépendants », « Retraités cadres et professions intermédiaires », « Retraités employés, ouvriers et autres inactifs »⁶².

La cinquième variable de catégorie est le « quintile de niveau de vie » : pour construire cette variable, on a imputé le revenu disponible « au sens de la comptabilité nationale » dans l'enquête Patrimoine, à partir du modèle économétrique calculé dans l'enquête SRCV 2004 en base 2000. Aucune mise à jour de l'équation n'a été réalisée à partir des nouveaux montants de fraude et de travail au noir obtenus en base 2005, ce qui permet d'assurer la cohérence avec le calcul du revenu disponible « au sens comptabilité nationale » réalisé dans les autres enquêtes ménages lors de la décomposition du compte des ménages par catégorie.

⁶² Les modalités des catégories de retraités ont été regroupées par rapport celles de la décomposition du compte des ménages car les effectifs des catégories désagrégées semblaient trop faibles (cf. VI.1.3.1).

Les montants moyens selon ces différentes variables de catégorie sont calculés à partir des données de l'enquête Patrimoine 2003.

VII.1.2 Le mode de calcul des montants moyens

▪ Les coefficients utilisés pour le (premier) recalage de l'enquête Patrimoine (*annexe 10*) sur les montants du compte de patrimoine étant légèrement arrondis (à la deuxième décimale pour tous les actifs et passifs), les totaux de l'enquête associés à chaque actif après recalage ne sont pas parfaitement identiques aux montants donnés par le compte de patrimoine.

Par exemple, pour l'actif « fond de commerce, clientèle, droit au bail, études, etc. », le montant obtenu à partir de l'enquête Patrimoine 2003 recalée est de 44,685 milliards d'euros, alors que le montant correspondant dans le compte de patrimoine est de 44,738 milliards d'euros. Les écarts, très faibles, sont cependant négligeables, dans la mesure où le second recalage (cf. VI.3) permet de rétablir l'égalité.

▪ Pour un actif donné, à partir du montant total détenu par les ménages de chaque catégorie (C sur le tableau 1), donné par l'enquête Patrimoine (dont la somme est recalée sur le compte de patrimoine), on calcule les **montants moyens de chaque actif** par catégorie de ménage, **pour tous les ménages, détenteurs ou non** de cet actif, le nombre de ces ménages étant celui de l'enquête (D sur le tableau 1).

Ces montants seront ensuite multipliés directement par les effectifs de ménages par catégorie estimés (cf. VI.2) pour décomposer le compte de patrimoine.

Tableau 1

Montants moyens de l'actif "fond de commerce, clientèle, droit au bail, études, etc." selon la composition familiale du ménage après le premier recalage sur le compte de patrimoine

	Données de l'enquête Patrimoine 2003					Montants moyens sur l'ensemble des ménages (=E=C/D)
	Nombre de produits (= nombre d'observations)	Montant total détenu par les ménages recalé sur le compte de patrimoine (=C=A*B)	Montant moyen par produit (A)	Nombre de produits pondéré (B)	Nombre de ménages total (détenteurs ou non) (D)	
Tous ménages	202	44 684 550 607	100 965	442 575	24 737 733	1 806
Selon la composition familiale						
Personne seule	28	4 033 123 810	55 326	72 898	7 441 369	542
Famille monoparentale	10	3 199 158 819	144 541	22 133	1 953 187	1 638
Couple sans enfant	57	13 170 766 370	120 880	108 957	7 304 875	1 803
Couple avec un enfant	48	9 608 846 622	88 939	108 039	3 244 806	2 961
Couple avec deux enfants	33	11 564 310 023	178 505	64 784	3 179 960	3 637
Couple avec trois enfants ou plus	26	3 108 344 963	47 265	65 764	1 613 536	1 926

VI.1.3 La précision des calculs

VI.1.3.1 Actifs non financiers

▪ Pour la plupart des actifs non financiers autres que les logements, les nombres d'observations de l'enquête Patrimoine à partir desquelles sont calculés les montants moyens d'actifs sont **faibles ou très faibles, voire nuls** pour certaines catégories de ménages, ce qui limite la précision des montants moyens (voir tableau 2).

Tableau 2

Nombre d'observations à partir desquelles sont calculés les montants moyens d'actifs non financiers, au niveau de détail des calculs

	Logements	Terrains à bâtir viabilisés	Terres labourables ou prairies	Vignes ou vergers	Bois, forêts, peupleraies	Autres terrains non bâtis (landes, maquis)	Autres terrains bâtis	Bâtiments, locaux	Matériel, machine, véhicule	Cheptel	Stocks	Fonds de commerce, clientèle, droit au bail, études, etc.
Total	9 000	103	708	118	322	180	10	396	512	97	191	202

Selon la composition familiale

Personne seule	1 846	9	161	18	71	35	2	69	68	12	17	28
Famille monoparentale	385	3	35	6	15	8	1	20	27	5	5	10
Couple sans enfant	3 579	50	311	60	135	87	3	164	149	32	62	57
Couple avec un enfant	1 247	15	93	16	48	22	2	60	105	21	52	48
Couple avec deux enfants	1 267	21	75	13	30	20	1	59	111	19	33	33
Couple avec trois enfants ou plus	676	5	33	5	23	8	1	24	52	8	22	26

Selon l'âge de la personne de référence

Moins de 30 ans	176	5	12	1	7	2	0	4	19	1	6	10
30 - 39 ans	1 052	16	35	10	22	8	2	28	77	12	27	28
40 - 49 ans	1 840	19	116	27	59	34	3	98	179	31	75	61
50 - 59 ans	2 182	31	168	27	88	49	0	127	180	31	65	67
60 - 69 ans	1 640	16	166	24	71	40	3	57	31	12	13	25
70 ans ou plus	2 110	16	211	29	75	47	2	82	26	10	5	11

Selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence

Agriculteurs	273	0	91	15	27	11	1	87	102	67	59	2
Chefs d'entreprise et professions libérales	1 034	20	49	7	31	20	0	119	257	2	93	141
Cadres	1 436	14	71	9	48	24	1	20	29	2	4	7
Professions intermédiaires	1 133	13	49	16	27	15	2	19	51	1	6	23
Employés	558	7	31	3	11	7	0	12	9	3	8	3
Ouvriers	926	16	57	13	30	20	1	15	23	5	9	9
Retraités agriculteurs	306	3	135	18	37	15	1	49	25	12	4	0
Retraités autres indépendants	500	5	31	3	18	11	0	36	2	1	3	6
Retraités cadres	921	7	53	9	32	14	3	15	4	0	2	4
Retraités professions intermédiaires	685	6	40	10	19	13	0	11	2	0	0	3
Retraités employés	494	5	30	7	17	10	0	5	3	2	0	0
Retraités ouvriers	719	7	69	8	22	19	1	8	4	2	2	3
Autres inactifs	15	0	2	0	3	1	0	0	1	0	1	1

Selon la tranche d'unité urbaine

Commune rurale	2 305	31	383	60	159	78	2	195	223	83	98	57
Unité urbaine	6 695	72	325	58	163	102	8	201	289	14	93	145

Selon le quintile de niveau de vie

Q1	573	10	84	12	40	18	0	59	100	25	44	27
Q2	999	23	136	25	45	26	1	60	80	29	35	19
Q3	1 459	15	148	24	54	32	2	48	70	18	26	19
Q4	2 044	17	132	22	74	37	2	71	82	17	28	33
Q5	3 925	38	208	35	109	67	5	158	180	8	58	104

▪ Cependant, bien que les calculs soient réalisés à un niveau très détaillé, **il faut s'intéresser aux nombres d'observations au niveau de détail retenu pour la diffusion des résultats**. En effet, regrouper plusieurs actifs de façon à réaliser les calculs à un niveau agrégé ou calculer les montants moyens au niveau le plus fin (donc à partir d'un nombre d'observations plus faible) conduit aux mêmes résultats pour ce qui est des montants moyens (cf. VI.1.4).

En outre, de façon à augmenter le nombre d'observations à partir desquelles sont calculés les montants moyens, on peut regrouper les modalités d'une variable. On choisit de **regrouper celles de la variable catégorie socioprofessionnelle qui concernent les retraités et autres inactifs en trois modalités** : retraités agriculteurs et autres indépendants, retraités cadres et professions intermédiaires, retraités employés et ouvriers et autres inactifs.

Finalement, au niveau de détail retenu pour la diffusion des résultats et après regroupement des modalités de la variable catégorie socioprofessionnelle, **la taille des strates obtenues reste parfois modeste, mais devient raisonnable** (voir tableau 3).

Tableau 3

Nombre d'observations à partir desquelles sont calculés les montants moyens d'actifs non financiers, au niveau de détail retenu pour la diffusion, après regroupement des modalités de la variable catégorie socioprofessionnelle

	Bâti détenu par les ménages	Bâti détenu par les EI	Actifs professionnels hors actifs agricoles	Actifs professionnels agricoles	Bois et forêts et autres terrains et plans d'eau
Total	9 010	396	905	923	605

Selon la composition familiale

Personne seule	1 848	69	113	191	115
Famille monoparentale	386	20	42	46	26
Couple sans enfant	3 582	164	268	403	272
Couple avec un enfant	1 249	60	205	130	85
Couple avec deux enfants	1 268	59	177	107	71
Couple avec trois enfants ou plus	677	24	100	46	36

Selon l'âge de la personne de référence

Moins de 30 ans	176	4	35	14	14
30 - 39 ans	1 054	28	132	57	46
40 - 49 ans	1 843	98	315	174	112
50 - 59 ans	2 182	127	312	226	168
60 - 69 ans	1 643	57	69	202	127
70 ans ou plus	2 112	82	42	250	138

Selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence

Agriculteurs	274	87	163	173	38
Chefs d'entreprise et professions libérales	1 034	119	491	58	71
Cadres	1 437	20	40	82	86
Professions intermédiaires	1 135	19	80	66	55
Employés	558	12	20	37	25
Ouvriers	927	15	41	75	66
Retraités agriculteurs et autres indépendants	807	85	40	200	89
Retraités cadres et professions intermédiaires	1 609	26	15	112	91
Retraités employés, ouvriers et autres inactifs	1 229	13	15	120	84

Selon la tranche d'unité urbaine

Commune rurale	2 307	195	378	526	268
Unité urbaine	6 703	201	527	397	337

Selon le quintile de niveau de vie

Q1	573	59	171	121	68
Q2	1 000	60	134	190	94
Q3	1 461	48	115	190	101
Q4	2 046	71	143	171	128
Q5	3 930	158	342	251	214

▪ On peut chercher à corriger les montants moyens obtenus à partir de trop peu d'observations. Cependant, il n'est pas possible de corriger directement les montants moyens calculés sur l'ensemble des ménages, détenteurs ou non (E sur le tableau 1), qui englobent l'information sur la détention (ou la non détention) de l'actif et sur la valeur moyenne des actifs détenus.

Il faudrait donc corriger les montants moyens par produit, calculés à partir des données relatives aux seuls ménages détenteurs de l'enquête Patrimoine (A sur le tableau 1). Cependant, corriger les montants moyens par produit suppose de recalculer les montants totaux des actifs détenus par les ménages (C sur le tableau 1), dont la somme ne serait par conséquent plus calée sur le compte de patrimoine. Le second recalage la ramènerait à nouveau au niveau du compte, mais le coefficient de recalage étant identique pour toutes les modalités d'une variable de catégorie, l'écart serait alors reporté sur toutes les catégories de ménages.

En outre, en l'absence d'information exogène, il est délicat de choisir un montant à imputer en remplacement des valeurs obtenues sur trop peu d'observations. On peut imputer par défaut la valeur moyenne toutes catégories de ménages confondues. Cependant, on modifierait ainsi la répartition du patrimoine par type d'actif (qui tendrait à être homogénéisée).

On ne modifie donc pas les montants moyens obtenus pour les strates de petite taille.

VI.1.3.2 Actifs financiers et passifs

Pour les **actifs financiers** en revanche, les montants moyens de chaque actif sont en général calculés sur des strates de taille conséquente. Le nombre d'observations est cependant assez faible pour les bons de caisse et d'épargne et les bons du Trésor, les comptes à terme, les livrets d'épargne en entreprise et, dans une moindre mesure, les obligations (*annexe 12*).

Au niveau de détail retenu pour la diffusion, le nombre d'observations reste limité pour les « autres dépôts », qui regroupent les bons de caisse et d'épargne et les comptes à terme, **et pour les titres hors actions,** qui incluent les obligations et les bons du Trésor.

Pour les **passifs**, les strates sont de petite taille lorsqu'on distingue les prêts immobiliers aux entreprises individuelles (EI) et les autres prêts aux EI (*annexe 12*), mais ces deux catégories sont regroupées dans les résultats diffusés. **Pour les autres prêts à court et long terme, les effectifs sont faibles pour la variable catégorie socioprofessionnelle.**

Comme pour les actifs non financiers, les montants moyens d'actifs financiers et de passifs obtenus pour les strates de petite taille, après regroupement des modalités de la variable catégorie socioprofessionnelle, ne sont pas modifiés.

VI.1.4 Le niveau de détail des calculs

Pour le (premier) recalage de l'enquête Patrimoine, certains actifs ont été regroupés : un coefficient de recalage commun a été calculé. Cependant, dès lors que ces actifs peuvent être distingués dans l'enquête Patrimoine, il est possible de **calculer** des montants moyens pour chacun d'eux, ainsi que **les masses associées aux différents actifs à un niveau plus fin** (ou de réaliser des regroupements différents) que celui retenu pour les recalages.

Ce faisant, on calcule ces masses à un niveau plus fin que celui retenu pour la diffusion des résultats. Ainsi, les montants associés aux actifs « Terrains à bâtir viabilisés » et « Autres terrains non bâtis (landes, maquis,...) » ont été recalés globalement, mais on calcule des montants moyens par catégorie de ménages distincts pour ces deux actifs (voir tableau 4). En multipliant ces montants par les nombres de ménages par catégorie et en sommant les deux sous-totaux obtenus, on parvient à une masse globale (qu'il faudra à nouveau recalculer sur le montant donné par le compte de patrimoine pour l'ensemble de ces deux actifs).

Tableau 4

Calcul des masses associées aux Autres terrains et plans d'eau selon l'âge de la personne de référence

	Nombre de ménages exogène	Terrains à bâtir viabilisés (PROFNA = 01)		Autres terrains non bâtis (landes, maquis) (PROFNA = 05)		Total Autres terrains et plans d'eau (hors fond forestier)
		Montants moyens	Masse totale non recalée	Montants moyens	Masse totale non recalée	Masse totale non recalée
Moins de 30 ans	2 677 360	1 479	3 958 987 745	19	49 755 028	4 008 742 773
30 - 39 ans	4 698 009	1 808	8 492 336 750	117	550 424 451	9 042 761 200
40 - 49 ans	4 874 815	2 590	12 624 957 974	1 155	5 631 841 263	18 256 799 238
50 - 59 ans	4 672 751	2 768	12 934 115 149	1 182	5 522 548 805	18 456 663 954
60 - 69 ans	3 233 038	2 849	9 210 676 673	1 830	5 916 441 712	15 127 118 385
70 ans ou plus	5 102 138	2 432	12 410 544 707	1 020	5 204 967 363	17 615 512 069
TOTAL			59 631 618 998		22 875 978 622	82 507 597 620

Mais le même calcul réalisé à un niveau agrégé (montants moyens calculés pour les deux actifs ensemble) donnerait les mêmes résultats. En effet :

1. Pour calculer les montants moyens par ménage, on divise les montants totaux correspondant à un ou plusieurs actifs (selon qu'ils sont regroupés ou non) par les nombres de ménages par catégorie de l'enquête Patrimoine, qui sont les mêmes pour tous les actifs.
2. Les nombres de ménages par catégorie retenus pour la décomposition, qu'on multiplie par ces montants moyens, sont également les mêmes pour tous les actifs.

Pour les actifs pour lesquels le recalage n'a pas nécessité de regroupement, les calculs sont également réalisés à un niveau de détail plus fin que celui visé pour la diffusion des résultats. Par exemple, on calcule des montants moyens distincts pour les machines et équipements (y compris logiciels), les stocks et les actifs incorporels non produits, qu'on multiplie par les nombres de ménages par catégorie, pour obtenir les masses associées à ces différents actifs.

Finalement, le choix du niveau de détail retenu pour le calcul des montants moyens de chaque actif par catégorie et pour le calcul des masses associées à chaque actif **n'a pas d'impact sur les résultats de la décomposition**. L'intérêt a été de pouvoir revenir en arrière sur le niveau de détail de diffusion des tableaux sans avoir à recommencer l'ensemble des calculs.

VI.2 Les effectifs de ménages, donnée exogène

▪ L'estimation *ad hoc* des effectifs de ménages par catégorie (séries longues produites par la DSDS, documentées dans la note n°226/DG75-F350) a été réalisée à partir de sources différentes selon les variables de catégorie :

- l'enquête emploi pour la composition familiale et l'âge de la personne de référence ;
- l'enquête revenus fiscaux (ERF) pour la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence ;
- le compte satellite du logement pour la taille d'unité urbaine ;
- la division Logement fournit le nombre de ménages total à partir de l'enquête Logement et du recensement de la population notamment : on en déduit alors le nombre de ménages selon le quintile de niveau de vie.

Il s'agit de variables de catégorie retenues pour la décomposition du compte de patrimoine des ménages. L'enquête Patrimoine 2003 a en effet été calée sur l'enquête emploi annuelle 2003 et les variables de calage retenues sont : la tranche d'âge, la composition du ménage, la taille de l'unité urbaine, la catégorie socioprofessionnelle (en 5 postes) et le niveau de diplôme.

▪ Les répartitions des ménages par catégorie obtenues à partir des séries longues d'effectifs de ménages, pour l'année 2003, **diffèrent légèrement de celles observées dans l'enquête Patrimoine**, mais elles sont proches (voir tableau 5).

Cependant, la proportion d'autres inactifs en 2003 dans les effectifs retenus est de 9,9 %, contre 6,0 % d'après l'enquête Patrimoine. On constate également un écart assez net, quoique moindre, pour la catégorie « ouvriers ».

Tableau 5

Nombres de ménages total et par catégorie

	Estimation ad hoc des effectifs de ménages par catégorie (séries longues)		Nombre de ménages par catégorie de l'enquête Patrimoine 2003	
	Répartition en %	Effectifs	Répartition en %	Effectifs
Nombre de ménages total		25 203 097		24 737 732
Selon la composition familiale	(source EE)			
Personne seule	31,6%	7 964 179	30,1%	7 441 369
Famille monoparentale	7,4%	1 865 029	7,9%	1 953 187
Couple sans enfant	29,1%	7 334 101	29,5%	7 304 875
Couple avec un enfant	13,0%	3 276 403	13,1%	3 244 806
Couple avec deux enfants	12,7%	3 200 793	12,9%	3 179 960
Couple avec trois enfants ou plus	6,2%	1 562 592	6,5%	1 613 536
Selon l'âge de la personne de référence	(source EE)			
Moins de 30 ans	10,6%	2 671 528	10,2%	2 529 286
30 - 39 ans	18,6%	4 687 776	18,5%	4 578 045
40 - 49 ans	19,3%	4 864 198	19,8%	4 907 259
50 - 59 ans	18,5%	4 662 573	17,9%	4 417 004
60 - 69 ans	12,8%	3 225 996	13,1%	3 229 783
70 ans ou plus	20,2%	5 091 026	20,5%	5 076 355
Selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence	(source ERF)			
Agriculteurs	1,6%	403 250	1,4%	348 412
Chefs d'entreprise et professions libérales	5,4%	1 360 967	6,1%	1 522 052
Cadres	9,8%	2 469 904	9,4%	2 320 903
Professions intermédiaires	14,1%	3 553 637	13,6%	3 365 689
Employés	11,0%	2 772 341	11,5%	2 852 673
Ouvriers	17,4%	4 385 339	19,7%	4 866 730
Retraités agriculteurs	2,8%	705 687	3,1%	762 312
Retraités autres indépendants	3,4%	856 905	3,4%	840 919
Retraités cadres	3,5%	882 108	3,9%	969 045
Retraités professions intermédiaires	5,4%	1 360 967	5,4%	1 347 020
Retraités employés	6,6%	1 663 404	6,9%	1 704 108
Retraités ouvriers	9,1%	2 293 482	9,6%	2 364 018
Autres inactifs	9,9%	2 495 107	6,0%	1 473 851
Selon la tranche d'unité urbaine	(source CSL)			
Commune rurale	23,4%	5 893 459	23,4%	5 791 103
Unité urbaine	76,6%	19 309 638	76,6%	18 946 629

A noter : les modalités de la variable catégorie socioprofessionnelle diffèrent dans l'enquête emploi et dans l'ERF. Les ménages d'une catégorie donnée ne sont donc pas « les mêmes » dans l'estimation

ad hoc des effectifs de ménages par catégorie (basée sur l'ERF) et dans l'enquête Patrimoine (recalée sur l'enquête emploi). Dans les enquêtes ERF, un retraitement est réalisé sur les inactifs : si une personne classée en catégorie socioprofessionnelle 07 à 12 (anciennes CS) ne déclare pas de retraite, sa catégorie socioprofessionnelle est recodée en 13 (autres inactifs). A l'inverse, si pour des personnes classées en 13 (autres inactifs), les retraites déclarées représentent plus de 50 % des revenus, la catégorie socioprofessionnelle est recodée en retraité. Il aurait été possible d'effectuer le même retraitement en utilisant les données de l'enquête Patrimoine appariées avec les données fiscales.

Remarque : lors du passage en base 2005 du compte des ménages par catégorie en juin 2011, le nombre de ménages exogène a été mis à jour par rapport aux données utilisées au moment de l'élaboration du compte des ménages par catégorie. Par conséquent, les résultats de la décomposition du compte de patrimoine des ménages par catégorie de 2003 peuvent être comparés à ceux de la décomposition du compte des ménages de la même année sans risque de biais.

VI.3 Le second recalage

- Le niveau de détail retenu pour l'étape suivante n'est pas tout à fait neutre sur les résultats de la décomposition.

Les **masses associées à chaque actif**, obtenues par multiplication des montants moyens et des effectifs de ménages par catégorie, qui se sont légèrement écartées des valeurs du compte de patrimoine, sont **recalées** sur celles-ci.

Cette opération peut être réalisée au niveau le plus fin possible, c'est-à-dire le niveau de détail du compte de patrimoine (celui retenu pour le recalage de l'enquête Patrimoine - cf. IV.), ou à un niveau plus agrégé, voire directement au niveau de détail retenu pour la diffusion.

Pour les actifs non financiers, le second recalage a été réalisé au niveau le plus fin. Ainsi, les masses associées aux machines et équipements, aux stocks et aux actifs incorporels non produits obtenues ont été recalées sur les montants donnés par le compte de patrimoine, de façon indépendante pour chacun des trois actifs, pourtant regroupés en un même ensemble pour la diffusion des résultats. Le niveau de détail retenu pour le second recalage est cependant parfois moins fin que celui choisi pour le calcul des masses associées aux différents actifs. Par exemple, pour les autres terrains et plans d'eau, tandis que le calcul de la masse associée distingue les terrains à bâtir viabilisés et les autres terrains non bâtis (landes, maquis) (cf. VI.1.4.), le second recalage est réalisé globalement pour ces deux actifs, qu'on ne dissocie pas dans le compte de patrimoine (voir tableau 6).

Tableau 6

Recalage des masses associées aux Autres terrains et plans d'eau selon l'âge de la personne de référence sur la valeur du compte de patrimoine

	Nombre de ménages exogène	Terrains à bâtir viabilisés (PROFNA = 01)		Autres terrains non bâtis (landes, maquis) (PROFNA = 05)		Total Autres terrains et plans d'eau (hors fond forestier)			
		Montants moyens	Masse totale non recalée	Montants moyens	Masse totale non recalée	Masse totale non recalée	Masse-cible (compte de patrimoine)	Coefficient de recalage 2	Masse totale recalée
							81 037 000 000		
Moins de 30 ans	2 677 360	1 479	3 958 987 745	19	49 755 028	4 008 742 773		0,98	3 937 291 807
30 - 39 ans	4 698 009	1 808	8 492 336 750	117	550 424 451	9 042 761 200		0,98	8 881 584 976
40 - 49 ans	4 874 815	2 590	12 624 957 974	1 155	5 631 841 263	18 256 799 238		0,98	17 931 393 987
50 - 59 ans	4 672 751	2 768	12 934 115 149	1 182	5 522 548 805	18 456 663 954		0,98	18 127 696 358
60 - 69 ans	3 233 038	2 849	9 210 676 673	1 830	5 916 441 712	15 127 118 385		0,98	14 857 495 890
70 ans ou plus	5 102 138	2 432	12 410 544 707	1 020	5 204 967 363	17 615 512 069		0,98	17 301 536 983
TOTAL			59 631 618 998		22 875 978 622	82 507 597 620			81 037 000 000

Pour les actifs financiers, de façon à limiter les calculs, le second recalage a été réalisé pour certains actifs au niveau de détail retenu pour la diffusion des résultats⁶³. Dans la mesure où les coefficients de recalage sont très proches de 1 (cf. ci-après), les résultats obtenus de cette façon sont très proches de ceux qu'on obtiendrait en recalant les masses à un niveau plus détaillé⁶⁴.

Pour les passifs, le second recalage a également été réalisé au niveau de détail retenu pour la diffusion des résultats, hormis pour les prêts immobiliers aux EI et les autres prêts aux EI.

▪ Les **(seconds) coefficients de recalage** (*annexe 13*) sont **identiques pour toutes les modalités d'une variable de catégorie donnée**, la méthode de recalage étant celle du recalage uniforme. En revanche, ils **varient d'une variable de catégorie à l'autre**.

▪ Ils sont toujours **proches de 1**, les répartitions des ménages dans l'enquête Patrimoine et dans les effectifs de ménages retenus pour la décomposition étant proches (cf. VI. 2).

Les coefficients sont du même ordre de grandeur pour les passifs, les actifs financiers et non financiers. La valeur maximale est de 1,03 pour les actifs financiers, et concerne les crédits. Les valeurs du coefficient tendent à être plus élevées pour la variable catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence.

VI.4 La finalisation de la décomposition

▪ L'opération de recalage de l'enquête Patrimoine 2003 a consisté à recalculer les montants correspondant à la plupart des actifs décrits dans l'enquête sur les montants donnés par le compte de patrimoine. Cependant, certaines opérations du compte n'ont pas servi au recalage, parce qu'elles n'ont pas trouvé de correspondance dans l'enquête.

Pour cette même raison, dans le cadre de la décomposition du compte de patrimoine des ménages par catégorie, il n'est pas possible de calculer des montants moyens à partir de l'enquête **pour certaines opérations du compte** de patrimoine.

Il est alors **possible de** :

- **ventiler les masses** correspondantes du compte *a posteriori* (c'est-à-dire après avoir décomposé par catégorie de ménages les autres opérations) **au prorata de la répartition d'autres actifs** par catégorie de ménages.
- **les exclure de la décomposition du compte**.

VI.4.1 La ventilation des montants associés aux opérations du compte sans correspondance dans l'enquête

▪ Pour **quelques opérations** du compte de patrimoine, on n'a **pas trouvé de correspondance dans l'enquête Patrimoine** (cf. IV.). Certaines d'entre elles sont conservées dans la décomposition du compte de patrimoine par catégorie. Il s'agit :

* pour les actifs financiers :

- des billets et pièces (F21) : 31,5 Mds d'euros ;
- des ICNE sur dépôts (F28) : 3,8 Mds d'euros ;
- des dépôts et cautionnement divers (F299) : 1,5 Mds d'euros ;
- de l'épargne retraite et de l'assurance-décès (F61 en partie) : 86,4 Mds d'euros.

⁶³ Ont été regroupées les différentes composantes :

- de l'épargne contractuelle
- des placements à échéance,
- des titres hors actions,
- des actions cotées et titres d'OPCVM.

⁶⁴ Ils pourraient toutefois diverger plus nettement si les coefficients de recalage étaient moins proches de 1 et si les masses associées à chacun des actifs n'étaient pas réparties de la même façon par catégorie de ménage.

* pour les passifs :

- des ICNE sur crédits (F48) : 3,6 Mds d'euros.

▪ On choisit donc de **ventiler les montants correspondants par catégorie de ménages au prorata de la répartition d'autres actifs ou passifs supposés proches** :

- le montant associé aux billets et pièces (F21) est réparti comme les dépôts transférables (F22),
- les montants associés aux ICNE sur dépôts (F28) et aux dépôts et cautionnements divers (F299) sont répartis comme les autres dépôts (F29),
- les montants associés à l'épargne retraite et à l'assurance-décès sont ventilés comme le reste de l'opération F61 (assurance-vie, PEP assurance et bons de capitalisation),
- le montant associé aux ICNE sur crédits (F48) est réparti comme les prêts à court et long terme aux ménages purs (F411 + F421 pour les ménages purs).

VI.4.2 La suppression de montants résiduels du compte

▪ **D'autres opérations** du compte de patrimoine n'ont **pas trouvé de correspondance** dans l'enquête Patrimoine. Pour celles-ci, on hésite, notamment du fait de leur nature, entre une **ventilation** à l'image de celle décrite précédemment et la **suppression** des montants correspondants de la décomposition du compte. Il s'agit :

* pour les actifs non financiers :

- des objets de valeur (AN13) : 75,5 Mds d'euros.

* pour les actifs financiers :

- des crédits commerciaux et avances (F71) : 59,7 Mds d'euros ;
- des décalages comptables (F792) : 55,3 Mds d'euros ;
- des réserves-primés et réserves-sinistres (F62) : 78,4 Mds d'euros.

* pour les passifs :

- des autres comptes à recevoir ou à payer (crédits commerciaux (F71) : 36,6 Mds d'euros + autres comptes divers (F792 = décalages comptables) : 99,2 Mds d'euros).

Le poste F7 est composé de deux sous-ensembles : F71 « crédits commerciaux et avances » et F79 « Autres comptes divers » (= F792 - « décalages comptables »). L'opération F71, d'après sa définition, correspond principalement à des crédits interentreprises. Or, on trouve en actifs un montant total de 59,7 Mds d'euros pour les ménages, et en passifs un montant total de 36,6 Mds d'euros pour les ménages. D'après la Banque de France, les opérations F71 et F79 correspondent à des décalages comptables⁶⁵.

Les réserves-primés et les réserves-sinistres ne sont quant à eux versés aux ménages qu'en cas de sinistre. Il est ainsi difficile de les rapprocher d'un autre actif.

▪ **Les deux solutions sont donc comparées.** La première consiste à :

- ventiler le montant associé aux objets de valeur comme le total des autres actifs non financiers,
- ventiler le montant associé aux réserves-primés et aux réserves-sinistres comme le total des primes nettes d'assurance dommage (D71) et des indemnités d'assurance dommage (D72) obtenu dans le compte des ménages par catégorie⁶⁶,
- ventiler les montants associés aux crédits commerciaux et avances et aux décalages comptables en actifs comme le reste des actifs financiers,

⁶⁵ Le secteur des ménages serait celui sur lequel le solde du total de la ligne F71 (une fois déduits les montants correspondant aux autres secteurs) est reporté. Le poste F79 servirait à solder les écarts constatés sur le B9A, de façon à équilibrer le compte.

⁶⁶ Ceci n'a pas pu être réalisé pour la variable Tranche d'unité urbaine, puisqu'elle n'a pas fait partie de la décomposition du compte des ménages. Pour cette variable, les réserves-primés et réserves-sinistres ont donc été ventilées comme l'ensemble des autres actifs financiers.

- ventiler les montants associés aux crédits commerciaux et aux décalages comptables en passifs comme le reste des passifs.

La seconde consiste à supprimer les montants correspondants de la décomposition du compte.

Remarque: cette comparaison a été réalisée lors du début de nos travaux, c'est-à-dire sur une décomposition en base 2000. Les résultats présentés en *annexe 14* sont donc sensiblement différents des montants énoncés ci-dessus et quelques postes supplémentaires apparaissent. Cependant, la décision prise sur les calculs en base 2000 a été jugée toujours valable sur les calculs en base 2005.

Après comparaison des résultats, **on retient la méthode de ventilation des montants résiduels** : le compte de patrimoine sera donc intégralement décomposé.

Les montants résiduels seront ventilés comme décrit ci-dessus, à l'exception de ceux correspondant aux crédits commerciaux et avances et aux décalages comptables : on ventilera **leur solde** comme la valeur nette. Ce solde est moindre en base 2005 (20 Md€) qu'en base 2000 (66 Md€).

Conclusions

- La décomposition du compte de patrimoine des ménages par catégorie telle qu'elle a été réalisée et décrite dans ce document de travail amène certaines réserves.

Il faut noter qu'il est assez délicat de se ramener au champ visé (ménages ordinaires métropolitains) : il a été nécessaire de recourir à de nombreuses hypothèses. Les montants associés sont modestes au regard des montants totaux d'actifs et de passifs mais l'incertitude est malgré tout relativement forte sur le niveau des masses ôtées des montants totaux (cf. III.). En outre, le repérage des EI n'est pas simple dans l'enquête Patrimoine, et la correspondance entre la notion d'EI dans le compte de patrimoine et dans l'enquête ne peut être pleinement assurée.

L'enquête Patrimoine couvre bien les actifs/passifs évalués dans le compte de patrimoine, mais certaines opérations du compte (aux montants parfois importants) ne trouvent pas de correspondance dans l'enquête, ce qui suppose de recourir à des hypothèses pour achever la décomposition ou de les ôter de la décomposition (cf. IV.).

Par ailleurs, la correspondance entre les actifs/passifs décrits dans l'enquête et les opérations du compte n'est pas toujours établie clairement. Il subsiste donc des doutes sur certaines des associations réalisées et sur le degré de couverture de certaines opérations du compte par les actifs/passifs décrits dans l'enquête.

La méthode de recalage mise en oeuvre (déclinée par actifs/passifs) (cf. V.) part de l'hypothèse que la déclaration de la détention est correcte. Seuls les montants déclarés par les détenteurs sont alors redressés, selon un calage uniforme par type d'actifs. Compte tenu des différences de composition de patrimoine, et notamment de la corrélation entre composition et niveau de patrimoine, les redressements sont non uniformes avec le niveau du patrimoine total.

En outre, il est parfois nécessaire de réaliser des calages globaux pour certains types d'actifs/passifs, ce qui n'est pas sans conséquence : si la sous-déclaration n'est pas de même ampleur (à caractéristiques des ménages données) pour les différents actifs regroupés et si les ménages détenant ces différents actifs n'ont pas des caractéristiques proches, un recalage global biaise la répartition du patrimoine par catégorie de ménages.

Le découpage des variables de catégorie étant assez fin (la catégorie socioprofessionnelle est notamment initialement décrite en 13 postes), certains calculs de montants moyens dans l'enquête Patrimoine sont réalisés à partir d'un nombre très faible de ménages, ce qui entraîne un aléa sur la valeur de ces montants moyens.

Pour la diffusion des résultats, des regroupements d'actifs/passifs sont rendus indispensables par la nature des données en entrée, d'autres sont souhaitables pour faciliter la lecture et l'interprétation des résultats.

- Cependant, ce travail de décomposition du compte de patrimoine par catégorie de ménages est un travail inédit. Il vient compléter la décomposition du compte des ménages selon les revenus et la consommation des ménages. La cohérence des deux méthodes de décomposition mises en œuvre permet les comparaisons des résultats obtenus. Leur analyse montre que le comportement d'épargne des ménages et leur comportement patrimonial ne sont pas parfaitement corrélés selon les caractéristiques sociodémographiques des ménages. Ces travaux ont fait l'objet de publications et de présentations lors de séminaires et sont une réelle avancée dans le cadre du rapport Stiglitz et de l'optique « d'aller au-delà du ménage moyen ».

ANNEXES

Sommaire des annexes

Introduction.....	6
I - Définition du projet.....	7
I.1 Le cadre général.....	7
I.2 Les objectifs.....	7
I.3 La démarche.....	8
II - Analyse de l'existant.....	10
II.1 Le compte de patrimoine.....	10
II.2 L'enquête Patrimoine 2003-2004.....	11
II.3 Le recalage de l'enquête Patrimoine sur les données de la comptabilité nationale réalisé en 2007.....	12
III. Champ : ménages ordinaires et entreprises individuelles de France métropolitaine.....	13
III.1 Le patrimoine des ménages des DOM.....	13
III.1.1 Pas de compte de patrimoine des ménages pour les DOM.....	13
III.1.2 Les rapports de l'IEDOM mobilisés pour les actifs financiers et les passifs.....	14
III.1.3 Actifs non financiers : construction d'une hypothèse à l'aide de l'enquête Patrimoine 2009.....	15
III.2 Le patrimoine des collectivités.....	15
III.2.1 Les actifs non financiers : construction d'une hypothèse à l'aide d'enquêtes.....	16
III.2.2 Les actifs financiers : construction d'une hypothèse à l'aide d'enquêtes.....	16
III.2.3 Les passifs : construction d'une hypothèse à l'aide de l'enquête Patrimoine 2003.....	17
III.2.4. Les collectivités dans le compte de patrimoine et dans le compte des ménages par catégorie.....	18
III.3 Les entreprises individuelles (EI).....	18
III.3.1 Les EI dans le compte de patrimoine.....	18
III.3.2 Les EI dans l'enquête Patrimoine 2003.....	19
III.3.3 Les actifs/passifs professionnels dans le compte de patrimoine des ménages par catégorie.....	20
IV. Correspondances entre le compte de patrimoine et l'enquête Patrimoine 2003.....	22
IV.1 Les actifs non financiers.....	22
IV.2. Les actifs financiers.....	24
IV.3 Les passifs.....	28
V. Méthode de recalage.....	29
V.1 Le recalage des données.....	29
IV.1.1 Les actifs non financiers et les passifs.....	29
IV.1.2 Les actifs financiers.....	29
V.2 Le double recalage.....	30
V.3 Le recalage en détail.....	31
V.3.1 Les actifs non financiers.....	31
V.3.2 Les actifs financiers.....	32
V.3.3 Les passifs.....	34
V.4 Le niveau de diffusion.....	34
V.4.1 Les actifs non financiers.....	35
V.4.2 Les actifs financiers.....	35
V.4.3 Les passifs.....	36
VI. Mise en œuvre de la décomposition du compte de patrimoine.....	37
VI.1 Les montants moyens tirés de l'enquête Patrimoine.....	37
VI.1.1 Les variables de catégorie.....	37
VII.1.2 Le mode de calcul des montants moyens.....	38
VI.1.3 La précision des calculs.....	38
VI.1.4 Le niveau de détail des calculs.....	41
VI.2 Les effectifs de ménages, donnée exogène.....	42
VI.3 Le second recalage.....	46
VI.4 La finalisation de la décomposition.....	47
VI.4.1 La ventilation des montants associés aux opérations du compte sans correspondance dans l'enquête.....	47
VI.4.2 La suppression de montants résiduels du compte.....	48
Conclusions.....	50
Annexe 1 - Bibliographie.....	54
Annexe 2 - Les comptes de patrimoine et de variations de patrimoine.....	57

A2.1 - Le compte de patrimoine.....	57
A2.2 - Le compte de patrimoine des ménages dans ses grandes lignes.....	58
Annexe 3 - L'enquête Patrimoine.....	60
A3.1 - Présentation générale.....	60
A3.2 - Questionnement sur le patrimoine professionnel.....	60
A3.3 - Plan de sondage, redressements et calages sur marges.....	61
A3.4 - Reconstitution des montants.....	61
A3.5 - Calage sur les données de la comptabilité nationale.....	62
Annexe 4 - Estimation du patrimoine des ménages des DOM.....	64
A4.1 - Actifs financiers.....	64
A4.2 - Passifs.....	65
A4.3 - Actifs non financiers.....	65
Annexe 5 - Estimation du patrimoine des personnes vivant en collectivité.....	67
A5.1 - Répartition des personnes vivant en collectivité.....	67
A5.2 - Sources susceptibles de produire de l'information sur les collectivités explorées.....	67
Annexe 6 - Les entreprises individuelles.....	70
A6.1 - Définition des EI en comptabilité nationale.....	70
A6.2 - Actifs et passifs des EI dans le compte de patrimoine des ménages.....	70
A6.3 - Évaluation des actifs professionnels dans l'enquête Patrimoine 2003.....	71
Annexe 7 - Définitions des opérations du compte de patrimoine.....	73
A7.1 - Actifs non financiers.....	73
A7.2 - Actifs financiers.....	73
A7.3 - Passifs.....	75
Annexe 8 - La mesure de la valeur des actions non cotées et autres participations dans l'enquête Patrimoine.....	76
A8.1 - Le traitement des parts de SARL/EARL dans la décomposition.....	76
A8.2 - L'impact du traitement des parts de SARL/EARL sur les résultats de la décomposition.....	77
A8.3 - Conclusion sur le traitement des parts de SARL/EARL dans la décomposition.....	79
Annexe 9 - Calage uniforme pour tous les ménages ou non uniforme ?	80
A9.1 - Les travaux académiques sur les hauts et très hauts revenus.....	80
A9.2 - Les travaux précédemment réalisés sur l'enquête Patrimoine 2003.....	80
A9.3 - Exploitation de l'enquête Patrimoine 2009 pour évaluer la sous-évaluation du patrimoine.....	81
A9.4 - Exploitation de l'enquête Patrimoine 2009 sur les actifs financiers.....	81
A9.5 - Conclusion sur la méthode de recalage.....	82
Annexe 10 - Synthèse des recalages en base 2005.....	84
Annexe 11 - Impacts des recalages globaux.....	89
A11.1 - Impact théorique.....	89
A11.2 - Cas des actifs non financiers.....	90
Annexe 12 - Taille des strates de l'enquête Patrimoine servant au calcul des montants moyens d'actifs financiers et de passifs.....	91
Annexe 13 - Seconds coefficients de recalage.....	94
Annexe 14 - Comparaison des résultats de la décomposition selon que l'on ventile ou que l'on supprime les montants résiduels du compte de patrimoine.....	96

Annexe 1 - Bibliographie

Sur le compte des ménages :

- ♦ « Comptabilité nationale », chapitre 5 (« Le compte des ménages »), F. Lequiller et D. Blades, Economica, 2004.
- ♦ « La comptabilité nationale », chapitre III (« L'approche par les revenus : les autres secteurs institutionnels »), J.-P. Piriou, Repères, La découverte, 2008.
- ♦ Le compte des ménages (Insee) :
http://www.insee.fr/fr/indicateurs/cnat_annu/base_2000/secteurs_inst/xls/t_3401.xls
et sa note explicative :
http://www.insee.fr/fr/themes/comptes-nationaux/default.asp?page=base_2000/secteurs_inst/ex/menages_ex.htm

Sur le compte des ménages par catégorie en 2003 :

Méthodologie :

- ♦ « Une décomposition du compte des ménages de la comptabilité nationale par catégorie de ménage en 2003 », V. Bellamy, G. Consales, M. Fesseau, S. Le Laidier et E. Raynaud, document de travail G2009/11, Insee, novembre 2009.

Publications :

- ♦ Le compte des ménages décomposé par catégorie (Insee) :
<http://www.insee.fr/fr/themes/comptes-nationaux/souschapitre.asp?id=72>
et ses notes explicatives :
http://www.insee.fr/fr/indicateurs/cnat_annu/base_2000/documentation/methodologie/definitions_cpte_menage_2003.pdf
http://www.insee.fr/fr/indicateurs/cnat_annu/base_2000/documentation/methodologie/methodologie_cpte_menage_2003.pdf
- ♦ « Les transferts en nature atténuent les inégalités de revenus », S. Le Laidier, Insee Première n°1264, Insee, novembre 2009.
- ♦ « Les inégalités entre ménages dans les comptes nationaux », V. Bellamy, M. Fesseau et E. Raynaud, Insee Première n°1265, Insee, novembre 2009.
- ♦ « Les inégalités entre ménages dans les comptes nationaux - Une décomposition du compte des ménages », J. Accardo, V. Bellamy, M. Fesseau, G. Consalez, S. Le Laidier et E. Raynaud, L'Économie française, Insee, 2009.
- ♦ « Ventiler revenu et consommation par catégorie de ménages : genèse et mise en œuvre d'un projet statistique innovant », F. Lenglar, Courrier des statistiques n°131, septembre 2011.

Présentations / contributions :

Papiers et diaporamas des interventions aux ateliers de comptabilité nationale 2008/2009, aux colloques de l'ACN 2008/2010, à IARIW 2008/2010, à Prague, à l'OCDE, à la Bundesbank, etc.

Sur le compte de patrimoine :

- ♦ « Comptabilité nationale », chapitre 8 (« Les comptes financiers et de patrimoine »), F. Lequiller et D. Blades, Economica, 2004.
- ♦ « La comptabilité nationale », chapitre IV (« Financement et patrimoine »), J.-P. Piriou, Economica, 2004.
- ♦ Les comptes de patrimoine et de variations de patrimoine des ménages (Insee) :
http://www.insee.fr/fr/indicateurs/cnat_annu/base_2000/tableaux/xls/t_4515.xls
http://www.insee.fr/fr/indicateurs/cnat_annu/base_2000/tableaux/xls/t_4525.xls
et leur note explicative :
http://www.insee.fr/fr/themes/comptes-nationaux/default.asp?page=base_2000/rev_pa_cm/rev_pa_cm_ex4.htm
- ♦ « Les comptes de patrimoine et de variations de patrimoine », note de la base 2000 n°10, Insee, janvier 2008.
- ♦ « Le patrimoine économique national en 2009 », N. Couleaud et F. Delamarre (Banque de France) Insee Première n°1305, Insee, juillet 2010.
- ♦ « Le patrimoine économique national en 2003 », J. F. Baron, Insee Première n°1057, Insee, janvier 2006.
- ♦ « Le patrimoine économique national de 1978 à 2007 », N. Couleaud et F. Delamarre (Banque de France), Insee Première n°1229, Insee, mars 2009.

Sur l'enquête Patrimoine et sur le patrimoine :

Méthodologie :

- ♦ « Comparaison et recalage des montants de l'enquête patrimoine sur la comptabilité nationale », M. Cordier et P. Girardot, document de travail n°F0702, Insee, 2007.
- ♦ « L'endettement domestique des ménages : état des lieux et déterminants », C. Houdré, Version provisoire, document interne, Insee, 2007.
- ♦ « Le patrimoine des ménages selon la catégorie socio-professionnelle fin 1992 (clés de répartition et résultats détaillés) », V. Paquel, document de travail, Insee.
- ♦ « Épargne et patrimoine des ménages : données macroéconomiques et données d'enquêtes », Jean Boissinot et Adrien Friez, L'Économie française, Insee, 2006.
- ♦ « Approche multivariée de l'estimation des inégalités dans l'enquête patrimoine 2004 », E. Gautier et C. Houdré, document de travail n°F0801, Insee, 2008.
- ♦ « Montants du patrimoine et des actifs : qualité et représentativité des déclarations des ménages », L. Arrondel, F. Guillaumat-Tailliet et D. Verger, Économie et statistiques n°296-297, Insee, 1996.

Publications :

- ♦ « Taux d'épargne par catégorie de ménage », Christian Loisy, Données sociales, Insee, 1999.
- ♦ « Les inégalités de patrimoine des ménages entre 1992 et 2004 », dans « Les revenus et le patrimoine des ménages », Marie Cordier, Cédric Houdré et Catherine Rougerie, Insee Références, 2006.

- ♦ « Les séniors : des revenus plus faibles pour les plus âgés, compensés par un patrimoine plus élevé », dans « Les revenus et le patrimoine des ménages », Alexandre Baclet, Insee Références, 2006.
- ♦ « La composition du patrimoine des ménages entre 1997 et 2003 », Pauline Girardot et Denis Marionnet, France portrait social, Insee, 2007.
- ♦ « Le patrimoine en France : état des lieux, historique et perspectives », Luc Arrondel, André Masson et Daniel Verger, Économie et statistiques n°417-418, Insee, 2008.
- ♦ « Les inégalités de niveaux de vie entre 1996 et 2007 », J. Pujol et M. Tomasini, Insee Première n°1266, Insee, novembre 2009.
- ♦ « Patrimoine des ménages début 2010 - Une recomposition au détriment de l'épargne-logement », H. Chaput, K.-H. Luu Kim, L. Salembier et J. Solard, Insee Première n°1325, Insee, novembre 2010.

Sur le compte de patrimoine par catégorie en 2003 :

- ♦ « Les disparités entre ménages dans les comptes nationaux : de l'épargne au patrimoine », S. Durier, L. Richet-Mastain et M. Vanderschelden, Economie Française, Insee, juin 2012.

Annexe 2 - Les comptes de patrimoine et de variations de patrimoine

A2.1 - Le compte de patrimoine

Le compte de patrimoine et de variations de patrimoine des ménages pour l'année 2003 tel qu'il est publié sur le site de l'Insee (source : INSEE, comptes nationaux, base 2005).

	2003				
	Flux	CCF	Réévaluation	Autres changements de volume et ajustements	Patrimoine en fin d'année
ACTIFS NON FINANCIERS	87,7	-35,7	447,6	10,8	4 282,4
Actifs produits	89,3	-35,7	80,0	-0,8	2 440,0
Actifs fixes	87,7	-35,7	81,0	-0,8	2 337,0
Actifs fixes corporels	87,3	-35,3	81,0	-0,8	2 336,0
Logements	73,9	-22,2	75,4	-0,6	2 159,5
Autres bâtiments et génie civil	5,5	-6,3	4,9	0,6	127,1
Bâtiments non résidentiels	2,7	-3,9	1,2	0,6	47,2
Autres ouvrages de génie civil	2,7	-2,4	3,7	0,0	79,9
Machines et équipements	7,5	-6,4	0,0	0,0	39,1
Matériels de transport	2,8	-1,6	0,0	0,0	7,2
Autres machines et équipements	4,7	-4,8	0,0	0,0	31,9
Matériel informatique	0,4	-0,3	0,0	0,0	0,7
Matériel de communication	0,2	-0,2	0,0	0,0	1,3
Autres machines et équipements	4,1	-4,3	0,0	0,0	29,9
Actifs cultivés	0,4	-0,4	0,6	-0,8	10,3
Actifs fixes incorporels	0,4	-0,4	0,0	0,0	1,0
Prospection pétrolière	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Logiciels	0,4	-0,4	0,0	0,0	1,0
Oeuvres originales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres actifs fixes incorporels	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Stocks	0,9	0,0	-1,5	0,0	26,2
Objets de valeur	0,7	0,0	0,5	0,0	76,8
Actifs non produits	-1,6	0,0	367,6	11,6	1 842,3
Actifs corporels non produits	-1,6	0,0	366,9	12,5	1 796,8
Terrains	-1,6	0,0	366,9	12,5	1 796,8
Terrains bâtis	-0,1	0,0	341,3	20,9	1 609,9
Terrains cultivés	-0,8	0,0	7,7	-9,1	81,0
Terrains et plans d'eau de loisirs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres terrains et plans d'eau	-0,6	0,0	18,0	0,7	105,9
Gisements	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ressources biologiques non cultivées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Réserves d'eau	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Actifs incorporels non produits	0,0	0,0	0,6	-0,9	45,5
ACTIFS FINANCIERS	116,6	0,0	62,3	-0,2	2 688,4
Or monétaire et DTS	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Numéraire et dépôts	33,2	0,0	-0,6	2,1	900,0
Titres hors actions	-7,8	0,0	-3,8	0,0	56,7
Crédits	2,3	0,0	0,0	0,0	21,1
Actions et titres d'O.P.C.V.M.	24,2	0,0	60,3	0,1	720,4
Actions cotées	1,2	0,0	21,0	-2,4	137,0
Provisions techniques d'assurance	60,4	0,0	6,4	0,0	873,3
Autres comptes à recevoir	4,3	0,0	0,0	-2,4	116,8
TOTAL DES ACTIFS	204,3	-35,7	509,8	10,6	6 970,7
PASSIFS FINANCIERS	54,3	0,0	-0,8	-5,6	738,6
Or monétaire et DTS	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Numéraire et dépôts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Titres hors actions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Crédits	43,6	0,0	-0,8	-2,1	598,7
Actions et titres d'O.P.C.V.M.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Actions cotées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions techniques d'assurance	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres comptes à payer	10,7	0,0	0,0	-3,5	139,8
VALEUR NETTE	150,0	-35,7	510,7	16,2	6 232,2

A2.2 - Le compte de patrimoine des ménages dans ses grandes lignes

Notions de patrimoine et d'actif

Le compte de patrimoine est produit annuellement par l'Insee en collaboration avec la Banque de France (pour les actifs et passifs financiers).

Le concept de patrimoine repose sur la notion de propriété. Le patrimoine des ménages est l'état des avoirs détenus (actifs) et des dettes contractées (passifs) par ce secteur institutionnel à un instant donné.

Les actifs enregistrés dans les comptes de patrimoine sont des actifs économiques ; corporels ou incorporels servant de réserve de valeur, sur lesquels des droits de propriété peuvent être exercés (individuellement ou collectivement) par des unités institutionnelles, et dont la détention ou l'utilisation au cours d'une période déterminée peut procurer des avantages économiques⁶⁷ à leurs propriétaires [SEC 95 § 7.10 et 7.11].

Actuellement, ne composent le patrimoine que les actifs :

- pouvant faire l'objet de transactions,
- et ayant un rôle dans le processus de production de l'acquéreur.

Par conséquent, sont exclus le patrimoine naturel (la flore, la faune, etc.), les droits à la retraite sans constitution de réserve, le capital humain notamment. Les biens durables acquis par les ménages et consommés finalement ne sont pas comptabilisés : les véhicules acquis par les ménages pour leur usage propre ne sont donc pas des actifs (puisqu'on ne comptabilise pas d'activité de service de transport pour compte propre)⁶⁸. En revanche, les ménages propriétaires de logements produisent un service de logement, soit à eux-mêmes s'ils occupent leur propre logement, soit à des tiers s'ils le louent. Les logements sont donc des actifs fixes.

Les différents types d'actifs

Les actifs peuvent être financiers (dépôts, actions, etc.) ou non financiers.

Parmi les actifs non financiers, sont distingués les actifs produits (résultant d'une activité de production) et les actifs non produits.

Les actifs non financiers non produits peuvent être corporels (terrains par exemple) ou incorporels (brevet, fond de commerce, etc.).

Parmi les actifs produits, on distingue :

- les actifs fixes,
- les stocks,
- les objets de valeur.

Comme les actifs non financiers non produits, les actifs fixes peuvent enfin être corporels (logements, machines et équipements, etc.) ou incorporels (logiciels, œuvres originales par exemple).

Articulation des comptes de flux et des comptes de patrimoine/variations de patrimoine

Les opérations enregistrées dans le compte de capital et le compte financier apparaissent dans le compte de patrimoine. Il y a donc cohérence entre les comptes de flux et le compte de patrimoine. Les actifs financiers comme les passifs sont issus du tableau des opérations financières (TOF).

Le solde du compte de patrimoine des ménages est la valeur nette, définie comme la différence entre la somme de leurs actifs financiers et non financiers et de leurs passifs.

La valeur financière nette correspond quant à elle à la différence entre la somme des actifs financiers et la somme des passifs.

⁶⁷ Revenus primaires (excédent d'exploitation en cas d'utilisation propre et revenus de la propriété en cas d'utilisation par des tiers) et montant pouvant être obtenu en cas de cession ou de liquidation.

⁶⁸ En revanche, l'acquisition d'un véhicule par une entreprise individuelle est considérée comme un investissement ; le véhicule est alors un actif.

Le compte de patrimoine dresse le bilan, à la fin de chaque année, de l'état de l'ensemble des actifs et des passifs. Le compte de variations de patrimoine qui lui est lié explicite le passage du bilan d'une période donnée à celui de la suivante : il fait apparaître l'articulation avec les comptes de flux et retrace les variations de la composition du patrimoine et de sa valeur. Il est composé :

- des variations des flux (c'est-à-dire de la formation brute de capital fixe pour les actifs non financiers produits, du solde des acquisitions moins cessions pour les actifs non financiers non produits⁶⁹ et du solde entre naissances et extinctions de créances et de dettes dans le compte financier) ;
- de la consommation de capital fixe pour les actifs fixes (actifs non financiers produits) ;
- des autres changements de volume⁷⁰ ;
- des gains/pertes nominaux de détention (réévaluation)⁷¹.

Les deux premiers correspondent à des opérations liées à la production, contrairement aux deux derniers.

Méthode d'estimation

La valeur du stock d'un actif dans le compte de patrimoine de clôture est déterminée par la formule suivante :

Valeur du stock d'un actif donné dans le compte de patrimoine d'ouverture
+ valeur du solde des acquisitions moins cessions de l'actif au cours de la période comptable (compte de capital ou compte financier)
- la consommation de capital fixe (compte de capital)
+ valeur des autres changements de volume (positifs ou négatifs) de l'actif détenu (compte des autres changements de volume)
+ valeur des gains nominaux de détention (positifs ou négatifs) enregistrés au cours de la période (compte de réévaluation), à la suite de la variation du prix de l'actif
= valeur du stock de cet actif dans le compte de patrimoine de clôture.

Les actifs et les passifs sont généralement évalués à leurs prix courants sur le marché à la date d'élaboration du compte de patrimoine.

La valeur du stock des actifs non financiers est généralement estimée à partir de la méthode de l'inventaire permanent. Elle repose sur le principe selon lequel le stock actuel des actifs correspond à ce qui a été investi par le passé moins ce qui a été usé, et s'appuie sur des séries très longues de formation brute de capital fixe, par branche, par secteur institutionnel et par actif. L'investissement d'une année donnée est une entrée dans le stock d'actifs fixes, tandis que les déclassements ou l'usure (consommation de capital fixe) sont des sorties du stock.

La méthode fait appel à des lois de mortalité et des lois de dépréciation des équipements, construites sur la connaissance de durées de vie moyennes des différents types d'actifs.

Il s'agit de cumuler les valeurs des entrées diminuées des sorties de l'ensemble des périodes écoulées depuis l'apparition de l'actif.

Les calculs sont effectués à prix constants, puis les résultats sont valorisés à l'aide d'un indice d'évolution du prix de l'actif, de façon à obtenir une estimation à prix courants.

⁶⁹ Les coûts de transfert de propriété sont comptabilisés en formation brute de capital fixe.

⁷⁰ Il s'agit par exemple des entrées et sorties d'actifs naturels, des destructions d'actifs dues à des catastrophes, des saisies sans compensation.

⁷¹ Il s'agit de la variation de la valeur d'un actif (ou d'un passif) due au seul effet des prix.

Annexe 3 - L'enquête Patrimoine

A3.1 - Présentation générale

L'enquête Patrimoine est réalisée par l'Insee (par la division « revenus et patrimoine des ménages » de la DSDS) en collaboration avec divers organismes financiers, tous les six ans environ depuis 1986. Elle permet d'observer la distribution des patrimoines des ménages et les taux de détention des actifs patrimoniaux, ainsi que leurs évolutions mais aussi d'analyser les facteurs explicatifs des comportements patrimoniaux.

La collecte de l'édition 2003 a eu lieu entre octobre 2003 et janvier 2004. Environ 15 000 ménages ont été interrogés, parmi lesquels environ 9 700 ont répondu.

L'enquête est composée :

- d'un questionnaire informatisé, passé en face à face, d'une durée d'une heure en moyenne, plus 20 à 45 minutes supplémentaires éventuellement, en deuxième visite, lorsque le ménage a beaucoup de patrimoine ou s'il est indépendant ;
- d'un court questionnaire papier, auto-administré, portant sur l'exposition au risque, l'attitude face à l'incertain et les préférences entre présent et futur.

Le questionnaire informatisé débute par le tronc commun aux enquêtes ménages, qui donne une description du ménage. Les actifs et passifs détenus par le ménage sont ensuite recensés, avant d'être décrits un par un. Le ménage est interrogé sur ses différents revenus (d'activité ou de remplacement, prestations sociales, revenus fonciers, autres revenus), sur les donations, héritages ou aides qu'il a reçus ou versés, sur son parcours (jeunesse, formation du ménage, itinéraire professionnel, etc.) et sa situation actuelle. Les indépendants sont interrogés sur leurs actifs professionnels. Est ensuite abordée la question de l'endettement. Enfin, le ménage donne une estimation de la valeur de l'ensemble de son patrimoine.

Les montants sont la plupart du temps demandés en tranches. Pour les montants demandés en clair, si l'enquêté ne veut ou ne peut pas répondre, il lui est proposé de donner une évaluation en fourchette (minimum et maximum) ou en tranche.

L'enquêteur a la possibilité d'effectuer une « reprise » lorsque les montants de certains produits ne sont pas renseignés (épargne salariale, produits d'assurance-vie et de retraite, portefeuilles de valeurs mobilières, patrimoine professionnel), soit au cours de la deuxième visite, soit par téléphone. L'enquêteur laisse au ménage des documents lui permettant de chercher l'information. Les montants sont alors demandés en clair et non en tranches.

L'enquêteur interroge la personne la plus au courant de la gestion du ménage, l'entretien pouvant avoir lieu en présence de plusieurs membres du ménage, mais en principe au minimum avec la personne de référence ou son conjoint.

A3.2 - Questionnement sur le patrimoine professionnel

Les indépendants actifs sont interrogés en plus au titre du patrimoine qu'ils exploitent, qu'ils soient indépendants à titre principal ou à titre secondaire⁷².

Les ménages qui possèdent du patrimoine professionnel qu'ils n'exploitent pas (donné en location ou inutilisé⁷³) sont interrogés également, ce patrimoine constituant un patrimoine de rapport.

⁷² Est considéré comme « indépendant à titre principal » tout ménage dont au moins une personne active a comme statut d'activité « 5 » (salarié chef de son entreprise ou de son conjoint), « 6 » (aide un membre de sa famille), « 7 » (à son compte). Est considéré comme « indépendant à titre secondaire » tout ménage dont au moins une personne active a comme activité « 2.1 » (agriculteur), « 2.2 » (commerçant), « 2.3 » (artisan ou petit industriel) ou « 2.4 » (profession libérale).

⁷³ Par exemple agriculteurs à la retraite, ménages ayant hérité de biens professionnels ou ayant placé de l'argent dans une entreprise qu'ils ont mise en gérance.

Les biens professionnels sont les bâtiments et locaux, les machines et véhicules, le cheptel, les stocks et l'immatériel (fonds de commerce, droit au bail, clientèle, etc.). Les actifs en location ne sont pas pris en compte.

Seulement deux entreprises par indépendant sont décrites de façon détaillée (pour les autres, seule une valeur globale est demandée).

Deux entreprises qui ont des moyens de production ou d'exercice en grande partie confondus peuvent être décrites ensemble.

Le ménage doit estimer la valeur brute globale de revente (sans déduction des emprunts en cours) des actifs professionnels qu'il possède au moins en partie. Il n'est pas demandé de montant précis mais une estimation de ce que le ménage pourrait retirer au maximum et au minimum en cas de vente. Si le ménage ne sait pas (ou ne veut pas) estimer le montant de certains de ses actifs, on lui demande une estimation de la valeur globale de son (ou ses) entreprise(s). C'est la somme totale qu'il pourrait retirer en propre de ses divers actifs professionnels. Cette information n'est pas demandée pour les entreprises non agricoles en société de 10 salariés ou plus. On demande une estimation de la valeur globale de vente de l'entreprise et ce qui reviendrait au ménage, sans en déduire les emprunts en cours, pour les entreprises non agricoles en société de 10 salariés ou plus.

Les terres sont distinguées du reste du patrimoine professionnel.

A3.3 - Plan de sondage, redressements et calages sur marges

L'échantillon a été tiré selon un plan stratifié dans l'échantillon maître issu du recensement 1999 et la base de sondage des logements neufs (achevés depuis la date du recensement). Il est représentatif de l'ensemble du parc des logements.

Pour favoriser l'étude du patrimoine des ménages aisés et celle du patrimoine professionnel, le plan de sondage sur-représente les indépendants, les cadres, les retraités et les ménages des quartiers « aisés ».

Pondérations initiales : après tirage de l'échantillon, les ménages propriétaires de leur résidence principale étaient surestimés ; les pondérations initiales ont donc été modifiées pour retrouver la part de propriétaires du recensement 1999.

Correction de la non-réponse : 73,6 % des ménages interrogés ont répondu complètement à l'enquête. La probabilité de non-réponse a été modélisée à partir des données du recensement et les poids de sondage ont été corrigés.

Calage sur marges : pour tenir compte de l'aléa d'échantillonnage et de l'évolution sociodémographique depuis le recensement de 1999, on cale les poids extrapolés sur ceux de l'enquête Emploi annuelle de 2003.

L'enquête a été calée sur la structure sexe-âge des individus du ménage, afin de tenir compte du détail de l'enquête sur l'individualisation de la possession des actifs financiers dans le ménage.

De même que dans les enquêtes précédentes, les variables de calage sont les tranches d'âge, la composition du ménage et la taille de l'unité urbaine, la catégorie socioprofessionnelle agrégée en 5 postes et le niveau de diplôme en 5 postes.

Remarque : le calage a été réalisé au moment de l'exploitation avec les données existantes de l'enquête Emploi 2003. Depuis, cette enquête a été réropolée pour tenir compte des résultats des enquêtes annuelles de recensement.

A3.4 - Reconstitution des montants

Afin de faciliter le questionnement et d'éviter d'éventuels oublis, l'enquête recense tout d'abord les différents actifs détenus. L'ensemble du patrimoine financier est passé en revue (livrets d'épargne, valeurs mobilières, épargne salariale, etc.) puis le patrimoine immobilier (résidence principale, secondaire, pied-à-terre ou autre) puis le patrimoine professionnel (terres, biens exploités ou non professionnellement). Les encours détenus par les ménages sont ensuite détaillés.

- Le 1^{er} bloc est consacré aux revenus financiers : pour chacun d'entre eux, un montant en tranches est demandé (un minimum et un maximum prédéfinis sont proposés). Après le détail de l'ensemble des produits financiers, on demande un récapitulatif de l'ensemble des produits financiers en tranches prédéfinies.
- Le 2^{ème} bloc est consacré aux logements et actifs professionnels : les montants sont demandés en fourchettes : le ménage définit les bornes inférieure et supérieure. Puis, une question récapitulative permet au ménage de récapituler l'ensemble de ses biens (y compris les biens durables tels que bijoux, yachts, chevaux de courses, etc.) sous forme de tranches via un minimum-maximum proposés.

Pour analyser la distribution du patrimoine, il est nécessaire de reconstituer les montants en continu à partir des montants en tranches.

Pour ce faire, une 1^{ère} étape consiste à vérifier la cohérence entre les déclarations actif par actif et les déclarations globales des ménages. Pour chaque actif, on estime des modèles polytomiques ordonnés dont la variable latente est le logarithme de la variable de montant en continu. Chacun des actifs financiers, immobiliers et professionnels, est modélisé à l'aide de variables descriptives de l'actif, de variables caractérisant les ménages, l'objectif étant d'expliquer le maximum de variance entre leurs déclarations. Un 1^{er} tour est réalisé, permettant de corriger les erreurs de déclarations, à partir des incohérences observées. Le 2nd tour permet de disposer pour chacun des actifs financiers, immobiliers et professionnels d'un modèle.

La 2^{nde} étape permet de simuler les montants continus, à partir de chacun des actifs, dans la loi du modèle linéaire gaussien, conditionnellement à l'appartenance à l'intervalle déclaré par le ménage. Une version optimisée de la méthode d'acceptation-rejet est utilisée. Pour chaque actif, un résidu est tiré et ajouté à la prédiction du montant obtenue à partir des modèles. Ce montant est comparé aux minima-maxima déclarés par le ménage. S'il se situe entre les deux bornes, il est accepté. Sinon, il est rejeté : un autre résidu est tiré jusqu'à ce que le montant vérifie la contrainte. La loi log-normale a été utilisée pour reconstituer la concentration dans les hauts patrimoines.

A cette étape, tous les montants pour chacun des actifs sont continus et se situent dans les intervalles déclarés par les ménages.

Pour obtenir des montants en clair, une nouvelle version de l'acceptation-rejet est mise en œuvre, en tenant compte des réponses aux deux questions récapitulatives globales et en utilisant les informations sur l'Impôt sur la Fortune (ISF).

Au final, des montants en clair sont simulés pour l'ensemble des actifs décrits dans l'enquête, cohérents avec l'ensemble des déclarations des ménages.

A3.5 - Calage sur les données de la comptabilité nationale

Les données de l'enquête Patrimoine, hormis l'endettement, ont été comparées aux données produites par la comptabilité nationale. Tous les montants de l'enquête sont sous-évalués par rapport à ceux des comptes. Un calage a donc été réalisé après analyse des divergences de champs entre les deux sources.

A titre d'information, on décrit ici le recalage des résultats de l'enquête Patrimoine 2003 réalisé en 2007⁷⁴.

Actifs financiers : l'enquête recouvre 33% des actifs financiers.

- placements à échéance : dans les comptes, les bons du Trésor n'en font pas partie. Mais dans l'enquête, il n'est pas possible de les distinguer des bons d'épargne et de caisse. Leur encours n'étant que de 0,8 milliards d'euros, ils ont été conservés pour la comparaison avec la catégorie des placements à échéance.

- valeurs mobilières : dans l'enquête, certaines valeurs mobilières détenues sur les PEA et sur les compte-titres par les ménages n'ont pas pu être distinguées selon qu'il s'agissait d'actions, d'obligations, de titres d'OPCVM etc. Compte tenu de leur faible poids, elles ont été réparties au prorata des encours de l'enquête détenus sur les valeurs mobilières des compte-titres.

⁷⁴ « Comparaison et recalage des montants de l'enquête patrimoine sur la comptabilité nationale », M. Cordier et P. Girardot, document de travail n°F0702, Insee, 2007.

- actions non cotées : dans l'enquête, elles sont recensées pour les ménages dont le dirigeant de la société n'est pas membre du ménage. Quand le dirigeant est membre du ménage, elles font partie du patrimoine professionnel mais il n'est alors pas possible de les distinguer dans la valeur globale de l'entreprise. Le recalage sur les données de la comptabilité nationale est alors effectué avec le même coefficient que celui des actions cotées hors PEA.

- droits nets des ménages en assurance-vie et fonds de pension : les provisions pour primes non acquises et pour sinistres faites par les compagnies d'assurance sont hors champ de l'enquête. Les encours des assurances-vie ont été retirés du poste de la comptabilité nationale car ils ne font pas partie de l'enquête, de même que les encours de l'épargne retraite. La distinction PEA assurance et PEA bancaire n'existant pas dans l'enquête, les encours des PEA assurance, de faible montant, ont été conservés avec les PEA bancaires.

- fluctuations des montants : certains produits dont les valeurs de marché (pour les titres) ou les encours (pour les placements à vue) fluctuent beaucoup et sont donc difficilement évaluables par les ménages enquêtés. Pour les dépôts transférables, le calage sur les données comptabilité nationale a été réalisé non pas sur la valeur au 31 décembre 2003 mais sur la moyenne des valeurs de septembre 2003 à mars 2004 pour tenir compte de la période de l'enquête.

Il est difficile d'évaluer le prix des valeurs mobilières : on estime que 30 % des ménages déclarent la valeur d'achat tandis que 10 % déclarent une valeur plancher. De plus, seuls 17 % des ménages détenteurs participent à la gestion de leur portefeuille.

De même pour les contrats d'assurance-vie, la moitié des ménages déclarent le montant investi lors de l'ouverture du contrat. Si on revalorise les montants en valeur de souscription, le taux de recouvrement a été amélioré de 6 points.

Actifs non financiers : l'enquête recouvre 67 % des actifs non financiers.

Concernant le logement, il a été choisi de ne pas modifier la valorisation des logements dans l'enquête Patrimoine parce que la réévaluation des terrains sous-jacents aux logements dans les comptes de variations du patrimoine a été jugée probablement surestimée (voir page 10 du document de travail n°F0702).

Concernant les « autres terrains à bâtir viabilisés », la définition de l'enquête (terrains constructibles par les ménages ou susceptibles d'être vendus en tant que tels) n'a pas trouvé de correspondance avec la définition beaucoup plus large des comptes (incluant les terrains non viabilisés, mais se trouvant dans des zones en mouvement, et constructibles à plus long terme). Un coefficient de recalage calculé sur l'ensemble des autres terrains a donc été appliqué.

Les « autres terrains bâtis » correspondent aux landes urbanisables et non urbanisables dans les comptes. Leur valorisation par les ménages est difficile à réaliser (il faudrait estimer les plus-values à moyen ou long terme).

Concernant les biens et les terres professionnellement exploités ou non par les ménages, seule la valeur totale de l'entreprise est demandée si c'est une entreprise non agricole de plus de 10 salariés. Pour effectuer des comparaisons, on a réparti la valeur de ces entreprises entre les différents types de biens professionnellement exploités au prorata des encours de l'enquête. Pour les entreprises non individuelles, les mêmes coefficients de recalage que ceux des entreprises individuelles ont été appliqués.

Annexe 4 - Estimation du patrimoine des ménages des DOM

A4.1 - Actifs financiers

Pour estimer le montant des actifs financiers détenus par les ménages des DOM, on retient les données relatives à l'année 2003 publiées dans l'édition 2008 de chacun des rapports de l'IEDOM⁷⁵. Pour les actifs financiers, le niveau de détail est moins fin pour la Réunion que pour les autres DOM. Cependant, pour ce département, à partir des montants détaillés pour l'ensemble des secteurs institutionnels, sous l'hypothèse d'une répartition par type d'actif identique pour les ménages et pour l'ensemble des secteurs institutionnels⁷⁶, il est possible de ventiler à un niveau fin les montants globaux associés aux « comptes d'épargne à régime spécial » (placements à vue - livrets), aux « placements indexés sur les taux de marché » (OPCVM monétaires et comptes à terme) et à « l'épargne à long terme », et d'obtenir ainsi le même niveau de détail pour les quatre DOM.

En Millions d'euros	Martinique	Guadeloupe	Guyane	Réunion tous SI	Réunion	Total DOM
Dépôts à vue	819	868	227,5	2 234	1 332	3 246
Placements liquides ou à court terme	1 171	1 137	214,3	2 403	1 788	4 311
dont comptes d'épargne à régime spécial	932	969	171	1 492	1 469	3 541
dont livrets ordinaires	339	394	44,3	552	543	1 321
dont livrets A et bleus	325	360	85,9	456	449	1 220
dont livrets jeunes	6	10	0,7	32	32	48
dont livrets d'épargne populaire	75	45	12,9	98	96	229
dont livrets de développement durable (CODEVI)	79	62	6,1	145	143	290
dont comptes d'épargne-logement (CEL)	108	98	21	209	206	432
dont placements indexés sur les taux de marché	239	168	43,3	912	319	770
dont OPCVM monétaires	54	67	13,7	348	122	256
dont comptes créditeurs à terme	179	97	29,5	564	197	502
Epargne à long terme	1 234	1 236	149,3	2 489	2 177	4 796
dont plans d'épargne-logement	554	449	82,8	798	698	1 784
dont plans d'épargne populaire	131	106	11,1	131	115	363
dont autres comptes d'épargne	2	2	0,2	7	6	11
dont portefeuille-titres	84	142	6,5	330	289	521
dont OPCVM non monétaires	98	68	17,8	329	288	472
dont contrats d'assurance-vie	364	468	31,1	895	783	1 646
Total des actifs financiers	3 224	3 241	591,2	7 127	5 297	12 353

IEDOM, rapports annuels de chaque DOM, données relatives à l'année 2003 de l'édition 2008 (portant sur l'année 2007)

dont 131 actions en portefeuille et 199 obligations en portefeuille

dont 371 dépôts à terme, 44 bons de caisse et 149 certificats de dépôts

Données estimées sous l'hypothèse d'une répartition des actifs de la catégorie identique à celle observée pour l'ensemble des secteurs institutionnels.

Il reste à associer à chaque ligne du tableau ci-dessus une ligne du compte de patrimoine (au niveau de détail retenu pour les calculs), ce qui suppose quelques hypothèses supplémentaires.

En effet, il faut distinguer :

- dans le montant associé aux « portefeuille-titres », les actions et les obligations ;
- dans le montant associé aux « comptes créditeurs à terme », les dépôts à terme et bons de caisse d'une part (qui sont des « placements à échéance » - F292) et les certificats de dépôt d'autre part (qui sont des « titres de créances négociables et titres assimilés » - F331).

On choisit de ventiler ces agrégats au prorata de la répartition donnée pour l'ensemble des secteurs institutionnels de la Réunion.

Il faut également ventiler les actions entre actions cotées sur PEA et actions cotées sur compte titre-ordinaire, ainsi que les FCP/SICAV sur PEA et FCP/SICAV sur compte-titre ordinaire. On opte ici pour une répartition au prorata des masses comptables calculées sur le champ France entière.

⁷⁵ On constate une incohérence, pour l'année 2003, entre les données figurant dans les éditions successives des rapports (les écarts sont toutefois minimes). L'édition de 2008 donne la version la plus récente de la valeur des actifs et des passifs pour l'année 2003. L'édition 2004 (portant sur l'année 2003) distingue les ménages purs et les entreprises individuelles, contrairement aux suivantes.

⁷⁶ Cette hypothèse est plutôt faible, les ménages détenant la grande majorité de l'ensemble des actifs financiers (sauf pour les « placements indexés sur les taux de marché »).

A4.2 - Passifs

Les calculs permettant d'estimer les passifs des ménages des DOM sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

	Martinique	Guadeloupe	Guyane	Réunion	Total DOM
Crédits à la consommation	775,1	722	83		
<i>dont crédits de trésorerie</i>	676,1	644	78		
<i>dont comptes ordinaires débiteurs</i>	40,7	44	4		
<i>dont crédit-bail</i>	58,3	34	1		
Crédits à l'habitat	1 139,2	982	205		
Autres crédits	54,2	10	2		
Total des encours sains	1 968,5	1 715	290	3 853	7 826
Montant ou part des créances douteuses	8,8%	15,7%	29	4,7%	
Montant estimé crédits sains + créances douteuses	2 158,4	2 034,4	318,7	4 043,0	8 554,6

IEDOM, rapports annuels de chaque DOM, données relatives à l'année 2003 de l'édition 2008 (portant sur l'année 2007)

39,8 % * 9 681

Tous secteurs institutionnels

Les crédits détenus par les ménages des DOM sont déduits du total France entière des prêts immobiliers aux ménages purs et des autres prêts aux ménages purs. La ventilation dans ces deux postes est réalisée au prorata de la répartition des crédits entre crédits à la consommation et crédits à l'habitat pour la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane donnée dans le tableau ci-dessus (58,5 % en crédits à l'habitat).

A4.3 - Actifs non financiers

Pour estimer le montant des actifs non financiers des ménages des DOM, il faudrait disposer au moins de données sur la valeur des logements et terrains (qui constituent l'essentiel des actifs non financiers).

Via l'équipe « comptes » de la DIRAG, un contact a été pris avec la DEAL (ex-DDE) de la Guadeloupe qui a fourni quelques données (issues de l'enquête sur le prix des terrains à bâtir) pour la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane sur le prix au m² et les surfaces des maisons individuelles pour les années 2006 à 2009.

Cependant, elle précise notamment que :

- seules sont comptabilisées les résidences principales,
- le taux de réponse à l'enquête est de l'ordre de 40 % seulement,
- le coût est sans doute surévalué (les cadres étant surreprésentés parmi les répondants),
- l'évaluation par les ménages de la valeur de leur logement est difficile dans le cas (fréquent) de l'autoconstruction.

De plus, les données sur l'habitat collectif ne sont pas encore disponibles au moment de nos travaux⁷⁷, et la DEAL ne dispose pas d'informations sur les terrains.

Les données qu'on peut ainsi collecter sont donc incomplètes et morcelées, rendant une estimation des actifs immobiliers des ménages des DOM délicate.

Par ailleurs, la DEAL indique que les données financières (portant sur les valeurs) de l'enquête Logement 2006 sont fragiles pour les DOM (la taille de l'échantillon étant assez faible). Une note portant sur les revenus pour les DOM dans l'enquête logement 2006 le confirme. Cette enquête ne peut donc pas être utilisée pour estimer la valeur des actifs immobiliers des DOM.

Dans le compte de patrimoine, une clé est utilisée pour compléter le champ de façon à le ramener à la France métropolitaine et les DOM. Le mode de calcul de cette clé est relativement ancien : elle ne sera donc pas utilisée.

Une autre piste a également été explorée pour les actifs professionnels : il s'agissait de calculer la part de la FBCF des entreprises individuelles des DOM (issue des comptes des DOM) dans l'ensemble de

⁷⁷ La DEAL indique aussi qu'elle disposera de données supplémentaires (fichier « SILOCOM ») dans les prochains mois.

la FBCF des entreprises individuelles (par produit) pour quelques années, ce qui aurait donné une indication sur la part des actifs professionnels détenus par les entreprises individuelles des DOM (tout actif ayant fait l'objet de FBCF à un moment donné). Cependant, la FBCF des DOM n'est pas déclinée par produit, ce qui ne permet pas de calculer une part par type d'actifs professionnels.

C'est pourquoi au final, c'est l'enquête Patrimoine 2009 qui a été mobilisée pour estimer la part des DOM dans l'ensemble des actifs non financiers.

Annexe 5 - Estimation du patrimoine des personnes vivant en collectivité

A5.1 - Répartition des personnes vivant en collectivité

La répartition des personnes âgées de 15 ans ou plus vivant en collectivité en métropole en 2003 est la suivante (cf. document de travail G2009/11, page 19) :

	15-29 ans		30-59 ans		60-74 ans		75 ans ou +		Ensemble	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%
Communauté	265 680	20.9	215 984	17.0	129 267	10.2	461 608	36.3	1 072 539	84.4
Travailleur logé en foyer		4.0		6.2		1.9		0.2		12.3
Etudiant en cité universitaire ou foyer		11.9		0.5		0.0		0.0		12.5
Personne âgée en maison de retraite ou hospice		0.0		0.8		5.1		28.9		34.8
Personne hospitalisée ou en traitement		0.6		2.2		1.4		5.1		9.3
Membre d'une communauté religieuse		0.2		1.0		1.4		1.8		4.4
Personne en centre d'hébergement courte période		0.2		0.3		0.0		0.0		0.7
Personne en centre d'hébergement longue période		1.9		1.4		0.2		0.2		3.7
Autre personne en collectivité		2.0		4.4		0.3		0.1		6.7
Habitation mobile, sans abri, marinier	39 007	3.1	54 761	4.3	8 365	0.7	1 978	0.2	104 111	8.2
Personne en habitation mobile		2.8		3.7		0.6		0.1		7.3
Personne sans abri		0.2		0.5		0.1		0.0		0.8
Marinier		0.0		0.1		0.0		0.0		0.1
Établissement	56 459	4.4	35 773	2.8	1 640	0.1	135	0.0	94 007	7.4
Interne		1.0		0.1		0.0		0.0		1.1
Détenu		1.6		2.4		0.1		0.0		4.2
Militaire		1.8		0.3		0.0		0.0		2.1
Ensemble Collectivités	361 145	28.4	306 518	24.1	139 272	11.0	463 722	36.5	1 270 657	100

Par souci de cohérence avec le compte des ménages par catégorie, on retient le même effectif et la même répartition des personnes vivant en collectivité en métropole en 2003.

A5.2 - Sources susceptibles de produire de l'information sur les collectivités explorées

Recensement des communautés

Le recensement des communautés est réalisé au même rythme que le recensement en continu : dans les communes de moins de 10 000 habitants, il a lieu une fois exhaustivement tous les 5 ans ; dans les communes de plus de 10 000 habitants, il a aussi lieu exhaustivement une fois tous les 5 ans, mais pour étaler la charge de travail sur 5 années, les communes sont réparties en 5 groupes et chaque année, seul un groupe est interrogé.

Aucune information n'est diffusée uniquement à partir du recensement des communautés : ses résultats sont inclus dans les estimations de populations annuelles. Le bulletin individuel pour les institutions autres que les établissements pénitentiaires contient la question « Avez-vous une résidence personnelle dans une autre commune ? ». Cette information est cependant insuffisante puisque :

- l'individu peut être propriétaire ou locataire de cette résidence ;
- il manque tous ceux qui ont une résidence personnelle dans une même commune.

Les fichiers sont difficilement exploitables et aucune variable correspondant à cette question n'a été trouvée dans le dictionnaire des codes. On choisit donc de s'orienter vers d'autres enquêtes spécifiques aux personnes âgées.

Enquêtes EPHA et « Résidents » : enquêtes de la Drees auprès des résidents des établissements d'hébergement pour personnes âgées.

D'après le site du Cnis, l'enquête « Résidents » est une enquête ponctuelle, réalisée au printemps 2007 pour la dernière édition, auprès de 4 000 résidents en métropole.

D'après l'Études et résultats n°699 d'août 2009, parmi les personnes ayant quitté définitivement un établissement d'hébergement des personnes âgées en 2007, 20 % sont retournées à leur domicile ou chez un proche (surtout parmi des personnes en hébergement temporaire). Par ailleurs, 60 % des sorties correspondaient à des décès, et dans les autres cas, les personnes ont été transférées dans un autre établissement.

Le questionnaire contient la question suivante : « Êtes-vous propriétaire d'une maison ou d'un appartement ? ». Le bureau ESPAS de la Drees fournit des résultats bruts sur cette question non exploitée isolément. Elle n'est posée qu'aux résidents qui ont répondu eux-mêmes à l'enquête c'est-à-dire ceux qui ont encore leurs facultés intellectuelles et peuvent communiquer, soit 57 % des personnes en maison de retraite.

On exclut ici les personnes vivant en logement-foyer, intégrés aux ménages ordinaires dans les enquêtes de l'Insee.

Ainsi, 30 % des personnes répondantes en maison de retraite (et 32 % de celles âgées d'au moins 75 ans) déclarent posséder un logement.

Enquête Handicap-Santé, volet Institutions : enquête INSEE-Drees

D'après le site du Cnis, l'enquête Handicap-Santé est une enquête ponctuelle, réalisée en France entière en 2009 auprès de 9 600 résidents.

On exploite quelques résultats à partir du Fichier de Production et de Recherche. Les établissements dans lesquels l'enquête est réalisée sont les EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), les maisons de retraite, les USLD (unités de soins de longue durée), les établissements pour adultes handicapés, les établissements et unités psychiatriques et les CHRS (centres d'hébergement et de réinsertion sociale). Leur répartition est la suivante :

	En %
1 EHPAD	74,3
2 Maisons de retraite	1,8
3 USLD	2,1
4 MAS-FAM (maison d'accueil spécialisée, foyer d'accueil médicalisé)	5,3
5 Établissements pour adultes handicapés hors MAS-FAM	8,8
6 Établissements psychiatriques	5,3
7 CHRS	2,5
TOTAL	100,0

Source : Insee-Drees, enquête Handicap- Santé, volet Institutions

Dans la suite, on regroupe les catégories 'EHPAD' et 'Maisons de retraite' qui représentent 76 % des établissements.

Le questionnaire contient la question suivante : « Au cours des 12 derniers mois est-ce que vous avez résidé en dehors d'un établissement ? ». Cependant, il n'est pas précisé si l'enquêté est propriétaire, locataire ou simplement occupant de ce logement.

Au total, 15,4 % des enquêtés et 13,5 % des résidents en EHPAD et maisons de retraite répondent 'Oui' à cette question.

Sont également exploitées les variables 'Loyers et fermages' pour le patrimoine non financier et la variable 'Intérêts-revenus d'épargne-dividendes' pour le patrimoine financier. Au total, 15,7 % des individus interrogés déclarent recevoir des Intérêts-revenus d'épargne-dividendes (RFIN=1) et 5,4 % des Loyers et fermages (RIMM = 1).

Parmi les personnes déclarant détenir des loyers et fermages, 95,8 % résident en EHPAD ou en maison de retraite, ce qui conforte notre choix de limiter l'étude du patrimoine non financier des personnes vivant en collectivité à cette sous-population.

Pour information, 89 % des revenus financiers sont détenus par des résidents en EHPAD ou maison de retraite.

Enquête SHARE (Survey on Health, Ageing, and Retirement in Europe)

(Source : site de l'IRDES)

Depuis 2004, SHARE interroge à travers toute l'Europe des ménages dont au moins un membre est âgé de 50 ans et plus faisant partie d'un panel (réinterrogé tous les deux ans).

La vague 1 (2004-2005) et la vague 2 (2006-2007) ont permis de collecter des données sur l'état de santé, les consommations médicales, le statut socio-économique, les conditions de vie des 50 ans ou plus. L'enquête 2008-2009 (vague 3) « SHARELife », s'est étendue aux histoires de vie en collectant des informations sur le passé des répondants.

En France, la vague 1 a eu lieu en deux temps. En 2004, l'échantillon est d'un peu plus de 1 150 ménages. En 2005, 900 ménages supplémentaires ont été ajoutés.

L'échantillon de la vague 2 de 2006 en France est constitué :

- des individus éligibles des ménages enquêtés en vague 1, de manière à obtenir un échantillon panélisté ;

- d'un échantillon de "rafraîchissement", composé d'environ 650 ménages dans lesquels se trouve au moins un individu âgé de 50 ans ou plus en 2006.

Les personnes interrogées en vague 1 qui sont entrées en institution depuis lors sont suivies et réinterrogées. Pour la vague 2, l'échantillon est ainsi en France de près de 4 200 individus. L'échantillon des répondants en 2004 et en 2006 (près de 2 050) représente un peu moins de 63 % de l'échantillon 2004-2005.

Les répondants issus des vagues 1 et 2 de l'enquête SHARE (c'est-à-dire toute personne ayant répondu au moins une fois à SHARE) sont réinterrogés dans le cadre de l'enquête SHARELife de 2009, soit un total de 4 200 individus environ, correspondant à 2 700 ménages environ.

Le champ est la France métropolitaine. L'échantillon est composé de ménages ordinaires (hors ménages vivant en collectivité) pour les ménages entrants. Dans sa dimension longitudinale, l'enquête suit les individus entrés en maisons de retraite.

D'après le dictionnaire des codes, l'enquête 2006 est réalisée pour 99,1 % dans un ménage ordinaire et pour 0,9 % dans un EPHAD. **L'échantillon est donc trop petit pour être mobilisé pour l'étude du patrimoine des personnes vivant en maisons de retraite.**

Annexe 6 - Les entreprises individuelles

A6.1 - Définition des EI en comptabilité nationale

Les entreprises individuelles (EI) sont identifiées par leur code de catégorie juridique, qui doit être l'un des suivants :

- 1100 : Artisan-commerçant
- 1200 : Commerçant
- 1300 : Artisan
- 1400 : Officier public ou ministériel
- 1500 : Profession libérale
- 1600 : Exploitant agricole
- 1700 : Agent commercial
- 1800 : Associé-gérant de société
- 1900 : (Autre) personne physique
- 2110 : Indivision entre personnes physiques
- 2210 : Société créée de fait entre personnes physiques
- 2310 : Société en participation entre personnes physiques
- 2385 : Société en participation de professions libérales

Il s'agit essentiellement d'agriculteurs, de professions médicales, juridiques et comptables, de commerces de détail, etc. A peu près la moitié des entreprises non financières sont des EI (environ 1,5 millions d'unités en 2008 - source ESANE).

Les autres entreprises non financières sont dénommées « sociétés non financières », et constituent à elles seules un secteur institutionnel (S11). Dans le compte de patrimoine des sociétés non financières, aucun sous-ensemble ne peut être isolé.

A6.2 - Actifs et passifs des EI dans le compte de patrimoine des ménages

Selon leur nature, les actifs sont détenus par les ménages purs et/ou les entreprises individuelles (EI) :

Actifs non financiers - compte de patrimoine des ménages 2003

		SIS14A	SIS14B
		Entreprises individuelles	Ménages purs
OPAN1111	Logements		x
OPAN11121	Bâtiments non résidentiels	x	
OPAN11122	Autres ouvrages de génie civil	x	x
OPAN11131	Matériels de transport	x	
OPAN111321	Matériel informatique	x	
OPAN111322	Matériel de communication	x	
OPAN111329	Autres machines et équipements	x	
OPAN1114	Actifs cultivés	x	
OPAN1122	Logiciels	x	
OPAN1123	Œuvres originales	x	
OPAN12	Stocks (1)	x	x
OPAN13	Objets de valeur		x
OPAN2111	Terrains bâtis (2)	x	x
OPAN2112	Terrains cultivés	x	
OPAN2119	Autres terrains et plans d'eau		x
OPAN22	Actifs incorporels non produits	x	

- (1) *Les ménages purs ne détiennent que des stocks de bois sur pied*
Les ménages purs détiennent les terrains portant les logements et
 (2) *les entreprises individuelles les autres terrains*

Actifs financiers - compte de patrimoine des ménages 2003

		SIS14A	SIS14B
		Entreprises individuelles	Ménages purs
OPAF2101	Billets et pièces en euros	x	x
OPAF2201	Dépôts transférables en euros	x	x
OPAF2202	Dépôts transférables en devises	x	x
OPAF28	Intérêts courus non échus sur dépôts	x	x
OPAF2911	Placements à vue en euros	x	x
OPAF2912	Placements à vue en devises		x
OPAF2921	Placements à échéance en euros	x	x
OPAF2922	Placements à échéance en devises	x	x
OPAF293	Epargne contractuelle	x	x
OPAF299	Dépôts et cautionnements divers	x	x
OPAF33111	Titres de créances négociables en euros à court terme		x
OPAF33112	Titres de créances négociables en euros à moyen terme		x
OPAF3312	Titres de créances négociables en devises		x
OPAF3321	Obligations et titres assimilés en euros		x
OPAF3322	Obligations et titres assimilés en devises		x
OPAF38	Intérêts courus non échus sur titres de créances négociables		x
OPAF4191	Autres prêts à court terme en euros		x
OPAF4291	Autres prêts à long terme en euros	x	x
OPAF5111	Actions cotées sociétés françaises		x
OPAF51121	Actions cotées sociétés étrangères membres de l'Union Monétaire		x
OPAF51122	Actions cotées sociétés étrangères non membres de l'Union Monétaire		x
OPAF5121	Actions non cotées sociétés françaises		x
OPAF5131	Autres participations sociétés françaises		x
OPAF521	Titres d'OPCVM monétaires		x
OPAF522	Titres d'OPCVM généraux		x
OPAF523	Titres de fonds d'investissement divers		x
OPAF611	Droits nets des ménages sur les réserves d'assurance-vie		x
OPAF62	Réserves primes et sinistres	x	x
OPAF7111	Crédits commerciaux à court terme en euros	x	x
OPAF792	Décalages comptables	x	x

Passifs - compte de patrimoine des ménages 2003

		SIS14A	SIS14B
		Entreprises individuelles	Ménages purs
OPAF34	Produits dérivés		x
OPAF4111	Prêts à court terme des institutions financières aux agents non financiers en euros	x	x
OPAF4112	Prêts à court terme des institutions financières aux agents non financiers en devises	x	x
OPAF4191	Autres prêts à court terme en euros		x
OPAF4211	Prêts à long terme des institutions financières aux agents non financiers en euros	x	x
OPAF4212	Prêts à long terme des institutions financières aux agents non financiers en devises	x	x
OPAF4291	Autres prêts à long terme en euros	x	x
OPAF48	Intérêts courus non échus sur crédits	x	x
OPAF7111	Crédits commerciaux à court terme en euros	x	x
OPAF7121	Crédits commerciaux à long terme en euros		x
OPAF792	Décalages comptables		x

A6.3 - Évaluation des actifs professionnels dans l'enquête Patrimoine 2003

Pour évaluer les actifs professionnels dans l'enquête Patrimoine 2003, on associe (par appariement) l'information sur la catégorie juridique de chaque entreprise (permettant de repérer les EI) contenue dans la table MENAGE à l'information sur chaque actif détenu contenue dans la table PRODUIT.

La table PRODUIT indique :

- le type de l'actif professionnel (variable PROFNA : « Terrains à bâtir viabilisés », « Terres labourables ou prairies », « Vignes ou vergers », « Bois, forêts, peupleraies », « Autres terrains non bâtis (landes, maquis) », « Autres terrains bâtis », « Bâtiments, locaux »,

« Matériel, machine, véhicule », « Cheptel », « Stock » « Fonds de commerce, clientèle, droit au bail, études, etc. » ;

- la nature de l'actif (variable NATURE : « Terres et autres biens professionnels non exploités » « Terres et autres biens professionnels exploités »).

La table de passage utilisée pour passer de la forme juridique de l'entreprise déclarée dans l'enquête à la nomenclature des catégories juridiques utilisée en comptabilité nationale est la suivante :

Nomenclature Patrimoine	Secteur	Nomenclature des catégories juridiques	Entreprises individuelles au sens comptabilité nationale ?
01 Exploitation individuelle	Agriculture	1	Oui
02 EARL	Agriculture	6598	Non
03 GAEC dans le logement	Agriculture	6533	Non
04 GAEC hors logement	Agriculture	6533	Non
05 Autres sociétés	Agriculture	///	Non
06 Entreprise individuelle, exercice individuel	Artisans, commerçants, professions libérales	1	Oui
07 EURL	Artisans, commerçants, professions libérales	5498	Non
08 Société de moyens des professions libérales	prof libérales	6589	Non
09 SARL	Artisans, commerçants, professions libérales	54	Non
10 SA	Artisans, commerçants, professions libérales	55, 56	Non
11 Autres formes juridiques	Artisans, commerçants, professions libérales	///	Non

Annexe 7 - Définitions des opérations du compte de patrimoine

A7.1 - Actifs non financiers

- **Logements** (AN1111) : Tous logements (bâtiments seuls - sans les terrains sous-jacents).
- **Bâtiments non résidentiels** (AN11121) : Usines, entrepôts, locaux administratifs, magasins, restaurants, bâtiments agricoles, etc.
- **Autres ouvrages de génie civil** (AN11122) : Ouvrages d'infrastructures tels les installations de chemin de fer, routes, rues, égouts, ponts, viaducs, ports, etc.
- **Matériels de transport** (AN11131) : Navires, bateaux de plaisance, aéronefs, matériel roulant des chemins de fer, tracteurs routiers, camions, véhicules à moteurs, etc.
- **Matériel informatique** (AN111321) : Ordinateurs (hors logiciels), etc.
- **Matériel de communication** (AN111322) : Appareils d'émission et de transmission (équipements d'émission et de transmission hertzienne, appareils de téléphonie).
- **Autres machines et équipements n. c. a.** (AN111329) : Machines et matériels industriels, machines et matériels agricoles, mobiliers et machines de bureaux, etc.
- **Actifs cultivés** (AN1114) : Cheptel (bovins, ovins, caprins, porcins, équins) et cultures (arbres fruitiers, cépages et vignobles) donnant lieu à FBCF.
- **Stocks** (AN13) : Stocks de bois sur pied, matières premières et fournitures, travaux en cours sur actifs cultivés et autres travaux en cours, produits finis et biens pour la revente.
- **Terrains cultivés** (AN2112) : Terrains supportant les vignes et vergers, terres cultivées (hors valeur des cultures).

A7.2 - Actifs financiers

- **Billets et pièces** (F21) : Monnaie en circulation.
- **Dépôts transférables** (F22) : Dépôts pouvant être convertis immédiatement en numéraire et transférables par chèque ou virement sans frais ou presque.
- **Intérêts courus non échus ICNE** (F28) : Intérêts déjà générés par un dépôt, mais non encore versés.
- **Autres dépôts** (F29) : Dépôts qui ne peuvent être utilisés à tout moment comme moyen de paiement et ne peuvent être transformés (en numéraire ou en dépôts transférables) sans frais ou restriction majeurs.
- **Placements à vue** (F291) : Dépôts inscrits sur un compte ou un livret, qui ne peuvent être utilisés par chèque. Les retraits s'effectuent au guichet ou par virement.
- **Placements à échéance** (F292) : Dépôts à terme, bons de caisse et d'épargne, comptes d'affacturage indisponibles, opérations à terme sur titres, opérations de prise en pension des agents non financiers.
- **Épargne contractuelle** (F293) : Dépôts résultant d'un contrat ou d'un plan d'épargne. Ces dépôts peuvent supposer l'engagement du déposant d'effectuer régulièrement des versements pendant une période donnée et l'indisponibilité du capital versé et des intérêts acquis jusqu'à l'expiration du terme.

Ils sont parfois combinés avec l'attribution, à l'issue de la période d'épargne, de prêts proportionnés à l'épargne accumulée, destinés à financer l'acquisition ou la construction d'un logement.

- **Dépôts et cautionnement divers** (F299) : Dépôts de garantie au passif des institutions financières : marges relatives à des produits financiers dérivés et autres dépôts de garantie.
- **Titres de créances négociables et titres assimilés** (F331) : Titres non cotés de durée supérieure à un jour et inférieure à 7 ans, bons du Trésor, certificats de dépôt, bons à moyen terme négociables (BMTN), billets de trésorerie, EMTN, parts de Fonds communs de créances (FCC, remplacés en 2008 par les fonds communs de tritrisation) à court terme.
- **Obligations et titres assimilés** (F332) : Titres à moyen et long terme remboursables et négociables en Bourse. Y compris ICNE (intérêts courus non échus) sur obligations.
- **Prêts à court terme** (F41) : En actifs pour les ménages, il s'agit des prêts et avances accordés par les ménages (constatés par un acte privé ou notarié), dont l'échéance initiale est de moins d'un an.
- **Prêts à long terme** (F42) : En actifs pour les ménages, il s'agit des prêts et avances accordés par les ménages (constatés par un acte privé ou notarié), dont l'échéance initiale est de plus d'un an. Créances des salariés sur leur entreprise découlant de leur participation aux bénéfices, CCA (comptes courants d'associés), dettes subordonnées, prêts participatifs.
- **Actions cotées** (F511) : Participation dans le capital d'une société sous forme de titres, en principe négociables : actions de capital émises par les SA, certificats d'investissement, actions ou parts privilégiées (prioritaires), parts des sociétés en commandite par actions. Actions faisant l'objet d'une cotation sur une bourse officielle ou sur un autre marché secondaire à l'exception du marché libre.
- **Actions non cotées** (F512) : Titres (cf. définition des actions cotées) ne faisant pas l'objet d'une cotation.
- **Autres participations** (F513) : Toutes les formes de participations autres que les actions cotées, les actions non cotées et les titres émis par les OPCVM : parts de SARL, sociétés en commandite simple, sociétés en nom collectif (SNC), coopératives ou sociétés mutualistes, partie des parts de SCI (sociétés civiles immobilières) qui n'est pas transparente fiscalement, etc.
- **Titres émis par les OPCVM** (F52) : Titres émis par une catégorie déterminée de sociétés financières dont la seule fonction consiste à investir, sur les marchés monétaires et des capitaux et/ou en biens immobiliers, les capitaux qu'elles collectent auprès du public : parts de FCP, de SICAV, de FCPE, FCPR, SCPI, etc.
- **Titres d'OPCVM monétaires** (F521) : Titres émis par les OPCVM classés en institutions financières monétaires.
- **Titres d'OPCVM généraux** (F522) : Titres émis par les OPCVM à vocation générale qui recouvrent les actions françaises, actions de pays de la zone euro, actions internationales, obligations et autres titres de créances libellés en euros, obligations et autres titres de créances internationaux, diversifiés, garantis.
- **Titres de fonds d'investissement divers** (F523) : FCP à risque (FCPR), FCP d'entreprise (FCPE), fonds communs sur marché à terme, SCPI, OPCVM étrangers.
- **Droits nets des ménages sur les réserves techniques d'assurance-vie** (F611) : Provisions pour risques en cours et réserves pour participation des assurés aux bénéfices qui s'ajoutent à la valeur à l'échéance des assurances à capital différé avec participation aux bénéfices ou assurances analogues.
- **Réserves-primés et réserves-sinistres** (F62) : Réserves constituées par les sociétés d'assurance et les fonds de pension pour couvrir : la partie des primes brutes émises qui doit être allouée à la période comptable suivante (réserves-primés) ; la provision pour risques en cours, qui couvre la charge des sinistres afférents au contrat pour la période comprise entre la date d'inventaire et la date

de première échéance de la prime ; le coût total final estimé du règlement de tous les sinistres, déclarés ou non, consécutifs à la réalisation de risques survenus au cours de la période comptable, diminué des montants déjà payés au titre de ces mêmes sinistres (réserves-sinistres), pour la part de ce coût non couverte par la provision pour primes non acquises.

- **Crédits commerciaux et avances (F71)** : Créances financières résultant de l'octroi direct de crédits par des fournisseurs à des acheteurs dans le cadre d'opérations sur biens et services, ainsi que les avances sur travaux en cours ou commandés (principalement crédits interentreprises).

- **Décalages comptables (F792)** : Créances financières qui trouvent leur origine dans le délai qui s'écoule entre la conclusion d'une opération et le versement de sa contrepartie financière, à savoir, par exemple : des impôts, cotisations sociales, salaires et traitements, loyers de terrains ou gisements, dividendes, intérêts, montants divers en rapport avec des opérations sur actifs financiers effectuées sur le marché secondaire.

A7.3 - Passifs

- **Produits financiers dérivés (F34)** : Actifs financiers basés sur ou dérivés d'un autre instrument dit "sous-jacent" ou "notionnel", généralement un autre actif financier mais parfois également une matière première ou un indice. Comprend notamment : options, warrants, contrats à terme, swaps.

- **Prêts à court terme (F41)** : Au passif des ménages, il s'agit des prêts accordés aux ménages (constatés par un acte privé ou notarié), dont l'échéance initiale est de moins d'un an.

- **Prêts à court terme des IF aux agents non financiers (F411)** : Normalement destinés à financer les besoins de trésorerie, notamment des ménages et des entreprises. Ils peuvent prendre la forme de prêts purs et simples, de découverts ou d'avances en compte, d'escomptes d'effets de commerce, de mobilisation de créances commerciales, d'acceptations de banques.

- **Autres prêts à court terme (F419)** : Prêts à court terme entre agents non financiers, notamment prêts et avances qu'ils peuvent s'accorder mutuellement et qui sont constatés soit par un acte privé soit par un acte notarié, prêts et avances des entreprises à leurs salariés, arriérés de la Sécurité Sociale, opérations de pension.

- **Prêts à long terme des IF aux agents non financiers (F421)** : Généralement motivés par des investissements : équipement ou exportation pour les entreprises, construction, acquisition ou amélioration du logement pour les ménages. Y compris crédit-bail et prêts participatifs.

- **Autres prêts à long terme (F429)** : Prêts participatifs accordés par des agents non financiers, prêts de l'État, prêts de la CNAF, des Caisses de retraite et des organismes d'assurance, etc.

- **ICNE sur crédits (F48)** : Intérêts déjà générés par un crédit et qui ne sont pas encore versés.

- **Crédits commerciaux et avances (F71)** : Créances financières résultant de l'octroi direct de crédits par des fournisseurs à des acheteurs dans le cadre d'opérations sur biens et services, ainsi que les avances sur travaux en cours ou commandés (principalement crédits interentreprises). Ils incluent les créances financières en rapport avec la livraison de biens ou de services dont le règlement n'est pas encore intervenu, loyers de bâtiments à recevoir, arriérés de paiement de biens et services qui ne sont pas matérialisés par un prêt, recettes encaissées d'avance par les entreprises et charges payées d'avance, versements d'arrhes, acomptes ou avances, délais de paiements.

- **Décalages comptables (F792)** : Créances financières qui trouvent leur origine dans le délai qui s'écoule entre la conclusion d'une opération et le versement de sa contrepartie financière, à savoir, par exemple : des impôts, cotisations sociales, salaires et traitements, loyers de terrains ou gisements, dividendes, intérêts, montants divers en rapport avec des opérations sur actifs financiers effectuées sur le marché secondaire.

Annexe 8 - La mesure de la valeur des actions non cotées et autres participations dans l'enquête Patrimoine

Remarque : les résultats présentés ici sont fondés sur la décomposition réalisée en base 2000 et avec uniquement la part des SARL/EARL.

Lors du passage des résultats en base 2005, on a ajouté les parts d'EURL qui avaient été omises dans le premier exercice.

A8.1 - Le traitement des parts de SARL/EARL dans la décomposition

Intégration de la valeur des parts de SARL/EARL dans l'actif « actions non cotées et autres participations »

Dans l'enquête Patrimoine, les parts de SARL/EARL détenues par leur dirigeant, membre du ménage interrogé, sont considérées comme biens professionnels.

La valeur des actions non cotées et autres participations (incluant les parts de SARL) tirée directement de l'enquête Patrimoine est de ce fait sous-estimée dans les actifs financiers. Le coefficient de recalage, qui rend compte à la fois de cette sous-estimation et de l'écart entre la mesure de l'enquête et celle des comptes, est d'ailleurs particulièrement fort : 16,9. Nous choisissons donc de corriger la valeur des actions non cotées et autres participations donnée par l'enquête en y ajoutant celle des actifs professionnels des dirigeants de SARL/EARL, dont on a déduit les passifs professionnels. Le coefficient de recalage passe alors à 2,60.

Ajout des EURL : l'exercice consistant à ajouter les parts d'EURL aux parts de SARL-EARL a été réalisé à l'occasion du passage en base 2005. On obtient une estimation des parts d'actions non cotées et autres participations dans l'enquête de 114,1 Md€ (contre 104,4 sans les EURL), soit une hausse de 9 %. Le coefficient de recalage est alors de 2,41 (en base 2005) contre 2,59 sans les parts d'EURL en base 2000 et 2,60 en base 2005.

Dans la suite, sauf mention contraire, on entend par « parts de SARL/EARL » les parts de SARL et EARL, hors parts d'EURL.

Contrôle des valeurs des parts de SARL/EARL

Parce qu'on déduit la valeur de leurs passifs professionnels de celle des actifs professionnels des dirigeants de SARL/EARL, on peut théoriquement obtenir une valeur nette négative.

En fait, elle est négative pour seulement sept enregistrements.

On fait le test de ramener ces quelques valeurs à zéro pour essayer de détecter si ces cas sont suspects. On obtient alors une valeur nette totale des actifs professionnels des dirigeants de SARL/EARL de 106,6 Md€, au lieu de 104,4 Md€. La valeur totale des actions non cotées et autres participations tirée de l'enquête est alors 125,5 Md€, au lieu de 123,3 Md€. Le coefficient de recalage est quant à lui de 2,55, au lieu de 2,60, et si on conserve un arrondi à la première décimale, on obtient des montants moyens d'actions non cotées et autres participations très proches des précédents : l'écart maximal est de 5 %, et concerne les ménages du deuxième quintile de niveau de vie, pour lesquels le montant moyen de cet actif par ménage passe de 7 422 € à 7 089 €.

On choisit donc de ne pas apporter de correction aux valeurs nettes des actifs professionnels des dirigeants de SARL/EARL négatives.

Présentation des résultats

Dans un premier temps, les actions non cotées et autres participations ont été classées avec les actifs financiers. Nous les regroupons désormais avec les autres actifs professionnels. Cependant, l'ensemble « actions non cotées et autres participations » ne comprend pas seulement les parts de SARL/EARL détenues par leurs dirigeants (84,6 % d'après l'enquête Patrimoine), mais aussi les autres parts de SARL et les actions non cotées (12,7 %), ainsi que les parts sociales de banques (2,7 %), qu'on ne peut distinguer *a posteriori*. Il s'agit donc d'une approximation : on compte à tort en actifs professionnels les autres parts de SARL et les actions non cotées et les parts sociales de banques.

La notion de biens professionnels n'existe pas dans les comptes. Cette approximation est validée car il est préférable d'utiliser une nomenclature adaptée au sujet.

A8.2 - L'impact du traitement des parts de SARL/EARL sur les résultats de la décomposition

On compare les résultats de la décomposition selon que l'on ajoute (hypothèse retenue) ou non (variante) à la valeur des actions non cotées et autres participations dans l'enquête Patrimoine celle des actifs professionnels des dirigeants de SARL/EARL (dont on a déduit les passifs professionnels).

Les résultats selon les différentes variables de typologie

La décomposition du compte de patrimoine selon la catégorie socioprofessionnelle est la plus touchée par la prise en compte de ces actifs professionnels, qui concernent massivement les catégories « agriculteurs » et « chefs d'entreprises et professions libérales ».

Le montant des actifs⁷⁸ de chaque catégorie de ménages est modifié, de même que le montant du patrimoine net.

Montants moyens d'actifs et de patrimoine - Biens professionnels des dirigeants de SARL inclus (hypothèse retenue)

	Agriculteurs	Chefs d'entreprises et professions libérales	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités agriculteurs et autres indépendants	Retraités cadres et professions intermédiaires	Retraités employés, ouvriers et autres inactifs	Ensemble des ménages ordinaires de métropole
Moyenne des actifs professionnels (en €)	428 125	186 553	12 791	10 448	3 023	4 236	53 874	9 783	1 785	25 388
Moyenne des actifs (en €)	796 212	635 925	427 991	229 173	121 400	125 493	489 211	449 688	155 623	266 718
Patrimoine moyen (actifs-passifs) (en €)	710 546	571 479	367 930	196 017	101 203	99 909	484 551	442 001	152 527	242 868

Montants moyens d'actifs et de patrimoine - Biens professionnels des dirigeants de SARL exclus (variante)

	Agriculteurs	Chefs d'entreprises et professions libérales	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités agriculteurs et autres indépendants	Retraités cadres et professions intermédiaires	Retraités employés, ouvriers et autres inactifs	Ensemble des ménages ordinaires de métropole
Moyenne des actifs professionnels (en €)	281 730	102 954	45 548	10 518	2 970	7 054	89 123	16 880	3 095	25 388
Moyenne des actifs (en €)	649 817	552 326	460 747	229 242	121 347	128 311	524 460	456 785	156 932	266 718
Patrimoine moyen (actifs-passifs) (en €)	564 151	487 880	400 686	196 087	101 149	102 727	519 800	449 098	153 837	242 868

La valeur des actifs professionnels diminue de 34 % environ pour les agriculteurs et de 45 % environ pour les chefs d'entreprises et professions libérales lorsqu'on ôte les biens professionnels des dirigeants de SARL/EARL. Elle varie fortement aussi pour les cadres, les ouvriers et les retraités, mais le poids des actifs professionnels dans l'ensemble du patrimoine étant modeste pour ces catégories (sauf pour les retraités agriculteurs ou chefs d'entreprises et professions libérales), l'effet sur le total de leurs actifs et sur leur patrimoine net est modéré, voire faible. Ainsi, le patrimoine net des cadres augmente de 9 %. Les actifs professionnels représentent en revanche une part plus importante du patrimoine total des agriculteurs et des chefs d'entreprises et professions libérales, si bien que leur patrimoine se trouve nettement modifié : il diminue de 21 % pour les agriculteurs, passant de 710 000 € à 564 000 € par ménage en moyenne ; et de 15 % pour les chefs d'entreprises et professions libérales, passant de 571 000 € à 488 000 € par ménage en moyenne.

La composition des actifs est aussi fortement modifiée pour certaines catégories : la part des actifs professionnels dans l'ensemble des actifs passe de 54 % à 43 % pour les agriculteurs et de 29 % à 19 % pour les chefs d'entreprises et professions libérales lorsqu'on ôte les biens professionnels des dirigeants de SARL/EARL.

⁷⁸ Financiers ou professionnels, selon que l'on classe les actions non cotées et autres participations en actifs financiers ou en actifs professionnels dans la décomposition. Elles sont ici classées en actifs professionnels.

La composition des actifs professionnels change aussi. La part des actions non cotées et autres participations dans l'ensemble des actifs professionnels passe de 45 % à 17 % pour les agriculteurs et de 63 % à 33 % pour les chefs d'entreprises et professions libérales. Elle varie fortement pour certaines autres catégories, au patrimoine professionnel cependant moins important.

Montants moyens d'actifs et de patrimoine - Biens professionnels des dirigeants de SARL inclus (hypothèse retenue)

	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Ensemble des ménages ordinaires de métropole
Moyenne des actifs professionnels (en €)	14 635	10 177	15 027	21 901	65 200	25 388
Moyenne des actifs (en €)	87 135	139 131	196 932	282 596	627 798	266 718
Patrimoine moyen (actifs-passifs) (en €)	75 873	121 589	175 162	254 428	587 288	242 868

Montants moyens d'actifs et de patrimoine - Biens professionnels des dirigeants de SARL exclus (variante)

	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Ensemble des ménages ordinaires de métropole
Moyenne des actifs professionnels (en €)	16 595	10 667	10 518	14 257	74 904	25 388
Moyenne des actifs (en €)	89 095	139 621	192 422	274 953	637 501	266 718
Patrimoine moyen (actifs-passifs) (en €)	77 832	122 079	170 653	246 785	596 991	242 868

L'impact est marqué également sur la décomposition du compte de patrimoine par quintile de niveau de vie.

Lorsqu'on ôte les biens professionnels des dirigeants de SARL/EARL, la valeur des actifs professionnels diminue de 30 % pour les ménages du troisième quintile de niveau de vie, et de 35 % pour les ménages du quatrième quintile. Elle augmente au contraire pour les ménages des autres quintiles, mais dans des proportions moins importantes.

La prise en compte des biens professionnels des dirigeants de SARL/EARL change en revanche assez peu la valeur du patrimoine net par quintile de niveau de vie. Son impact est faible également sur la part des actifs professionnels dans l'ensemble des actifs des ménages de chaque quintile de niveau de vie. En revanche, pour la plupart des quintiles de niveau de vie, la composition du patrimoine professionnel est nettement modifiée : la part des actions non cotées et autres participations passe par exemple de 46 % à 23 % pour les ménages du troisième quintile lorsqu'on ôte les biens professionnels des dirigeants de SARL/EARL.

Bien que pour certaines tranches d'âge, la valeur des actifs professionnels soit fortement modifiée (elle est doublée pour les moins de 30 ans et les plus de 70 ans), la valeur du patrimoine net est assez peu impactée, le poids des actifs professionnels étant limité, voire faible selon les tranches d'âge : elle passe ainsi de 277 000 à 289 000 € par ménage en moyenne pour les plus de 70 ans. La part des actifs professionnels dans l'ensemble des actifs est quant à elle doublée pour les moins de 30 ans et les plus de 60 ans et divisée par trois pour les 30-39 ans.

Montants moyens d'actifs et de patrimoine - Biens professionnels des dirigeants de SARL inclus (hypothèse retenue)

	Moins de 30 ans	30 - 39 ans	40 - 49 ans	50 - 59 ans	60 - 69 ans	70 ans ou plus	Ensemble des ménages ordinaires de métropole
Moyenne des actifs professionnels (en €)	3 009	25 544	36 478	45 828	19 653	11 307	25 388
Moyenne des actifs (en €)	55 698	181 577	291 432	364 969	365 761	279 494	266 718
Patrimoine moyen (actifs-passifs) (en €)	37 197	141 631	251 115	336 908	357 327	277 479	242 868

Montants moyens d'actifs et de patrimoine - Biens professionnels des dirigeants de SARL exclus (variante)

	Moins de 30 ans	30 - 39 ans	40 - 49 ans	50 - 59 ans	60 - 69 ans	70 ans ou plus	Ensemble des ménages ordinaires de métropole
Moyenne des actifs professionnels (en €)	7 026	7 584	32 706	49 471	24 745	22 777	25 388
Moyenne des actifs (en €)	59 715	163 618	287 660	368 612	370 853	290 964	266 718
Patrimoine moyen (actifs-passifs) (en €)	41 214	123 671	247 343	340 550	362 418	288 949	242 868

Impact de la prise en compte des EURL dans la catégorie Actions non cotées et autres participations : comparaison entre la version en base 2000 avec ajout des parts SARL/EARL et la version en base 2005 avec ajout des parts de SARL/EARL/EURL :

L'ajout des EURL a un impact sur toutes les variables de catégorie :

- le nombre de produits détenus augmente pour les couples avec deux enfants ou plus ; le montant moyen diminue pour toutes les catégories sauf les couples sans enfant (+4 %),
- le nombre de produits augmente pour tous les âges, en particulier pour les 30-39 ans ; c'est pour les 40-49 ans que le montant moyen augmente davantage (+8 %),
- la répartition par tranche d'unité urbaine est modifiée : l'augmentation des produits est plus forte pour les communes rurales mais leur montant moyen diminue de 6,7 %,
- sur les quintiles, les montants moyens détenus varient de -7 % pour le Q3 à +6,5 % pour le Q2,
- sur les catégories socioprofessionnelles, l'effet de la correction de la modalité 'Autres inactifs' vient s'ajouter ; globalement c'est la catégorie Employés la plus touchée avec une forte diminution de son montant moyen.

Des résultats a priori surprenants, résultant du jeu des coefficients de recalage

La comparaison des résultats de la décomposition selon que l'on ajoute ou non à la valeur des actions non cotées et autres participations dans l'enquête Patrimoine celle des actifs professionnels des dirigeants de SARL/EARL fait apparaître quelques différences a priori surprenantes, qui s'expliquent par le jeu des coefficients de recalage.

Par exemple, la part des actions non cotées et autres participations dans l'ensemble des actifs financiers diminue lorsqu'on ajoute les biens professionnels des dirigeants de SARL/EARL pour les ouvriers. Pour cette catégorie socioprofessionnelle, l'ajout de ces biens professionnels a un impact négligeable sur la valeur des actions non cotées et autres participations avant recalage sur le compte de patrimoine. Or, lorsqu'on ne tient pas compte de ces biens, le coefficient de recalage est de 16,9, alors qu'il n'est que de 2,6 lorsqu'on les intègre. La valeur totale des actions non cotées et autres participations est finalement de 19,4 Md€ dans le premier cas et de seulement 4,6 Md€ dans le second, et la part de cet actif dans l'ensemble des actifs financiers diminue.

Au contraire, malgré un coefficient de recalage bien plus faible, la valeur totale des actions non cotées et autres participations détenues par les agriculteurs est presque quadruplée lorsqu'on ajoute les biens professionnels des dirigeants de SARL/EARL, qui pèsent très fortement dans le patrimoine de cette catégorie. Le montant moyen par ménage augmente donc dans les mêmes proportions : il passe de 47 000 € à 179 000 €.

A8.3 - Conclusion sur le traitement des parts de SARL/EARL dans la décomposition

La prise en compte des biens professionnels des dirigeants de SARL/EARL change fortement certains des résultats de la décomposition, et l'écart est accentué par la prise en compte des parts d'EURL. Il est difficile de valider « objectivement » l'hypothèse retenue. Cependant, les valeurs du coefficient de recalage avant et après intégration des actifs professionnels (16,9 contre 2,6) tend à nous conforter dans ce choix, d'autant plus que les évolutions « étonnantes » des résultats de la décomposition (cf. supra) sont la conséquence de la modification de la valeur du coefficient de recalage (nous avons donc des raisons de douter des résultats obtenus avec un très fort coefficient de recalage).

Par conséquent, nous retenons les actifs professionnels (nets de leurs passifs) des dirigeants de SARL/EARL/EURL.

Annexe 9 - Calage uniforme pour tous les ménages ou non uniforme ?

Le choix de la méthode de recalage uniforme est motivé par l'absence d'information exogène à l'enquête Patrimoine sur la sous-déclaration des différentes catégories de ménages et la concentration du patrimoine. Mais :

- lors de la présentation de la décomposition du compte de patrimoine (atelier de comptabilité nationale du 28 juin 2011), il a été suggéré d'explorer les travaux de T. Piketty sur les hauts revenus et les hauts patrimoines, susceptibles de donner des indications sur la sous-déclaration et la concentration du patrimoine ;
- nous avons exploité l'enquête Patrimoine 2009, qui capte mieux les hauts patrimoines, pour tenter d'évaluer les disparités entre catégories de ménages dans la sous-déclaration du patrimoine.

Finalement, la méthode de recalage uniforme a été mise en œuvre concernant les actifs non financiers et les passifs. En revanche, un traitement spécifique a été réalisé concernant les actifs financiers, à partir de l'exploitation de l'enquête Patrimoine 2009, avant d'opérer à un recalage uniforme également.

Les travaux permettant d'évaluer l'existence et l'incidence de comportements de sous-déclaration ou de sous-évaluation non uniforme sont parcellaires, pour ne pas dire inexistant, faute de sources de données appropriées.

A9.1 - Les travaux académiques sur les hauts et très hauts revenus

T. Piketty a produit des travaux influents sur les hauts revenus en exploitant les tabulations historiques des déclarations fiscales (états 1921) ou celles des enregistrements de mutations à titre gratuit (successions notamment). Néanmoins, ces travaux de Piketty ne donnent que très peu d'éléments factuels sur la sous-déclaration dans les enquêtes par sondage. Lors d'une intervention aux cafés de la statistique (le 9 mars 2011) portant sur les hauts revenus et hauts patrimoines, il juge à propos de la source fiscale successorale, que la qualité est moindre qu'il y a un siècle : la « manipulation fiscale » d'aujourd'hui aboutirait probablement à une sous-estimation de la concentration des patrimoines. Une comparaison entre cette source et l'enquête Patrimoine 2004 fait néanmoins apparaître un défaut de déclaration des successions et donations dans l'enquête, qui est jugé probablement « non aléatoire », sans précision⁷⁹.

Y sont également données des indications sur la concentration du patrimoine actuellement⁸⁰, mais la source n'est pas précisée, et les données semblent être tirées de l'enquête Patrimoine⁸¹.

En l'absence d'éléments objectifs et quantifiés sur le phénomène, les travaux de Piketty ne peuvent donc pas être exploités pour réaliser un recalage non uniforme.

A9.2 - Les travaux précédemment réalisés sur l'enquête Patrimoine 2003

Lors du recalage de l'enquête Patrimoine 2003 réalisé en 2007, les données de l'enquête sur le patrimoine en valeurs mobilières des personnes physiques menée par la Banque de France ont été exploitées pour tester l'hypothèse d'homogénéité de la sous-évaluation quels que soient les ménages⁸². Au final, il apparaît qu'on distingue difficilement des comportements interprétables de sous-évaluation suivant l'âge des personnes de référence des ménages répondants à l'enquête Patrimoine.

⁷⁹ « Il y a tout lieu de penser que les biais ne pas aléatoires. »

⁸⁰ « Aujourd'hui, les 50 % les plus pauvres possèdent toujours une aussi petite part de la richesse nationale (moins de 10 % du total) [...]. Mais la différence avec un siècle auparavant tient à l'existence d'une classe moyenne patrimoniale - des ménages qui possèdent entre 100 000 et 200 000 € de patrimoine, et qui sont nombreux, au point de posséder collectivement 25 % à 30 % du patrimoine national. »

⁸¹ Cf. http://www.inegalites.fr/spip.php?article38&id_mot=77, qui cite l'enquête de l'Insee de 2004.

⁸² Cf. « Comparaison et recalage des montants de l'enquête Patrimoine sur la comptabilité nationale », M. Cordier et P. Girardot, document de travail F0702, Insee, mars 2007.

Ces travaux n'apportent pas d'éléments objectifs qui pourraient être exploités pour réaliser un recalage non uniforme concernant la sous-déclaration des ménages.

A9.3 - Exploitation de l'enquête Patrimoine 2009 pour évaluer la sous-évaluation du patrimoine

L'enquête Patrimoine 2009 capte mieux les hauts patrimoines que celle de 2004, puisqu'elle les sur-échantillonne. Un changement de méthodologie a également permis de réduire la sous-déclaration des ménages les plus aisés. La comparaison de la répartition des actifs/passifs en 2003 et en 2009 par catégorie de ménages devrait donc donner des indications sur la sous-déclaration des différentes catégories. La date de réalisation de cette enquête (2009) étant éloignée de la date du compte à décomposer (2003), les résultats de cette comparaison mélangeraient l'effet de l'évolution de la répartition du patrimoine par catégorie et l'effet de la moindre sous-déclaration (supposée) en 2009. Mais parce qu'il ne serait très probablement pas le résultat de la seule évolution temporelle, un très net changement des répartitions doit permettre d'évaluer grossièrement la sous-déclaration.

Nous avons commencé par comparer les taux de détention de chaque actif/passif en 2003 et en 2009. Parmi les taux de détention de patrimoine immobilier/financier/professionnel (à un niveau agrégé), les écarts pour chaque variable de catégorie sont faibles.

Pour pouvoir comparer les montants de l'enquête 2004 à ceux de l'enquête 2009, une méthode de simulation identique à celle de 2004 a été appliquée aux données de 2009. Les résultats sont les suivants :

Indicateurs	Patrimoine total		Patrimoine financier		Patrimoine immobilier		Patrimoine professionnel	
	2004	2009 comme 2004	2004	2009 comme 2004	2004	2009 comme 2004	2004	2009 comme 2004
Moyenne	164 800	237 800	32 300	47 000	110 100	157 900	22 500	32 800
P99	1 262 400	1 693 400	334 300	530 400	723 200	993 800	473 600	599 800
P95	569 300	780 900	129 900	185 800	381 600	572 200	86 000	114 400
P90	382 100	520 700	75 000	100 500	271 900	382 500	17 700	16 900
Q3	205 000	294 000	29 200	36 700	156 800	231 600	0	0
Médiane	98 000	144 100	8 800	10 700	74 700	108 200	0	0
D9/D1	439	572	136	173	/	/	/	/

Remarque : il n'est pas possible d'introduire la variable quintile de niveau de vie dans l'enquête Patrimoine 2009, ce qui empêche la comparaison des résultats entre les deux enquêtes pour cette variable de catégorie.

Les niveaux de patrimoine sont nettement différents en 2003 et en 2009. En revanche, la répartition du patrimoine par catégorie change peu. Il ne semble donc pas opportun d'utiliser l'enquête Patrimoine 2009 pour mobiliser de l'information sur la sous-déclaration des ménages par actifs.

A9.4 - Exploitation de l'enquête Patrimoine 2009 sur les actifs financiers

Le recalage uniforme a été mis en œuvre pour chaque type d'actifs financiers. Cependant, lors de l'analyse des résultats de la décomposition du compte de patrimoine, et notamment lors de sa comparaison avec les données sur les revenus financiers observés dans la décomposition du compte de revenus, il est apparu qu'il était nécessaire de traiter les actifs financiers de façon spécifique, ceci afin d'obtenir des montants d'actifs financiers plus proches de ceux précédemment publiés.

Différentes méthodes pour pallier cette difficulté ont été testées et la méthode retenue dans les données de l'enquête Patrimoine 2003 consiste à multiplier les montants des actifs financiers détenus par les ménages de chacun des quintiles de niveau de vie au sens comptabilité nationale par un coefficient multiplicateur.

Ce coefficient multiplicateur est calculé par actif financier, en comparant les résultats de l'enquête 2009 et les résultats de l'enquête 2009 à méthodologie constante⁸³. L'idée est de tenir compte des résultats disponibles sur tous les quintiles et de pouvoir affecter à chaque ménage le résultat de la comparaison des deux enquêtes.

Coefficients multiplicateurs des actifs financiers

Pour chacun des actifs financiers, on applique les coefficients multiplicateurs suivants selon l'appartenance des ménages aux différents quintiles de niveau de vie.

Actif financier	Coef Q1	Coef Q2	Coef Q3	Coef Q4	Coef Q5
Compte-chèque	1,04	1,03	1,05	1,12	1,23
Livret A	1,01	0,98	1	0,99	1,04
Livret bleu	0,99	1,05	1,04	0,99	1,04
LDD (ex Codevi)	1	1,01	1	1	1,01
LEP	1	1,02	1,01	1,03	1,03
Livret jeune	0,93	0,87	0,92	0,97	0,95
Livret soumis à l'impôt	1,04	0,46	1,04	0,99	1,01
PEL	0,91	0,99	1,01	1	1
CEL	0,95	0,93	0,97	0,99	1,04
Epargne salariale sur compte bloqué	0,9	1,1	1,04	1,08	1,08
Epargne salariale - titres entreprise	1,24	1,02	0,74	1,02	1,16
Epargne salariale - Sicav, FCPE	1,11	1,1	1,14	0,95	1,07
Assurance-vie	1,08	1,02	1,02	1,08	1,14
Bons de capitalisation	1,14	1,02	1,1	0,72	1,36
PEA	0,13	0,86	0,95	1,02	1,06
Actions cotées	1,1	1,09	1,07	1,05	1,17
Actions non cotées	1,02	1,13	0,77	1,32	0,92
Obligations	0,83	1,07	1,3	0,92	1,38
Sicav, FCP sur compte-titres	1,5	1,07	0,99	1,02	1,35
Parts sociales de banque	0,86	0,95	1	1	1,03
Parts SCPI sur compte-titres	1,27	0,9	0,99	1,07	1,05
Bons d'épargne, de caisse, du Trésor	0,8	0,92	1	1,19	1,18
Compte à termes	0,89	0,82	1,1	1,07	1,13
Compte courant d'associé	1,54	1,55	1,36	1,29	1,57
LEE	1,98	1,43	0,48	0,71	1,07

On n'apporte pas de correction sur les montants estimés à partir des biens professionnels déclarés dans l'enquête (parts d'EARL, SARL, EURL).

Une fois cette étape réalisée, la méthode de recalage uniforme - telle qu'elle a été mise en œuvre sur les actifs non financiers et les passifs - a été réalisée sur les actifs financiers.

A9.5 - Conclusion sur la méthode de recalage

L'information exogène à l'enquête Patrimoine sur la sous-déclaration par catégorie de ménages et sur la concentration du patrimoine semble insuffisante pour mettre au point une méthode de recalage non uniforme, susceptible de corriger les disparités entre catégories de ménages en termes de sous-déclaration, qui existent peut-être, bien qu'elles ne puissent être évaluées.

Au final, il a semblé cohérent de retenir la méthode de recalage uniforme pour la décomposition du compte de patrimoine sur les actifs non financiers et les passifs. Le calage uniforme - après la correction spécifique présentée ci-dessus - mis en œuvre pour les actifs financiers permet d'améliorer

⁸³ « A méthodologie constante » signifie qu'on neutralise les innovations méthodologiques mises en œuvre dans l'enquête 2009.

la cohérence de la méthode et des résultats de la décomposition du compte des ménages, pour laquelle un recalage non uniforme avait été employé pour une partie des revenus du patrimoine.

Il faut cependant souligner que le recalage étant réalisé à un niveau fin, les disparités entre actifs/passifs en termes de sous-déclaration, quant à elles vérifiées et importantes (les coefficients de recalage étant assez variables d'un actif à l'autre), sont ainsi corrigées. Tenir compte des disparités entre catégories de ménages tout en préservant le recalage par actif/passif (ce qui semble indispensable) supposerait probablement (sauf à disposer d'informations exogènes détaillées sur la sous-déclaration ou la concentration du patrimoine) de retenir l'hypothèse de disparités entre catégories en termes de sous-déclaration identiques pour tous les actifs/passifs. En outre, on corrigerait peut-être « correctement » les disparités entre catégories pour une variable de typologie donnée (le quintile de niveau de vie), mais sans doute très imparfaitement pour les autres (elles seraient un peu corrigées par le jeu des corrélations entre variables de typologie).

Annexe 10 - Synthèse des recalages en base 2005

Synthèse recalage des actifs non financiers pour 2003 - base 2005

				Correspondance enquête Patrimoine 2004	Montant CN 2003 Total ménages (en mds d'euros)	Valeur-cible avant correction DOM et collectivités (en mds d'euros)	Valeur-cible après correction DOM (en mds d'euros)	Valeur-cible après correction DOM et collectivités (en mds d'euros)	Montant EP 2003 (en mds d'euros)	Coefficients de recalage	
AN	TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS				4 282,370	4 282,370	4 211,283	4 192,691	2 995,989		
Bâti détenu par les ménages purs					3 781,003	3 781,003	3 718,238	3 699,647	2 722,548		
		AN1111	Logements	Logements (actifs immobiliers 01+02+03+04+05) + "Autres terrains bâtis" (PROFNA = 06)	2 159,461	3 781,003	3 718,238	3 699,647	2 722,548	1,36	
		AN11122 - détenus par les ménages purs	Autres ouvrages de génie civil détenus par les ménages purs		42,598						
		AN2111 - sous logements et ouvrages de génie civil détenus par les ménages purs	Terrains supportant des logements ou des ouvrages de génie civil détenus par les ménages purs		1 578,944						
Bâti détenu par les EI					115,455	115,455	113,538	113,538	75,242		
		AN11121	Bâtiments non résidentiels	"Bâtiments, locaux" (PROFNA = 07)	47,150	115,455	113,538	113,538	75,242	1,51	
		AN11122 - détenus par les EI	Autres ouvrages de génie civil détenus par les EI		37,350						
		AN2111 - sous bâtiments non résidentiels et ouvrages de génie civil détenus par les EI	Terrains supportant des bâtiments non résidentiels ou des ouvrages de génie civil détenus par les EI		30,955						
Actifs professionnels autres que "Actifs agricoles" (actifs cultivés et terrains cultivés) et bâti détenu par les EI					85,663	85,663	84,241	84,241	83,102		
			AN11131 - Matériels de transport	"Matériel, machine, véhicule" (PROFNA = 08)	7,239	40,165	39,498	39,498	38,417	1,03	
			AN111321 - Ordinateurs, etc.		0,692						
			AN11122		Logiciels						1,027
			AN111322 - Appareils d'émission et transmission		1,258						
			AN111329 - Machines et matériels		29,949						
AN22	Actifs incorporels non produits			"Fonds de commerce, clientèle, droit au bail, études, etc.;" (PROFNA = 11)	45,493	45,498	44,743	44,743	44,685	1,00	
			AN11123 (œuvres récréatives, littéraires et artistiques originales)	0,005							
"Actifs agricoles" (actifs cultivés et terrains cultivés)					91,308	91,308	89,792	89,792	76,971		
				"Cheptel" (PROFNA = 09)	17,928	17,928	17,630	17,630	9,835	1,79	
		AN1114 + terrains sous vignes et vergers	Actifs cultivés	"Vignes ou vergers" (PROFNA = 03)	17,643	17,643	17,350	17,350	16,704	1,04	
		AN2112 - terrains sous vignes et vergers	Terrains cultivés	"Terres labourables ou prairies" (PROFNA = 02)	55,737	55,737	54,812	54,812	50,432	1,09	
Autres actifs détenus par les ménages purs					208,941	208,941	205,473	205,473	38,127		
AN12	Stocks hors bois sur pied			"Stocks" (PROFNA = 10)	16,047	16,047	15,781	15,781	8,375	1,88	
			Fond forestier + bois sur pied	"Bois, forêts, peupleraies" (PROFNA = 04)	33,709	33,709	33,149	33,149	12,205	2,72	
		AN2119 - hors fond forestier	Autres terrains et plans d'eau hors fond forestier	"Terrains à bâtir viabilisés" (PROFNA = 01) et "Autres terrains non bâtis (landes, maquis)" (PROFNA = 05)	82,405	82,405	81,037	81,037	17,547	4,62	
AN13	Objets de valeur				76,780	76,780	75,505	75,505		Pas de recalage	

Synthèse recalage des actifs financiers pour 2003 - base 2005

			Correspondance enquête Patrimoine 2003	Montant TOF 2003 (en mds d'euros)	Valeur-cible avant correction DOM et collectivités (en mds d'euros)	Montant DOM (en mds d'euros)	Valeur-cible après correction DOM (en mds d'euros)	Valeur-cible après correction DOM et collectivités (en mds d'euros)	Montant EP 2003 (en mds d'euros)	Coefficients de recalage
AF - TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS				2 676,109	2 676,109	12,341	2 663,768	2 621,946		
F2	Numéraires et dépôts			900,035	900,035	9,314	890,721	876,737		
	F21	Billets et pièces		32,045	32,045		32,045	31,542		Pas de recalage
	F22	Dépôts transférables	Comptes-chèques	222,501	222,501	3,246	219,255	215,813	81,990	2,63
	F28	ICNE sur dépôts		3,884	3,884		3,884	3,823		Pas de recalage
	F29	Autres dépôts		641,605	641,605	6,068	635,537	625,559		
		F291	Placements à vue	343,845	343,845	3,541	340,304	334,962		
			Livrets A, bleus, livrets jeune, livrets d'épargne populaire, CODEVI, soumis à l'impôt, comptes d'épargne-logement							
		dont	Livrets soumis à l'impôt		81,432	1,321	80,111	78,853	19,462	4,05
		dont	Livrets A ou bleus		125,622	1,220	124,402	122,449	70,682	1,73
		dont	Livrets jeunes		5,634	0,048	5,585	5,498	3,321	1,66
		dont	Livrets d'épargne populaire		53,175	0,229	52,945	52,114	22,203	2,35
		dont	Livrets de développement durable (CODEVI)		42,599	0,290	42,309	41,645	27,088	1,54
		dont	Comptes d'épargne-logement		35,384	0,432	34,952	34,403	19,450	1,77
		F292	Placements à échéance	33,486	33,486	0,370	33,116	32,596		
			Bons d'épargne, bons de caisse, comptes à terme							
		dont	Comptes à terme		29,656	0,330	29,326	28,865	5,133	5,62
		dont	Bons de caisse et d'épargne		3,830	0,039	3,791	3,731	0,855	6,07
		F293	Epargne contractuelle	262,792	262,792	2,157	260,635	256,543		
			Plans d'épargne-logement (PEL), livrets d'épargne entreprise (LEE), plans d'épargne populaire (PEP) bancaires, sommes en instance d'emploi sur les plans d'épargne en actions (trésorerie PEA)							
		dont	Plans d'épargne-logement		213,037	1,784	211,253	207,937	102,596	2,03
		dont	Plans d'épargne populaire		45,214	0,363	44,851	44,147	10,261	4,30
		dont	Autres comptes d'épargne		4,541	0,011	4,530	4,459	0,613	7,28
		F299	Dépôts et cautionnement divers	1,482	1,482		1,482	1,459		Pas de recalage
F3	Titres hors actions			56,672	56,672	0,447	56,225	55,342		
	F33	Titres hors actions, à l'exclusion des produits financiers dérivés		56,672	56,672	0,447	56,225	55,342		
		F331	Titres de créances négociables et titres assimilés	1,615	1,615	0,133	1,482	1,459	Inclus dans les bons de caisse et d'épargne	6,07
		F332	Obligations et titres assimilés	55,057	55,057	0,314	54,743	53,883	21,450	2,51

F4	Crédits				21,125	21,125		21,125	20,793		
	F41	Prêts à court terme	Comptes courants d'associés, épargne salariale au titre de la participation sur compte courant bloqué	2,076	21,125		21,125	20,793	30,160	0,69	
	F42	Prêts à long terme		19,049							
F5	Actions et autres participations				708,182	708,182	0,935	707,247	696,144		
	F51	Actions et autres participations, à l'exclusion des parts d'OPCVM		462,870	462,871	0,207	462,664	455,400			
		F511	Actions cotées	137,318	137,318	0,207	137,111	134,958			
			Epargne salariale sous forme de titres de l'entreprise Actions cotées sur PEA Actions cotées sur compte-titres ordinaire								
		dont	Actions cotées sur PEA		31,706	0,048	31,658	31,161	61,188	1,35	
		dont	Actions cotées sur compte-titres ordinaire		105,612	0,159	105,453	103,797	47,567	2,18	
		dont	Epargne salariale sous forme de titres de l'entreprise								
		F512	Actions non cotées	244,797	325,553		325,553	320,442	134,690	2,38	
		F513	Autres participations	80,756							
		F52	Titres émis par les OPCVM	245,311	245,311	0,728	244,583	240,743			
		F521+F522	Titres d'OPCVM monétaires et titres d'OPCVM généraux	245,311	245,311	0,728					
			Parts de SICAV ou FCP des PEA, SICAV ou FCP sur compte titres ordinaire, parts de SICAV de l'épargne salariale								
		dont	FCP ou SICAV sur PEA		52,394	0,155	52,239	51,419	61,188	1,35	
		dont	FCP ou SICAV hors PEA et FCP ou SICAV sur épargne salariale		192,917	0,572	192,344	189,325	65,059	2,91	
		F523	Titres de fonds d'investissement divers	0,000							
			SCPI, parts de FCPE de l'épargne salariale								
F6	Réserves techniques d'assurance				873,251	785,252	1,646	783,606	771,303		
	F61	(= F611) Droits nets des ménages sur les réserves techniques d'assurance-vie	Assurance-vie, PEP assurance, assurance-décès et rente éducation, bons de capitalisation, épargne retraite	793,969	705,969	1,646	704,323	693,265	229,519	3,02	
	F62	Réserves-primaires et réserves-sinistres		79,283	79,283		79,283	78,038		Pas de recalage	
F7	Autres comptes à recevoir ou à payer				116,844	116,843		116,843	115,009		
	F71	(=F711=F7111) Crédits commerciaux à court terme en euros		60,651	60,651		60,651	59,699		Pas de recalage	
	F79	Décalages comptables		56,192	56,192		56,192	55,310		Pas de recalage	

Synthèse recalage des passifs pour 2003 - base 2005

			Montants TOF 2003 (en mds d'euros)	Valeur-cible avant correction DOM et collectivités (en mds d'euros)	Montant DOM	Valeur-cible après correction DOM (en mds d'euros)	Valeur-cible après correction DOM et collectivités (en mds d'euros)	Montant EP 2003 (provisoire) (en mds d'euros)	Coefficients de recalage
AF - TOTAL DES PASSIFS			734,569	734,569	9,975	724,594	723,383		
F4	Prêts		598,746	598,746	9,975	588,771	587,560		
	F411	Prêts à court terme des IF aux agents non financiers	34,577						
	F421	Prêts à long terme des IF aux agents non financiers	546,097	580,674	9,975	570,699	569,487		
	Total F411+F421	Prêts à court/long terme des IF aux agents non financiers	580,674	580,674	9,975	570,699	569,487		
	dont	Prêts à court/long terme des IF aux ménages purs	481,853	481,853	8,555	473,298	472,086		
		<i>dont prêts immobiliers</i>		362,807	5,008	357,799	357,799	231,4	1,55
		<i>dont autres prêts : prêts à la consommation pour les ménages purs</i>		119,046	3,547	115,499	114,287	24,6	4,65
	dont	Prêts à court/long terme des IF aux EI	98,821	98,821	1,420	97,401	97,401		
		<i>dont prêts immobiliers</i>		45,798	0,658	45,140	45,140	4,8	9,39
		<i>dont autres prêts : prêts professionnels (hors immobilier) pour les EI</i>		53,023	0,762	52,261	52,261	16,5	3,18
	F419	Autres prêts à court terme (=4191 : autres prêts à court terme en euros)	0,962	14,458		14,458	14,458	3,9	3,75
	F429	Autres prêts à long terme (= F4291 : autres prêts à long terme en euros)	13,496						
	F48	ICNE sur crédits	3,615	3,615		3,615	3,615		Pas de recalage
F7	Autres comptes à recevoir ou à payer		135,823	135,823		135,823	135,823		
	F71	Crédits commerciaux et avances	36,601	36,601		36,601	36,601		Pas de recalage
	F79	Autres comptes divers (= F792 : décalages comptables)	99,222	99,222		99,222	99,222		Pas de recalage

Annexe 11 - Impacts des recalages globaux

Résultats en base 2000

Ce travail a été réalisé sur les résultats disponibles en base 2000 et n'a pas été remis en cause lors du passage en base 2005.

A11.1 - Impact théorique

Avec la méthode de recalage mise en œuvre pour recalculer les montants d'actifs et de passifs donnés par l'enquête Patrimoine sur les valeurs du compte de patrimoine, on applique, pour un actif donné, le même coefficient de recalage à tous les ménages détenteurs. Ce faisant, on ne corrige pas les disparités entre les différentes catégories de ménages en termes de sous-déclaration.

Il faudrait à tout le moins réaliser des recalages distincts pour chaque actif. Le regroupement de certains actifs s'avère cependant nécessaire, parce qu'il n'est pas possible de les dissocier dans l'enquête Patrimoine⁸⁴ ou de décomposer les masses du compte de patrimoine correspondantes⁸⁵. Dans ce cas, on réalise un recalage commun à plusieurs actifs : le coefficient de recalage est alors le même pour chacun d'eux.

Ce faisant, on suppose que, pour les différents actifs :

- la sous-déclaration (toutes catégories de ménages confondues) est de même ampleur (« uniforme ») ;
- la répartition des ménages détenteurs selon les différentes variables de catégorie est la même.

Si la sous-déclaration n'est pas uniforme entre les différents actifs, le **montant total associé à chaque actif est biaisé**. En revanche, leur somme ne l'est pas. Ce biais n'est donc pas gênant si l'on retient la même agrégation pour la diffusion des résultats.

Si de plus, les caractéristiques des ménages détenteurs de chacun des actifs **diffèrent**, la **répartition du patrimoine total par catégorie de ménages est également biaisée**.

Les exemples suivants l'illustrent :

Exemples : cas de 2 actifs et de 2 catégories de ménages					
1/ Cas de la sous-déclaration non uniforme pour les deux actifs et de répartitions différentes par catégorie de ménages					
	Montant EP	Montant-cible ("vrai montant")	Coefficient global pour les deux actifs (*2)	Coefficients distincts pour les 2 actifs	
ACTIF 1	60	100	120	100	
dont ménages A	10		20	17	
dont ménages B	50		100	83	
ACTIF 2	40	100	80	100	
dont ménages A	20		40	50	
dont ménages B	20		40	50	
	100	200	200	200	
Part du patrimoine détenu par les ménages A	30		30	33	
Part du patrimoine détenu par les ménages B	70		70	67	
2/ Cas de la sous-déclaration non uniforme pour les deux actifs et de répartitions identiques par catégorie de ménages					
	Montant EP	Montant-cible ("vrai montant")	Coefficient global pour les deux actifs (*2)	Coefficients distincts pour les 2 actifs	
ACTIF 1	60	100	120	100	
dont ménages A	15		30	25	
dont ménages B	45		90	75	
ACTIF 2	40	100	80	100	
dont ménages A	10		20	25	
dont ménages B	30		60	75	
	100	200	200	200	
Part du patrimoine détenu par les ménages A	25		25	25	
Part du patrimoine détenu par les ménages B	75		75	75	
3/ Cas de la sous-déclaration uniforme pour les deux actifs et de répartitions différentes par catégorie de ménages					
	Montant EP	Montant-cible ("vrai montant")	Coefficient global pour les deux actifs (*2)	Coefficients distincts pour les 2 actifs	
ACTIF 1	50	100	100	100	
dont ménages A	10		20	20	
dont ménages B	40		80	80	
ACTIF 2	50	100	100	100	
dont ménages A	25		50	50	
dont ménages B	25		50	50	
	100	200	200	200	
Part du patrimoine détenu par les ménages A	35		35	35	
Part du patrimoine détenu par les ménages B	65		65	65	
4/ Cas de la sous-déclaration uniforme pour les deux actifs et de répartitions identiques par catégorie de ménages					
	Montant EP	Montant-cible ("vrai montant")	Coefficient global pour les deux actifs (*2)	Coefficients distincts pour les 2 actifs	
ACTIF 1	50	100	100	100	
dont ménages A	10		20	20	
dont ménages B	40		80	80	
ACTIF 2	50	100	100	100	
dont ménages A	10		20	20	
dont ménages B	40		80	80	
	100	200	200	200	
Part du patrimoine détenu par les ménages A	20		20	20	
Part du patrimoine détenu par les ménages B	80		80	80	

⁸⁴ Cas des PEA par exemple.

⁸⁵ Cas des « autres terrains et plans d'eau » par exemple.

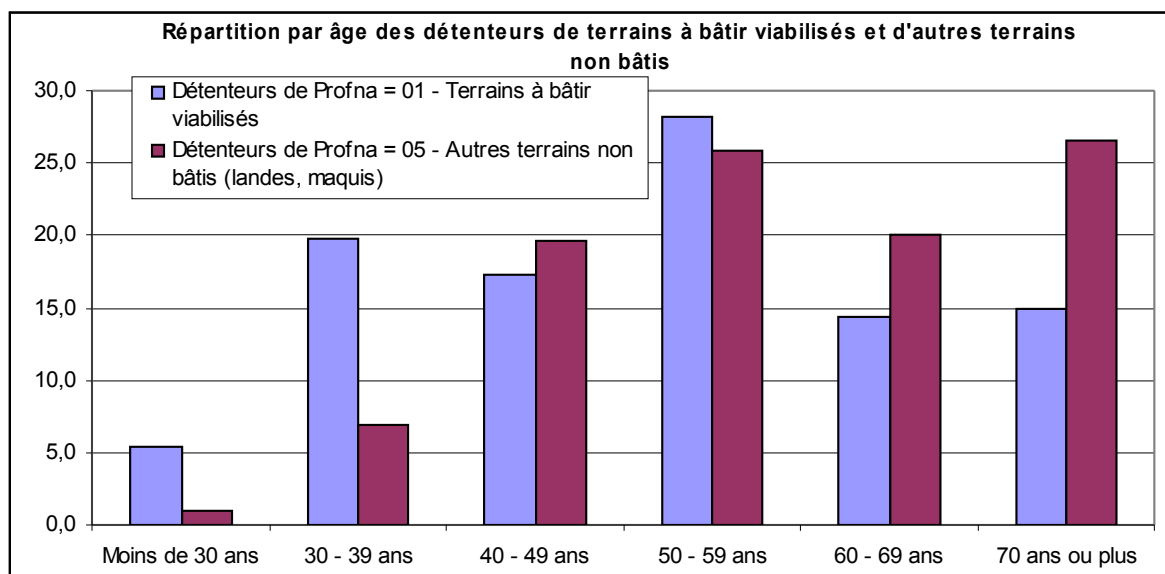
On ne peut donc pas vérifier l'hypothèse de sous-déclaration uniforme. Pour évaluer l'impact des recalages globaux sur les montants associés à chaque actif, il faudrait connaître ces montants dans le compte de patrimoine et pouvoir isoler chacun d'eux dans l'enquête Patrimoine, ce qui n'est pas le cas (c'est justement ce qui motive les recalages globaux). De même, on ne peut évaluer la déformation de la répartition de chacun des actifs par catégorie de ménages induite par le recalage global.

En revanche, il est possible de comparer les caractéristiques des ménages détenteurs de chacun des actifs regroupés, de façon à évaluer l'homogénéité des populations détentrices.

A11.2 - Cas des actifs non financiers

Parmi les actifs non financiers, les actifs « Terrains à bâtir viabilisés » et « Autres terrains non bâtis (landes, maquis) » ont été regroupés les actifs de l'enquête Patrimoine.

La répartition des ménages détenteurs de terrains à bâtir viabilisés selon les différentes variables de catégorie n'est pas identique à celle des ménages détenteurs d'autres terrains non bâtis. Les détenteurs de terrains à bâtir viabilisés sont plus jeunes (cf. graphique). Il s'agit également plus souvent de couples avec un ou deux enfants et moins souvent de personnes seules ou de familles monoparentales. Enfin, les retraités, ainsi que les agriculteurs et les cadres, sont mieux représentés parmi les détenteurs d'autres terrains non bâtis que parmi les détenteurs de terrains à bâtir viabilisés. Les différences, sans être considérables, sont significatives.



Les recalages globaux de certains actifs non financiers a donc probablement des conséquences non négligeables sur les résultats de la décomposition du compte de patrimoine des ménages par catégorie.

Annexe 12 - Taille des strates de l'enquête Patrimoine servant au calcul des montants moyens d'actifs financiers et de passifs

Nombre d'observations à partir desquelles sont calculés les montants moyens d'actifs financiers, au niveau de détail des calculs

	Compte-chèques	Livret A, livret bleu	Codevli	LEP	Livret jeune	Livret soumis à l'impôt	PEL	CEL	Epargne salariale, compte courant	Epargne salariale (titres), actions cotées	Epargne salariale (Sicav, FCPE), parts SCPI	PEP bancaire	PEP assurance-vie, bons capitalisation	PEA	Actions non cotées, parts sociales de banque	Obligations	Bons de caisse et d'épargne et bons du Trésor	Compte à terme	Livret d'épargne entreprise
Total	17 548	9 531	5 937	2 780	2 344	883	4 782	2 625	1 076	1 463	1 456	454	5 001	2 348	722	324	26	69	33

Selon la composition familiale

Personne seule	3 499	1 514	1 155	604	227	137	787	438	146	283	263	88	954	431	126	76	8	19	8
Famille monoparentale	1 168	591	299	201	313	57	265	115	58	45	57	18	219	68	21	15	0	5	0
Couple sans enfant	5 708	3 088	2 330	983	259	256	1 680	818	252	543	492	180	2 080	988	252	160	12	27	13
Couple avec un enfant	2 814	1 370	874	370	340	127	792	451	242	241	248	66	697	339	117	35	4	9	7
Couple avec deux enfants	2 825	1 869	879	386	658	181	830	527	259	233	272	70	671	328	128	31	2	9	3
Couple avec trois enfants ou plus	1 534	1 103	400	236	347	125	428	276	119	116	124	32	380	194	78	7	0	0	2

Selon l'âge de la personne de référence

Moins de 30 ans	1 583	689	291	227	501	53	380	149	26	149	149	74	14	54	17	1	0	0	4
30 - 39 ans	3 084	1 770	1 089	529	199	252	682	262	26	288	288	63	63	103	14	1	0	4	7
40 - 49 ans	3 856	2 212	1 129	492	57	100	1 683	660	3	388	340	85	85	143	19	1	0	17	4
50 - 59 ans	3 774	1 830	1 210	416	545	160	1 109	565	3	388	340	135	78	102	175	0	0	13	15
60 - 69 ans	2 342	1 242	961	394	35	99	660	320	45	250	353	175	98	89	114	85	0	4	3
70 ans ou plus	2 909	1 788	1 274	735	83	9	348	2 780	5 937	2 348	2 625	287	118	375	356	1 076	5 126	122	5 001

Selon la catégorie socio-professionnelle de la personne de référence

Personne seule	3 499	1 514	1 155	604	227	137	787	438	146	283	263	88	954	431	126	76	8	19	8
Famille monoparentale	1 168	591	299	201	313	57	265	115	58	45	57	18	219	68	21	15	0	5	0
Chefs d'entreprise et professions libérales	540	249	209	124	145	44	386	216	115	30	283	23	5	15	59	170	0	21	219
Couples avec un enfant	2 028	749	584	140	27	23	370	31	340	370	874	135	125	65	40	13	0	17	4
Couples avec deux enfants	2 774	1 497	1 084	149	81	47	865	95	636	386	249	4	427	462	903	55	180	34	259
Couples avec trois enfants ou plus	1 534	1 408	854	360	25	44	103	44	547	236	240	232	176	228	462	54	694	285	180
Employés	1 708	942	440	325	348	66	402	198	108	98	82	29	325	97	39	14	2	5	6
Ouvriers	2 626	1 581	655	561	525	114	613	304	251	103	133	57	482	148	37	9	1	2	5
Retraités agriculteurs et autres indépendants	426	210	217	161	1	27	118	52	4	30	20	22	192	63	21	18	6	3	0
Retraités cadres et professions intermédiaires	597	325	253	104	53	1	689	82	504	259	201	65	10	63	148	25	499	140	164
Retraités employés, ouvriers et autres inactifs	1 049	678	323	73	52	1	770	80	103	57	107	192	150	36	72	26	378	96	703
Autres	995	597	438	162	72	6	47	225	105	82	94	36	162	49	11	0	0	7	3
Moins de 30 ans	825	464	300	228	72	6	212	95	103	43	119	39	10	52	27	1	0	0	0
30 - 39 ans	1 155	722	484	376	60	2	830	12	542	469	124	205	16	22	48	18	0	0	1
40 - 49 ans	321	142	238	17	99	16	242	10	35	394	99	320	3	22	0	2	11	747	45
50 - 59 ans	2 909	1 47	1 788	7	735	1 327	756	27	137	14	975	356	1 076	5 126	7	122	5 001	0	

Tranche d'unité urbaine

Commune rurale	3 996	2 126	1 307	874	495	196	1 091	660	271	280	260	143	1 160	451	238	56	3	13	5
Unité urbaine	13 552	7 405	4 630	1 906	1 849	687	3 691	1 965	805	1 183	1 196	311	3 841	1 897	484	268	23	56	28

Quintiles de niveau de vie

Q1	2 551	1 187	519	44	219	115	124	201	145	209	2	11	43	145	77	164			
Q2	2 687	1 503	2 028	805	81	424	749	11	238	146	1 281	112	533	70	139	25	149	534	59
Q3	2 995	1 794	989	804	437	84	808	421	242	178	166	90	290	280	108	46	4	7	7
Q4	3 607	2 139	1 404	446	95	439	494	67	474	147	208	37	375	53	98	108	58	249	1
Q5	5 708	2 911	2 330	203	44	452	408	93	494	139	824	6	794	140	162	2 268	1 385	249	163
Employés	1 708	942	440	325	348	66	402	198	108	98	82	29	325	97	39	14	2	5	6
Ouvriers	2 626	1 581	655	561	525	114	613	304	251	103	133	57	482	148	37	9	1	2	5
Retraités agriculteurs et autres indépendants	1 023	59	535	2	265	504	121	299	14	61	11	390	46	491					
Retraités cadres et professions intermédiaires	1 984	133	1 275	15	235	960	270	684	18	99	32	972	89	1 014					
Retraités employés, ouvriers et autres inactifs	2 301	47	1 325	192	621	783	173	539	15	39	19	330	47	613					

Tranche d'unité urbaine

Commune rurale	3 996	196	2 126	495	874	1 307	660	1 239	16	59	271	991	238	1 160					
Unité urbaine	13 552	687	7 405	1 849	1 906	4 630	1 965	4 030	79	291	805	4 276	484	3 841					

Quintiles de niveau de vie

Q1	2 551	81	1 187	592	525	502	152	410	10	20	66	212	57	337					
Q2	2 687	111	1 503	424	805	727	256	623	12	23	138	374	61	599					
Q3	2 995	131	1 791	437	801	989	421	900	11	50	212	624	108	799					
Q4	3 607	167	2 139	439	446	1 404	651	1 222	14	67	252	1 080	147	1 008					
Q5	5 708	393	2 911	452	203	2 315	1 145	2 114	48	190	408	2 977	349	2 258					

Nombre d'observations à partir desquelles sont calculés les montants moyens de passifs

	Au niveau de détail des calculs				
	Prêt immobilier - Ménages purs	Prêt immobilier - EI	Autres prêts - Ménages purs	Autres prêts - EI	Autres prêts (court, long terme)
Total	2 493	59	2 032	241	164

Au niveau de détail retenu pour la diffusion			
Prêt immobilier pour les ménages	Prêt immobilier et autres prêts pour les EI	Autres prêts pour les ménages	Autres prêts (court, long terme)
2 493	300	2 032	164

Selon la composition familiale

Personne seule	303	3	338	19	19
Famille monoparentale	122	1	175	8	10
Couple sans enfant	559	16	571	70	21
Couple avec un enfant	435	17	358	51	32
Couple avec deux enfants	712	12	393	66	51
Couple avec trois enfants ou plus	362	10	197	27	31

303	22	338	19
122	9	175	10
559	86	571	21
435	68	358	32
712	78	393	51
362	37	197	31

Selon l'âge de la personne de référence

Moins de 30 ans	88	0	274	12	7
30 - 39 ans	707	8	523	50	70
40 - 49 ans	859	27	500	86	59
50 - 59 ans	556	18	430	82	22
60 - 69 ans	197	4	201	8	4
70 ans ou plus	86	2	104	3	2

88	12	274	7
707	58	523	70
859	113	500	59
556	100	430	22
197	12	201	4
86	5	104	2

Selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence

Agriculteurs	27	27	15	95	1
Chefs d'entreprise et professions libérales	225	17	97	106	3
Cadres	715	4	301	5	47
Professions intermédiaires	525	4	433	21	46
Employés	216	0	324	1	19
Ouvriers	479	4	511	7	37
Retraités agriculteurs	13	0	8	3	0
Retraités autres indépendants	37	2	36	0	0
Retraités cadres	86	0	83	0	1
Retraités professions intermédiaires	75	1	62	1	6
Retraités employés	42	0	56	0	2
Retraités ouvriers	49	0	87	1	1
Autres inactifs	4	0	19	1	1
Retraités agriculteurs et autres indépendants	50	2	44	3	0
Retraités cadres et professions intermédiaires	161	1	145	1	7
Retraités employés, ouvriers et autres inactifs	95	0	162	2	4

27	122	15	1
225	123	97	3
715	9	301	47
525	25	433	46
216	1	324	19
479	11	511	37
13	3	8	0
37	2	36	0
86	0	83	1
75	2	62	6
42	0	56	2
49	1	87	1
4	1	19	1
50	5	44	0
161	2	145	7
95	2	162	4

Tranche d'unité urbaine

Commune rurale	644	36	384	115	28
Unité urbaine	1 849	23	1 648	126	136

644	151	384	28
1 849	149	1 648	136

Quintiles de niveau de vie

Q1	135	10	303	56	14
Q2	293	14	402	49	26
Q3	446	6	417	30	33
Q4	616	8	444	34	46
Q5	1 003	21	466	72	45

135	66	303	14
293	63	402	26
446	36	417	33
616	42	444	46
1 003	93	466	45

Annexe 13 - Seconds coefficients de recalage

Actifs non financiers

	Composition familiale	Age de la personne de référence	Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence (modalités regroupées pour les inactifs)	Taille de l'unité urbaine	Quintile de niveau de vie par unité de consommation
Bâti détenu par les ménages purs (logements principalement)	0,99	0,98	0,99	0,98	0,98
Bâti détenu par les EI (bâtiments non résidentiels principalement)	0,98	0,98	1,00	0,98	0,98
Machines et équipements, y compris logiciels	0,99	0,97	0,98	0,98	0,98
Actifs incorporels non produits	0,99	0,97	1,09	0,98	0,98
Stocks	0,99	0,98	1,00	0,98	0,98
Cheptel	0,99	0,98	0,88	0,98	0,98
Vignes et vergers	0,99	0,99	0,94	0,98	0,98
Terrains cultivés	0,98	0,98	0,96	0,98	0,98
Bois et forêts	0,97	0,98	0,99	0,98	0,98
Autres terrains et plans d'eau hors fond forestier	0,99	0,98	1,00	0,98	0,98

Actifs financiers

	Composition familiale	Age de la personne de référence	Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence (modalités regroupées pour les inactifs)	Taille de l'unité urbaine	Quintile de niveau de vie par unité de consommation
Dépôts transférables	0,98	0,98	0,99	0,98	0,98
Livrets soumis à l'impôt	0,99	0,98	0,98	0,98	0,98
Livrets A ou bleus	0,98	0,98	0,97	0,98	0,98
Livrets jeunes	1,00	0,97	0,99	0,98	0,98
Livrets d'épargne populaire (LEP)	0,98	0,98	0,96	0,98	0,98
Livrets de développement durable (CODEVI)	0,98	0,98	0,97	0,98	0,98
Comptes d'épargne Logement (CEL)	0,99	0,98	0,98	0,98	0,98
Epargne contractuelle	0,98	0,98	0,98	0,98	0,98
Placements à échéance	0,98	0,98	1,00	0,98	0,98
Titres hors actions	0,98	0,99	0,98	0,98	0,98
Crédits	0,99	0,98	1,03	0,98	0,98
Actions cotées et titres d'OPCVM	0,98	0,99	1,01	0,98	0,98
Actions non cotées et autres participations	0,99	0,98	1,02	0,98	0,98
Assurance-vie	0,98	0,99	0,99	0,98	0,98

Passifs

	Composition familiale	Age de la personne de référence	Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence (modalités regroupées pour les inactifs)	Taille de l'unité urbaine	Quintile de niveau de vie par unité de consommation
Prêts immobiliers aux ménages purs	0,99	0,98	1,00	0,98	0,98
Prêts immobiliers aux EI	0,99	0,99	1,02	0,98	0,98
Autres prêts aux ménages purs	0,99	0,97	1,00	0,98	0,98
Autres prêts aux EI	0,99	0,97	1,01	0,98	0,98
Autres prêts à court et long terme	0,99	0,97	1,02	0,98	0,98

Annexe 14 - Comparaison des résultats de la décomposition selon que l'on ventile ou que l'on supprime les montants résiduels du compte de patrimoine

Résultats en base 2000

Ce travail a été réalisé sur les résultats disponibles en base 2000 et n'a pas été remis en cause lors du passage en base 2005.

Les objets de valeur représentent 1,8 % de l'ensemble des actifs non financiers de chaque catégorie de ménages. Leur montant étant ventilé au prorata de la répartition des autres actifs non financiers, **la composition du patrimoine des différentes catégories de ménages n'est pas fortement modifiée par l'introduction des objets de valeur** dans le compte de patrimoine des ménages décomposé. Ainsi, le bâti détenu par les ménages purs représente 87 % du patrimoine non financier hors objets de valeur des 50-59 ans, et 85,5 % de leur patrimoine non financier y compris les objets de valeur. La part du bâti détenu par les entreprises individuelles pour les agriculteurs passe quant à elle de 15,2 % à 14,9 % lorsqu'on comptabilise les objets de valeur dans le patrimoine non financier ; celle des autres actifs professionnels hors actifs agricoles passe de 14,6 % à 14,3 % et celle des autres actifs professionnels agricoles passe de 21 % à 20,6 %.

Les crédits commerciaux représentent 2 % et les décalages comptables 2,1 % de l'ensemble des actifs financiers de chaque catégorie de ménages. Les réserves-primés et réserves-sinistres en représentent le plus souvent moins de 5 %. Cependant, leur part dans le patrimoine financier de certaines catégories de ménages est plus importante : 8,1 % pour les ménages du premier quintile de niveau de vie, 9,9 % pour les ouvriers, 10,9 % pour les moins de 30 ans. En outre, contrairement à celle des crédits commerciaux et des décalages comptables, la ventilation des réserves-primés et réserves-sinistres n'est pas identique à celle du reste des actifs financiers. **L'introduction des crédits commerciaux, des décalages comptables, des réserves-primés et réserves-sinistres dans le patrimoine financier n'a cependant pas de conséquence majeure** sur sa composition pour les différentes catégories de ménages. Ainsi, la part des placements à vue et celle de l'assurance-vie dans l'ensemble des actifs financiers des ménages du premier quintile de niveau de vie passent respectivement de 18 % à 15,8 % et de 34,4 % à 30,2 %.

Les **produits financiers dérivés** représentent seulement 0,1 % de l'ensemble des passifs de chaque catégorie de ménages, les **crédits commerciaux et avances** 3 % et les **décalages comptables** 19,5 %. Bien que le montant correspondant soit ventilé comme le reste des passifs, le poids des décalages comptables étant particulièrement important, **l'introduction des produits financiers dérivés, des crédits commerciaux et avances et des décalages comptables dans le passif des ménages modifie nettement la répartition des passifs par type**. Par exemple, la part des crédits immobiliers dans le passif des ménages composés d'un couple et de trois enfants ou plus passe de 75,3 % à 58,3 %, celle des prêts à la consommation de 13,1 % à 10,1 %. La part des prêts aux EI dans le passif des agriculteurs passe quant à elle de 87,6 % à 67,8 %.

Composition des actifs non financiers des ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage (regroupée)

Répartition des actifs non financiers hors objets de valeur										
En %	Agriculteurs	Chefs d'entreprises et professions libérales	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités agriculteurs et autres indépendants	Retraités cadres et professions intermédiaires	Retraités employés, ouvriers et autres inactifs	Ensemble des ménages ordinaires de métropole
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS (1)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Bâti détenu par les ménages purs (logements principalement) (2)	44,9	76,5	96,2	95,6	95,4	94,5	77,2	95,0	95,7	89,2
Bâti détenu par les EI (bâtiments non résidentiels principalement) (3)	15,2	6,9	0,7	0,9	1,1	1,7	7,1	0,7	0,4	2,8
Autres actifs professionnels hors actifs agricoles (4)	14,6	12,0	0,3	1,0	0,3	1,1	1,5	0,2	0,1	2,6
Autres actifs professionnels agricoles (5)	21,0	0,6	0,7	0,8	0,6	0,8	6,9	1,3	1,0	2,4
Bois et forêts et autres terrains et plans d'eau (6)	4,4	4,0	2,1	1,6	2,6	1,9	7,2	2,7	2,8	3,1

Champ : Ménages ordinaires de France métropolitaine

Source : comptes nationaux, base 2000

(1) Actifs non financiers hors objets de valeur.

(2) Bâti détenu par les ménages purs : logements et autres bâtiments et ouvrages de génie civil détenus par les ménages (purs), y compris les terrains sous-jacents.

(3) Bâti détenu par les entreprises individuelles : bâtiments non résidentiels et autres bâtiments et ouvrages de génie civil détenus par les entreprises individuelles, y compris les terrains sous-jacents.

(4) Les autres actifs professionnels hors actifs agricoles comprennent :

- les machines et équipements, y compris les logiciels : matériel de transport, matériel de communication, matériel informatique, autres machines et équipements ;

- les actifs incorporels non produits : fonds de commerce, clientèle, droit au bail, brevets, etc. ;

- les stocks (hors stocks de bois sur pied) : matières premières et fournitures, travaux en cours sur actifs cultivés et autres travaux en cours, produits finis et biens pour la revente.

(5) Les autres actifs professionnels agricoles comprennent :

- les actifs cultivés : vignes ou vergers y compris les terrains sous-jacents, cheptel (bovins, ovins, caprins, porcins, équins) ;

- les terrains cultivés (hors terrains supportant les vignes et vergers) : terres labourables, prairies, etc.

(6) Les bois et forêts et autres terrains et plans d'eau comprennent :

- les bois et forêts : bois sur pied et fond forestier ;

- les autres terrains (hors fond forestier) et plans d'eau.

Répartition des actifs non financiers y compris les objets de valeur

En %	Agriculteurs	Chefs d'entreprises et professions libérales	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités agriculteurs et autres indépendants	Retraités cadres et professions intermédiaires	Retraités employés, ouvriers et autres inactifs	Ensemble des ménages ordinaires de métropole
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Bâti détenu par les ménages purs (logements principalement) (2)	44,1	75,2	94,5	93,9	93,7	92,8	75,8	93,3	94,0	87,6
Bâti détenu par les EI (bâtiments non résidentiels principalement) (3)	14,9	6,8	0,7	0,9	1,1	1,7	7,0	0,7	0,4	2,8
Autres actifs professionnels hors actifs agricoles (4)	14,3	11,8	0,3	1,0	0,3	1,1	1,5	0,2	0,1	2,5
Autres actifs professionnels agricoles (5)	20,6	0,5	0,7	0,8	0,6	0,8	6,8	1,3	1,0	2,3
Bois et forêts et autres terrains et plans d'eau (6)	4,3	3,9	2,1	1,6	2,5	1,8	7,1	2,7	2,8	3,0
Objets de valeur (7)	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8

(7) Les objets de valeurs sont ventilés comme le reste des actifs non financiers.

Composition des actifs financiers des ménages selon le quintile de niveau de vie

Répartition des actifs financiers hors réserves-primés et réserves sinistres, crédits commerciaux à court terme et décalages comptables.

En %	Premier quintile	Deuxième quintile	Troisième quintile	Quatrième quintile	Cinquième quintile	Ensemble des ménages ordinaires de métropole
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS (1)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Billets, pièces et dépôts transférables (2)	14,8	14,2	12,8	10,5	8,0	10,0
Placements à vue	18,0	18,8	17,5	16,2	10,8	13,8
Épargne contractuelle	11,1	13,8	13,0	13,3	8,8	10,8
Autres dépôts (3)	7,0	1,0	1,1	0,8	1,3	1,5
Titres hors actions (4)	1,4	1,8	1,2	2,1	2,2	2,0
Crédits	0,7	0,6	1,0	0,8	1,0	0,9
Actions cotées et titres transmis par les OPCVM	3,9	6,6	7,7	10,6	19,4	14,2
Actions non cotées et autres participations	8,6	1,7	11,3	13,8	15,9	13,2
Assurance-vie (6)	34,4	41,7	34,5	31,9	32,6	33,6

Champ : Ménages ordinaires de France métropolitaine

Source : comptes nationaux, base 2000

(1) : Total des actifs financiers hors réserves-primés et réserves sinistres, crédits commerciaux à court terme et décalages comptables.

(2) : Les billets et pièces sont ventilés comme les dépôts transférables.

(3) : Dont ICNE sur dépôts et dépôts et cautionnements divers, ventilés comme le total des autres dépôts (F29).

(4) : Dont ICNE sur titres de créances négociables, ventilés comme les obligations.

(6) : Dont assurance-décès et épargne retraite, ventilées comme l'assurance-vie.

Répartition des actifs financiers y compris les réserves-primés et réserves sinistres, crédits commerciaux à court terme et décalages comptables

En %	Premier quintile	Deuxième quintile	Troisième quintile	Quatrième quintile	Cinquième quintile	Ensemble des ménages ordinaires de métropole
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Billets, pièces et dépôts transférables (2)	13,0	12,8	11,7	9,7	7,6	9,3
Placements à vue	15,8	16,9	16,0	15,0	10,2	12,8
Épargne contractuelle	9,8	12,4	11,8	12,3	8,3	10,0
Autres dépôts (3)	6,2	0,9	1,0	0,8	1,2	1,4
Titres hors actions (4)	1,2	1,6	1,1	1,9	2,1	1,8
Crédits	0,7	0,5	0,9	0,8	1,0	0,9
Actions cotées et titres transmis par les OPCVM	3,4	5,9	7,0	9,8	18,4	13,2
Actions non cotées et autres participations	7,5	1,5	10,3	12,8	15,0	12,3
Assurance-vie	30,2	37,5	31,5	29,6	30,8	31,3
Réserves-primés et réserves sinistres (7)	8,1	6,1	4,6	3,3	1,2	2,9
Crédits commerciaux à court terme (8)	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Décalages comptables (8)	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1

(7) : Les réserves-primés et réserves sinistres sont ventilées comme l'ensemble des primes nettes d'assurance dommage (D71) et des indemnités d'assurance dommage (D72).

(8) : Les crédits commerciaux à court terme et les décalages comptables sont ventilés comme l'ensemble des autres actifs financiers.

Composition des passifs des ménages selon le type de ménage							
Répartition des passifs hors titres (hors actions) et hors autres comptes à recevoir et à payer (crédits commerciaux et avances et autres comptes divers)							
En %	Personne seule	Famille monoparentale	Couple sans enfant	Couple avec un enfant	Couple avec deux enfants	Couple avec trois enfants ou plus	Ensemble des ménages ordinaires de métropole
TOTAL DES PASSIFS (1)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Prêts à court et long terme des IF aux ménages purs	83,1	84,5	80,1	84,4	73,9	88,4	80,7
<i>dont prêts immobiliers</i>	50,3	57,2	54,7	64,3	61,8	75,3	61,2
<i>dont autres prêts : prêts à la consommation</i>	32,8	27,3	25,4	20,1	12,2	13,1	19,6
Prêts à court et long terme des IF aux entreprises individuelles	13,9	13,9	17,2	12,8	22,0	9,2	16,2
Autres prêts à court et à long terme (2)	3,1	1,6	2,7	2,8	4,1	2,4	3,1
<i>Champ : Ménages ordinaires de France métropolitaine</i>							
<i>Source : comptes nationaux, base 2000</i>							
(1) : Passifs hors titres (hors actions) et hors autres comptes à recevoir et à payer (crédits commerciaux et avances et autres comptes divers).							
(2) : Dont ICNE sur crédits, ventilés comme les prêts à court et à long terme des IF aux ménages purs.							
Répartition des passifs y compris titres (hors actions) et autres comptes à recevoir et à payer (crédits commerciaux et avances et autres comptes divers)							
En %	Personne seule	Famille monoparentale	Couple sans enfant	Couple avec un enfant	Couple avec deux enfants	Couple avec trois enfants ou plus	Ensemble des ménages ordinaires de métropole
TOTAL DES PASSIFS	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Prêts à court et long terme des IF aux ménages purs	64,3	65,4	62,1	65,4	57,3	68,4	62,5
<i>dont prêts immobiliers</i>	39,0	44,3	42,4	49,8	47,8	58,3	47,4
<i>dont autres prêts : prêts à la consommation</i>	25,4	21,2	19,7	15,5	9,4	10,1	15,1
Prêts à court et long terme des IF aux entreprises individuelles	10,7	10,8	13,3	9,9	17,0	7,1	12,6
Autres prêts à court et à long terme (2)	2,4	1,2	2,1	2,2	3,1	1,9	2,4
Produits financiers dérivés (7)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Crédits commerciaux et avances (7)	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Autres comptes divers (= décalages comptables) (7)	19,5	19,5	19,5	19,5	19,5	19,5	19,5
(7) : Les produits financiers dérivés, crédits commerciaux et avances et autres comptes divers sont ventilés comme les autres passifs.							

